

# DIEU LA ROYAUTÉ ET LE SALUT DE LA FRANCE

## 1890

«Tout pouvoir vient de Dieu». (Rom., XIII, I.)

«C'est par la volonté et la puissance de Dieu que les rois règnent». (Prov., VIII, 15.)

«L'homme ne sait point admirer ce qu'il voit tous les jours. Au lieu de célébrer notre monarchie, qui est un miracle, nous l'appelons despotisme et nous en parlons comme d'une chose ordinaire, qui a toujours existé et qui ne mérite aucune attention particulière»  
(Comte de MAISTRE.)

«Si la volonté ou la loi de la nation désigne le prince qui doit être à sa tête, il ne reçoit d'elle ni les droits du principat, ni l'autorité».  
(Léon XIII, Encyclique *Diuturnum illud*, sur l'origine du pouvoir civil, du 29 juin 1881.)

### TABLE DES MATIÈRES

DEDICACE : A Jeanne d'Arc  
AVANT-PROPOS : Au lecteur  
PREAMBULE : La Providence

CHAPITRE I : L'action de Dieu dans la création et l'établissement des nations, et en particulier du peuple juif.

- I. - Origine des peuples
- II. - Etablissement des nations
- III. - Choix d'un peuple : motifs de ce choix
- IV. - Vocation d'Abraham
- V. - Alliance de Dieu avec Abraham et avec le peuple qui naîtra de lui
- VI. - Moïse donne une constitution définitive au peuple de Dieu
- VII. - Josué
- VIII. - Décadence d'Israël
- IX. - Samuel et la royauté
- X. - Conditions de la royauté

CHAPITRE II : L'action de Dieu dans l'établissement de la royauté.

- I. - Saül, premier roi d'Israël
- II. - Le sacre
- III. - Déchéance de Saül
- IV. - David, second roi d'Israël, véritable fondateur de la royauté juive  
- David proclamé roi par toutes les tribus d'Israël : ses vertus ; bénédiction de Dieu sur lui, sur sa famille et sur son peuple  
- Salomon choisi de Dieu pour être le troisième roi d'Israël

CHAPITRE III : La royauté de Jésus-Christ.

- I. - Fondements de la Royauté de Jésus-Christ
- II. - Le sacre du Verbe incarné : conséquences surnaturelles
- III. - Après le sacre de Jésus-Christ
- IV. - Applications et résultats du sacre de Jésus-Christ sous la loi nouvelle

Notes et éclaircissements

CHAPITRE IV : L'action de Dieu dans l'élection d'un nouveau peuple et dans la constitution de la royauté chrétienne.

- I. - De la Synagogue à l'Eglise
- II. - Clovis, le sacre et la mission de la France
- III. - Le sacre et Louis IX
- IV. - Le sacre et Jeanne d'Arc
- V. - Le sacre et Henri IV
- VI. - Le sacre et la royauté française
- VII. - Le sacre et la Révolution
- VIII. - Principes et conséquences à tirer des considérations qui précèdent

Notes et éclaircissements

CONCLUSION

Notes et éclaircissements

APPENDICE

## A JEANNE D'ARC

Illustre vierge de DOMREMY, c'est à vous que j'offre ces pages ; à vous, qui avez reçu de Dieu, par l'intermédiaire et le secours du glorieux archange Saint Michel, le secret et le pouvoir de sauver la France ; à vous, qui, par votre parole, par votre exemple, par la force de votre bras, avez appris aux Français que Dieu est le Maître des nations, qu'à Lui seul appartiennent la puissance et l'autorité sur elles ; à Lui seul, le choix et l'efficacité des moyens pour les faire triompher de leurs ennemis.

Obtenez de l'Esprit de lumière que cet écrit porte la conviction dans les âmes et apprenne aux Français d'aujourd'hui que c'est Dieu qui sauve les peuples et leur donne la victoire et la prospérité : montrez-leur que tout est possible à Dieu, puisqu'Il emploie les plus faibles instruments pour opérer les plus grandes merveilles, et qu'Il s'est servi d'une fille de dix-sept ans, simple, pauvre et ignorante, pour délivrer du joug des Anglais la France envahie, épuisée et vaincue.

O Jeanne d'Arc, la gloire la plus pure de la patrie, l'honneur du peuple de France, obtenez par vos prières, du Dieu tout-puissant, que ce noble peuple, aujourd'hui humilié et abattu, place désormais toute sa confiance en Dieu, et qu'il redevienne ce qu'il était autrefois, le peuple le plus dévoué au Christ et à l'Église, le peuple le plus grand, le plus glorieux, le plus honoré, le plus aimé de l'univers ; renouvelez pour lui dans le ciel, auprès du trône de Dieu, ce que vous avez si vaillamment accompli sur la terre ; par votre intercession suppliante, arrachez de nouveau la France au joug de ses ennemis ; offrez au Seigneur votre glorieux martyr pour être le rachat de la patrie et le prix de son salut, et, après avoir obtenu de la divine miséricorde ce nouveau miracle, vous aurez mérité deux fois la couronne que l'Église veut placer sur votre tête<sup>1</sup> et qui glorifiera et la grandeur de votre patriotisme et l'héroïsme de vos vertus.

### AVANT PROPOS AU LECTEUR

«Le règne des expédients est fini : il faut que celui des principes commence». (Mgr PIE, évêque de Poitiers.)

Si le parti du bien, dans sa lutte contre celui du mal, n'a essuyé jusqu'ici que des défaites, il le doit à ce qu'il a quitté la voie des principes pour suivre celle des expédients.

Il s'agit donc aujourd'hui de remettre les principes en honneur : mieux connus, ils chasseront l'ignorance et les préjugés, et prépareront la voie aux événements. Pour changer la face des affaires, il faut, avant tout, changer celle des idées : c'est en proclamant la vérité tout entière, sur tous les points et dans toutes les questions, que les esprits désabusés verront la faiblesse de cet édifice de mensonges et d'erreurs qui s'appelle la Révolution. C'est en affirmant ce qu'elle nie que la société retrouvera ses antiques et solides fondements.

Le premier et le plus essentiel de tous les principes est qu'il faut « rendre à Dieu ce qui est à Dieu. »

C'est parce que les hommes ont nié ce droit et qu'ils ont refusé d'admettre que le souverain domaine sur les nations appartient à Dieu, que les peuples sont tombés dans l'inquiétude et la misère. C'est parce que ceux qui sont à leur tête s'obstinent à le lui disputer, que les sociétés frémissantes sont ébranlées jusque dans leurs fondements.

«Nous avons été ingrats, injustes et insensés, parce que nous nous sommes éloignés de vous, Seigneur, dans toutes nos voies, que nous n'avons plus observé votre loi, ainsi que vous nous l'aviez ordonné, afin que nous fusions heureux.

«Vous nous avez livrés entre les mains de vos ennemis, qui sont des injustes, des scélérats et des prévaricateurs de votre loi : nous sommes humiliés à cause de notre ; révolte contre vous ; nous sommes au dernier rang des nations, et il n'y a plus parmi nous ni prince, ni chef, ni prophète qui nous fasse trouver le salut». (Tiré de la prière d'Azarias. - Daniel, III, 29 et suiv.)

Lorsque Dieu est compté pour rien par ceux qui gouvernent et qu'il cesse d'occuper à la tête des peuples la place qui lui appartient, les peuples sont livrés à l'agitation et à la violence des révolutions, à la direction et au joug des impies et des méchants, à l'égoïsme et à l'oppression des ambitieux, à l'anarchie et au despotisme des multitudes, à l'exploitation de gens malhonnêtes, à la spoliation des voleurs, à la défaite et à l'invasion des ennemis du dehors.

Lorsque Dieu est chassé du gouvernement, des lois et de l'âme d'un peuple, la demande que le chrétien adresse tous les jours à Dieu, d'après le conseil de Notre-Seigneur Jésus-Christ, «que votre règne arrive», ne reçoit plus son application, et comme les biens temporels sont promis à ceux qui cherchent, avant tout, le royaume de Dieu, il s'ensuit que ces biens échappent aux peuples qui refusent de connaître Dieu, parce que Dieu qui en est le créateur et le dispensateur, les réserve à ceux qui travaillent à l'avènement de son règne.

C'est donc un principe de vie et de prospérité pour les peuples « qu'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu », c'est-à-dire qu'il faut le reconnaître comme le Maître, l'Arbitre et le Roi des nations.

De cette vérité si importante découle une conséquence non moins capitale : c'est qu'une nation ne se trouve en situation de rendre à Dieu ce qui lui appartient, que lorsqu'elle a à sa tête un pouvoir qui adhère à cette première vérité et qui demeure résolu à respecter et à faire respecter les droits de Dieu.

Ce rôle appartenait autrefois à la Royauté chrétienne, à cette noble institution qui a fait la France et lui a donné quatorze siècles de gloire et de prospérité.

Trompés par les mensonges des sectaires, les Français de nos jours ne la connaissent plus : autrefois, les Français savaient que la grandeur de leur nation avait sa source dans la Royauté, et comme ils aimaient la patrie d'un ardent amour, tous les Français étaient royalistes. La Royauté et la patrie ne faisaient qu'un ; la Royauté était la tête et le bras de la patrie, et cette tête et ce bras avaient bien mérité de tous les Français, puisque la patrie était honorée et respectée. La nation tout entière était comme une famille dont le Roi était le père.

<sup>1</sup> C'est chose faite depuis le 8 mai 1920, date de la canonisation de sainte Jeanne d'Arc, par le pape Benoît XV.

Cet écrit se propose de rappeler ces notions élémentaires et fondamentales que nos pères connaissaient si bien, et de raviver ès-cœurs des Français, avec le noble amour de la Patrie, l'amour inséparable de la Royauté.

Pour y parvenir, il te fera envisager, cher lecteur, d'un coup d'œil rapide, les motifs pour lesquels la Royauté a été instituée et les conditions de son existence, de son caractère et de sa force, tant sous la loi ancienne que sous la loi nouvelle.

Il te fera voir que notre nation a reçu la mission d'établir, de propager et de défendre le royaume de Dieu ici-bas, et que c'est pour l'aider à la remplir que le Seigneur lui a donné une constitution et des privilèges qui l'ont élevée au-dessus des autres nations.

C'est parce qu'elle s'est éloignée aujourd'hui de sa vocation qu'elle se traîne misérablement sur le chemin des grandes infortunes, excitant la pitié des nations dont elle était autrefois la reine, et subissant, sans répondre<sup>1</sup>, les insultes de celles qui lui doivent leur existence.

A voir la France tombée dans un tel degré d'humiliation et de décadence, il n'est pas étonnant que l'inquiétude et la honte s'emparent de l'âme de ses enfants et qu'il sorte de leur poitrine oppressée un cri d'alarme qui signale le danger et appelle le secours. C'est cette préoccupation patriotique qui a donné naissance à cet écrit : il ne vient pas faire étalage de vérités nouvelles, il se borne à mettre en évidence celles qui, tombées à présent dans l'oubli, ont fait jadis la gloire et l'honneur de la France, et il en conclut qu'elles seraient de nouveau son secours et sa force, si elles reprenaient leur rang d'autrefois.

Fais-lui donc bon accueil, ami lecteur, et, si tu aimes ta patrie, travaille généreusement au triomphe de ces principes qui seront, avec l'aide de Dieu, sa délivrance et son salut.

## PREAMBULE

### LA PROVIDENCE

«Le cours des choses humaines est toujours dans les mains de la Providence de Dieu, qui le change et le dirige à son gré, en le faisant toujours servir à la plus grande gloire de son nom et au bien de son Eglise». (Léon XIII, 27 sept. 1888.)

La religion nous enseigne qu'il y a une Providence, c'est-à-dire une action, une opération continuelle de Dieu par laquelle il conserve et gouverne tous les êtres qu'il a tirés du néant, et que rien n'arrive sans son ordre ou sans sa permission.

La raison et l'expérience confirment les enseignements de la foi : la première nous dit en effet que l'homme n'aurait que faire d'un Dieu qui, après l'avoir créé et mis sur la terre, cesserait de s'intéresser à lui ; la seconde nous prouve par l'évidence des faits que Dieu ordonne et gouverne tout pour tout faire arriver à la fin pour laquelle il a tout créé, c'est-à-dire le salut éternel de l'homme.

«Il faut, dit Saint Thomas, que tout ce qui est sorti des mains du Créateur soit renfermé dans l'ordre de sa Providence».

Donc, il faut que les êtres raisonnables viennent seconder l'action divine, afin d'arriver à leur fin, qui est Dieu. Ainsi, l'homme ne parvient au bonheur qui lui est destiné qu'en obéissant au dessein et à la volonté divines.

Mais cette action de Dieu qui s'exerce sur chaque homme en particulier s'exerce de même sur les hommes réunis en société, afin de les conduire à leur fin.

Ce serait faire injure à la Sagesse infinie que de supposer qu'après avoir formé les sociétés, elle les a abandonnées à elles-mêmes. Comment l'individu pourrait-il parvenir à sa fin, si la société dont il fait partie se trouvait en dehors de l'ordonnance divine ?

Il est donc certain, d'une certitude absolue, que l'action de Dieu s'exerce sur les nations.

La foi et le bon sens nous disent que cette action est d'autant plus nécessaire et doit être d'autant plus visible et efficace que les nations ne revivent pas au delà de ce monde et que la justice de Dieu ne peut s'exercer que durant cette vie contre les sociétés et les pouvoirs terrestres. L'histoire rapporte en effet que « dès le début du monde, Dieu apprend aux hommes qu'il est non seulement leur Créateur, mais encore leur Maître, leur Père, leur Législateur et leur Bienfaiteur ; Dieu ne s'est pas seulement fait connaître à eux comme un Etre d'une nature supérieure, mais comme l'Auteur et le Conservateur de toutes choses, comme le Rémunérateur de la vertu et le Vengeur des crimes. »

Si, après la création, l'homme était resté docile aux enseignements de Dieu, s'il avait correspondu aux avances de sa bonté infinie, en un mot, s'il était venu en aide à l'action de sa Providence, il aurait joui, dès ce monde, d'un bonheur parfait, car il serait resté uni à Dieu, qui l'eût comblé de ses dons. Mais il inclina vers le mal ; il s'éloigna de Dieu, qui est le souverain Bien, et paralysa ainsi l'action de sa bonté pour lui.

En effet, Dieu qui est le Bien infini n'a pas créé le mal : le mal est le fait de la créature révoltée. C'est Satan, un pur esprit dont la nature est très supérieure à celle de l'homme, qui est l'auteur du mal.

Adam, créé simple et innocent, écouta les suggestions de cet esprit révolté, et entraîna ainsi l'humanité tout entière représentée par le premier homme.

Depuis lors, le mal entra dans le monde ; depuis lors, les familles et les nations inclinèrent à la révolte, parce que la première famille de laquelle elles sont toutes sorties avait rompu l'union qui existait entre elle et Dieu,

---

<sup>1</sup> «Nous recevons affront sur affront : l'Allemagne fait tirer sur nos officiers à la frontière, l'Italie nous donne le coup de pied de l'âne, l'Europe se partage déjà nos dépouilles, l'invasion est à nos portes, la banqueroute va s'asseoir à notre foyer : nous plions sous une dette de trente milliards ; les usines se ferment, notre agriculture est ruinée, nos industriels voient peu et peu tous les marchés du monde leur échapper...» (Edouard Drumont, *La fin d'un monde.*)

Mais le Seigneur ne les abandonna point et manifesta son action bienfaisante par le secours et la protection qu'il accorda à celles qui concoururent à ses desseins.

Il daigna associer les créatures au gouvernement du monde ; il en prit parmi elles pour en faire les auxiliaires de sa Providence. Il envoya les bons anges aux nations, afin de les tourner vers le bien et de conseiller et de diriger ceux qui sont à leur tête, pour qu'ils fussent les intermédiaires de sa miséricorde et de ses bénédictions.

Les mauvais anges poussèrent les peuples à l'indépendance et à la révolte. Dieu en fit les exécuteurs de sa justice<sup>1</sup> contre ces mêmes peuples qu'ils avaient excités à la désobéissance, car le Seigneur ayant laissé aux nations la liberté de faire le bien ou le mal s'est réservé de bénir et de favoriser celles qui soutiennent sa cause et de châtier<sup>2</sup> celles qui le méprisent et violent ses commandements.

Il a établi les chefs des peuples pour être les auxiliaires visibles de sa Providence. Pour premier devoir, il leur a imposé de le faire connaître à leurs sujets. Or, Dieu est jaloux des prérogatives et des droits de sa Majesté, et malheur aux princes et aux chefs des peuples qui ignorent et laissent ignorer à ceux qu'ils gouvernent qu'il est le Roi des rois, et le Dominateur des nations !

Ministres de Dieu pour la puissance temporelle, ils doivent appliquer leur autorité à faire connaître celle de leur divin Maître et à favoriser l'établissement de son règne parmi leurs peuples : afin de faire connaître l'autorité de Dieu, et la faire régner parmi les hommes, la divine Providence a fondé la hiérarchie sacerdotale chargée d'indiquer aux princes et aux peuples la voie dans laquelle ils doivent marcher.

L'Eglise fournit à tous les hommes les lumières qui leur font connaître la fin pour laquelle ils sont créés ; elle leur communique la force pour pratiquer la loi divine et résister aux suggestions de l'esprit infernal ; elle possède en elle-même la vertu de résister aux attaques du démon social et toutes les armes qui lui seront nécessaires dans le cours des âges pour vaincre son redoutable adversaire.

Dans les vues de la Providence, le pouvoir temporel est établi afin de protéger l'action du pouvoir spirituel : l'union des deux puissances produit la force et la prospérité des nations.

Telle est l'ordonnance divine établie pour le bien des hommes dans le gouvernement des peuples.

Mais l'esprit du mal parvient encore à troubler cette harmonie, soit en paralysant, soit en pervertissant la volonté des auxiliaires naturels. Dieu suscite alors des personnages qu'il investit de sa puissance et auxquels il donne mission de faire ce que les autres ont été impuissants à accomplir. Ces envoyés extraordinaires ont le pouvoir de renverser les obstacles et de rétablir le règne de Dieu. Ce sont des justes, des Saints, de grands législateurs, des guerriers puissants, des conquérants fameux qui viennent réparer les défaillances ou les crimes des nations et de ceux qui les représentent. Ces personnages, ces christ<sup>3</sup> du Seigneur, sont ici-bas, dans les temps troublés, les témoins de sa Providence, et au jour du dernier jugement, ils rendront publiquement et solennellement témoignage contre les rois et les chefs des peuples qui auront déserté ou combattu la sainte cause de Dieu et détourné les hommes de la pratique de la loi divine.

Les principes qui viennent d'être exposés, trouveront leur démonstration dans les développements qui suivent ; des faits historiques les éclaireront, les feront mieux comprendre et mieux ressortir les motifs pour lesquels ils ont été écrits.

Notre époque est une époque essentiellement ténébreuse<sup>4</sup>. On ne croit plus en Dieu, parce qu'on a cessé de voir son action dans les événements qui passent ; la foi s'éteint parce que les esprits troublés par la multiplicité et la variété des opinions sont dans une ignorance profonde des choses les plus nécessaires à savoir<sup>5</sup>.

Rattacher à Dieu et à sa Providence quelques faits historiques est donc une œuvre très utile dans le moment présent ; expliquer quelle est dans ses faits la part de l'homme, quel est le concours que Dieu attend de sa créature pour agir à son tour, c'est faire pénétrer un rayon de lumière dans le chaos où nous périssons.

Montrer dans le passé l'intervention directe de Dieu, en rechercher les motifs dans les événements les plus authentiques de l'histoire, c'est la faire espérer, c'est plus encore : c'est donner la certitude qu'elle se produira aujourd'hui.

Ce petit écrit appellera sur ces grandes questions l'attention et les recherches des hommes d'étude, des hommes sérieux et compétents ; mais en attendant des travaux plus complets, il aura prouvé que Dieu ne cesse point d'exercer son action sur les peuples, et que, si dans les temps ordinaires, dans les temps calmes, son action est moins visible, elle apparaît aux époques critiques d'une façon éclatante et décisive ; que la main de Dieu s'est montrée, dès le début du monde, avec la même évidence et le même à propos que dans les temps modernes ; que sa Providence veille sans cesse sur les nations et conduit à son gré les événements qui agitent les hommes ; qu'elle choisit parmi eux des serviteurs dociles pour l'accomplissement de ses desseins, et brise, quand il lui plaît, ceux qui résistent à sa volonté et s'opposent à l'établissement de son règne.

---

<sup>1</sup> «Il y a des esprits qui ont été créés pour être les ministres des vengeances divines, et, par leur fureur, ils augmentent les supplices des méchants». - «Ils se répandront contre eux, dans toute leur violence, au temps que la mesure de la justice de Dieu sera remplie, et, par les maux qu'ils leur feront souffrir, ils satisferont la justice de celui qui les a créés». (Ecclésiastique, XXXIX, 33, 34.)

<sup>2</sup> «Comment as-tu été renversé par terre, Lucifer, toi qui frappais de plaies les nations ?» (Isaïe, XIV)

<sup>3</sup> «Cyrus est mon Christ que j'ai pris par la main pour lui assujettir les nations, pour mettre les rois en fuite...» (Isaïe, XLV.)

Saül est aussi appelé dans la Bible «le Christ du Seigneur». A notre époque, Garcia Moreno est vraiment un Christ du Seigneur, c'est-à-dire un envoyé de Dieu pour le salut de son peuple.

<sup>4</sup> «On ne sait plus, on ne comprend plus : c'est dans les ténèbres que l'on marche». (Ps. LXXXI.)

<sup>5</sup> «Il faut avoir des principes sûrs en politique pour tirer à quelque profit de l'expérience des événements, par la même raison qu'il faut connaître sa route pour se remettre dans le chemin». (Vicomte de Bonald, *Pensées*, tome Ier, P. 35.)

Il aura prouvé que l'Eglise catholique représente Dieu ici-bas, qu'elle est sa mandataire spéciale et l'unique dépositaire de sa puissance ; que les cérémonies qu'elle accomplit ne sont point de vains mots, des formules banales dénuées de sens et d'autorité, mais des actes formels de la toute-puissance divine, qui font ce qu'ils disent et élèvent les hommes à la hauteur des divers ministères qui leur sont confiés.

Il aura prouvé que l'homme sans Dieu est le jouet et la victime d'une puissance supérieure à la nature humaine<sup>1</sup>, d'une puissance malfaisante, du démon, dont le but et l'intérêt permanents sont de perdre l'homme, c'est-à-dire de le séparer de Dieu pour le priver dès ici-bas de tous les avantages que procurent à la créature l'union et l'amitié avec son Créateur, de tous les bienfaits dont Dieu est le Maître et le Dispensateur, et le précipiter, après cette vie, dans l'enfer ; qu'il en est de même des sociétés sans Dieu ; qu'il n'y a en ce monde que deux camps : celui des amis de Dieu, de ceux qui, unis à Jésus-Christ, font alliance avec lui pour l'établissement de son règne ; et celui des amis de Satan, qui, unis et alliés à lui, se proposent la destruction et l'anéantissement du règne de Jésus-Christ.

Il aura fait ressortir cette vérité, si obscurcie de nos jours, que Dieu a créé la société, qu'à ce titre il en est le Maître et le Directeur ; que la société étant un corps composé d'une tête et des membres, et la tête étant la partie supérieure et essentielle, celle à laquelle appartient la direction du corps tout entier, Dieu en est bien véritablement et bien réellement l'auteur, et que c'est une erreur monstrueuse, aussi opposée à la foi qu'au bon sens, de croire que Dieu n'est pour rien dans la formation de la tête ou du gouvernement des sociétés, et qu'elle appartient uniquement aux membres, et, en particulier, aux membres inférieurs.

Il aura prouvé que l'homme, borné dans sa nature et dans son action, incapable de se diriger lui-même, lorsqu'il est abandonné à ses seules lumières, ne saurait prétendre, réduit à ses propres forces, à la direction de ses semblables ; que ceux qui pensent que Dieu n'est pas nécessaire à la politique et qui prétendent se passer de lui dans le gouvernement des peuples<sup>2</sup>, quel que soit leur nom, sont de la même race que ceux qui chassent Dieu des lois et des institutions du pays, et que le résultat certain de leur règne sera fatalement et toujours l'impuissance et l'ineptie.

Enfin, il sera un avertissement salutaire pour cette masse de braves gens, qui sont de bonne foi, mais qu'une ignorance profonde laisse incertains et flottants entre le bien et le mal. En les éclairant il dirigera et affermira leur volonté et il les aidera à travailler sérieusement et efficacement au salut de leur patrie et au triomphe de la religion. C'est là toute son ambition.

## **CHAPITRE PREMIER : ACTION DE DIEU DANS LA CREATION ET L'ETABLISSEMENT DES NATIONS, ET EN PARTICULIER DU PEUPLE JUIF**

### **I. - ORIGINE DES PEUPLES.**

Après avoir créé l'homme et la femme, Dieu les bénit en disant : «Croyez et multipliez-vous, et remplissez la terre et vous l'assujettissez». (Genèse, I, 28)

«Mais Dieu voyant que leur malice était extrême et que toutes les pensées de leur cœur étaient, en tout temps, appliquées au mal (Gen., V, 5), et qu'ils ne le reconnaissaient pas pour leur Dieu, les fit tous périr par les eaux du déluge». (Gen., VII, 22)

«Toutes les créatures qui étaient sur la terre, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, tout périt : il ne demeura que Noé seul et ceux qui étaient avec lui dans l'arche». (Gen., VII, 23) Le Seigneur avait sauvé Noé et toute sa famille «parce qu'il avait reconnu qu'entre tous ceux qui vivaient sur la terre, il était le seul juste devant lui». (Gen., VI, 9 ; - VII, 1)

Par le déluge universel, le Seigneur qui a tout créé et par qui tout subsiste, suspendit le cours de la nature afin de montrer aux hommes que «le monde ne va pas tout seul, et que ce qui a été ne sera pas toujours de lui-même» Bossuet.

Par le déluge, le Seigneur signifiait aux peuples que, les ayant créés pour lui obéir, il y aurait, dès ici-bas, une sanction à ses commandements et une punition à leur désobéissance.

<sup>1</sup> «Il n'y a pas sur la terre de puissance qui puisse être comparée à celle du démon». (Job, XLI, 24.)

<sup>2</sup> « Les hommes, unis par les liens d'une société commune, ne dépendent pas moins de Dieu que pris isolément autant au moins que l'individu, la société doit rendre grâces à Dieu, dont elle tient l'existence, la conservation et la multitude innumérable de ses biens.

«...Les sociétés politiques ne peuvent, sans crime, se conduire comme si Dieu n'existait en aucune manière, ou se passer de la religion comme étrangère ou inutile, ou en admettre une indifféremment, selon leur bon plaisir. En honorant la Divinité, elles doivent suivre strictement, les règles et le mode suivant lesquels Dieu lui-même a voulu être honoré.

«Les chefs d'Etat doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu et mettre au nombre de leurs principaux devoirs celui de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, et ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité. Et cela, ils le doivent aux citoyens dont ils sont les chefs. Tous tant que nous sommes, en effet, nous sommes nés et élevés en vue d'un bien suprême et final auquel il faut tout rapporter, placé qu'il est aux cieux, au-delà de cette courte et fragile existence. Puisque c'est de cela que dépend la complète et parfaite félicité des hommes, il est de l'intérêt suprême de chacun d'atteindre cette fin. La société civile ayant été établie pour l'utilité de tous, son premier devoir consiste donc à faire respecter la sainte et inviolable observance de la religion dont les pratiques unissent l'homme à Dieu.

«La seule vraie religion est celle que Jésus-Christ a instituée lui-même et qu'il a donné mission à son Eglise de garder et de propager. C'est à elle que Dieu a donné mandat de connaître et de décider de tout ce qui touche à la religion ; d'enseigner toutes les nations, d'étendre aussi loin que possible les frontières du nom chrétien ; bref, d'administrer librement et tout à sa guise les intérêts chrétiens». (Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei*)

Au sortir de l'arche, «Dieu bénit Noé et ses enfants, et leur dit : "Croyez et multipliez-vous et remplissez la terre"» (Gen., IX, 1)

«Je vais faire alliance avec vous et avec votre race après vous». (Gen.)

## **II. - ETABLISSEMENT DES NATIONS.**

Les familles se multiplièrent rapidement sous la bénédiction de Dieu.

«De Noé et de ses trois fils qui avaient été enfermés dans l'arche est sortie toute la race des hommes qui est sur la terre» (Gen., IX, 19)

«Les descendants de Japhet formèrent les nations de l'Europe ; ceux de Sem, celles de l'Asie, et ceux de Chain, celles de l'Afrique». (Gen., X)

«Dans chaque nation, Dieu mit un chef pour la gouverner» (Eccl., XVII, 14), car «le pouvoir souverain sur un pays est dans la main de Dieu et c'est Lui qui y suscitera, en son temps, un prince pour le gouverner utilement». (Eccl., X, 4)

Auprès de chaque souverain, il a placé un de ses archanges (saint Grégoire, Homélie XXXIV sur les Evangiles), afin «de le tourner vers le bien et de détruire l'influence du mauvais ange envoyé par Satan» (Deutér., XXXII, 8, Voir Bible de Vence, Dissertation sur les Anges). Ainsi, après avoir créé les nations, la divine Providence ne les a point abandonnées à leur propre sens ou au caprice de ceux qui les gouvernent.

La Bible appelle Dieu le Roi des rois et le Dominateur des peuples, et l'histoire entière du peuple hébreu démontre qu'il l'est réellement et qu'il n'a jamais renoncé à son autorité suprême ni à ses droits de Créateur, car «il a créé les nations pour sa louange, pour son nom et pour sa gloire» (Deutér., XXVI, 19), c'est-à-dire pour lui-même.

## **III. - CHOIX D'UN PEUPLE : MOTIF DE CE CHOIX.**

Parmi les nations, Dieu en a choisi une dont il fait son peuple particulier, afin qu'il observât ses préceptes, qu'il fût un peuple saint, et le type et le modèle des autres peuples. (Deutér., XXVI, 18, 19)

«Dieu s'est uni à lui, non parce qu'il était meilleur que les autres peuples, ou parce qu'il les surpassait en nombre, mais parce qu'il l'avait aimé et qu'il avait gardé le serment fait à ses pères, en le retirant par sa main puissante de la servitude de l'Égypte». (Deutér., VII, 7, 8)

Il s'ensuit que tout ce qui concerne le gouvernement et la manière d'être des nations est subordonné au but que le Seigneur s'est proposé en les créant et en les établissant dans leurs limites.

Puis donc que le Seigneur avait créé les nations pour lui-même, le premier bienfait, le premier service qu'elles avaient à recevoir de sa Providence était d'apprendre à le connaître.

Dieu se fit connaître aux nations par ses œuvres, par les ouvrages sortis de ses mains et par ses enseignements. Le peuple juif fut choisi pour être le dépositaire et le gardien de sa doctrine et de ses commandements, comme pour être le témoin et l'annaliste de l'action divine sur lui et sur les autres peuples.

Conserver la croyance à un seul Dieu, Créateur de l'homme et de tout ce qui existe, protecteur et bienfaiteur de sa créature, veillant sans cesse sur elle pour la préserver de tous les dangers, la dirigeant pendant la vie et lui fournissant tout ce qui est nécessaire à son existence, et reconnaître ses bienfaits par des adorations et des sacrifices, c'est-à-dire en lui rendant le culte, l'honneur et l'hommage qui sont dus à sa Majesté divine, telle était la mission du peuple hébreu au sein des nations : tel était le motif pour lequel le Seigneur l'avait choisie.

## **IV. - VOCATION D'ABRAHAM.**

Jusqu'à Abraham, «les hommes n'eurent besoin, pour connaître l'unité de Dieu et le service qui lui était dû, que de la tradition qui s'en était conservée depuis Adam et Noé.

Mais la raison était faible et corrompue, et, à mesure que l'on s'éloignait de l'origine des choses, les hommes brouillaient les idées qu'ils avaient reçues de leurs ancêtres... Le sens humain abruti ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles, et, les hommes ne voulant plus adorer que ce qu'ils voyaient, l'idolâtrie se répandait dans tout l'univers.

Le Seigneur qui, pour sauver le genre humain, avait choisi Noé parce qu'il était juste, choisit, au même titre, Abraham dans la famille duquel il voulait établir son culte et conserver l'ancienne croyance, tant de la création de l'univers que de la providence particulière avec laquelle il conserve les choses humaines». (Bossuet)

## **V. - ALLIANCE DE DIEU AVEC ABRAHAM ET AVEC LE PEUPLE QUI SORTIRA DE LUI.**

Le Seigneur fit alliance avec Abraham : «J'affermirai mon alliance avec vous, et, après vous, avec votre race dans la suite de leurs générations par un pacte éternel, afin que je sois votre Dieu et le Dieu de votre postérité après vous». (Genèse, VII, 4 et suiv.)

Dieu confirma cette alliance à ses descendants. Isaac, Jacob et Joseph continuèrent à être fidèles aux ordonnances du Seigneur et maintinrent le peuple dans la connaissance et le service de Dieu. Animé par l'Esprit divin, Jacob désigna Juda, un de ses douze enfants, pour être le chef de la tribu sur laquelle reposerait l'ancienne bénédiction et de laquelle sortiraient les rois du peuple d'Israël, et le Messie promis aux ancêtres.

## **VI. - MOÏSE DONNE UNE CONSTITUTION DÉFINITIVE AU PEUPLE DE DIEU.**

Depuis Noé, les Hébreux vivaient sous le gouvernement paternel des patriarches : les chefs des familles étaient les princes du peuple, et les traditions religieuses se conservaient aisément parmi ces groupes peu considérables ; mais au moment où le peuple allait prendre une grande extension, Dieu suscita Moïse, afin de poser des commandements à ses croyances religieuses, et donner des lois à la société.

Après la sortie d'Égypte, les enfants d'Israël formant un grand peuple, le Seigneur fit promulguer par Moïse les lois qu'il voulait leur donner. Ces lois concernaient la religion et la société civile ; elles s'étendaient à l'universalité de la vie publique et privée.

Moïse fut chargé de faire exécuter ces lois, d'y soumettre le peuple dans son passage au désert et de l'y habituer durant le reste de sa vie.

Telle fut la mission de cet homme extraordinaire qui organisa jusque dans ses intimes détails la constitution de la nation juive.

### **VII. - JOSUÉ.**

Après la formation intérieure vint le développement extérieur. Dès que les enfants d'Israël furent complètement disciplinés par la pratique de la loi divine, le Seigneur leur envoya Josué pour les mettre en possession du riche pays qu'il leur destinait. (Deuté., XXVI et suiv.)

«Lorsqu'il faudra entreprendre quelque chose, dit le Seigneur à Moïse, le grand prêtre Eléazar consulera le Seigneur. Et, selon la réponse d'Eléazar, Josué fera toute chose, et, avec lui, tous les enfants d'Israël et le reste du peuple». (Nombres, XXVII, 21)

Le Seigneur qui avait institué, pour l'avantage du peuple, le pouvoir sacerdotal, dont le grand prêtre Eléazar était le chef et le représentant, avait aussi établi le pouvoir civil pour le même motif. De l'accord et de l'action des deux puissances devait sortir le bien général de la société.

Voilà pourquoi le Seigneur recommandait à Moïse l'entente du pontife Eléazar et de Josué, et l'obéissance de tout le peuple aux ordres de ce dernier.

La nation entière était ainsi comme, un seul homme n'ayant qu'un bras et qu'une volonté. Cette union parfaite d'Israël avec les chefs que Dieu lui avait donnés dut aider singulièrement Josué dans la lutte disproportionnée qu'il entreprit contre les nations très nombreuses et très fortes que le Seigneur lui avait ordonné d'anéantir.

### **VIII. - DÉCADENCE D'ISRAËL.**

Après la mort de Josué, Israël, établi dans le pays de Chanaan, oublia les bienfaits du Seigneur et s'abandonna au culte des idoles. Au lieu d'exterminer, selon l'ordre de Dieu, les peuples infâmes qu'il avait vaincus, il les conserva, fit alliance avec eux, et adopta, avec leurs mœurs corrompues, leurs dieux et les pratiques abominables de leur culte. Le Seigneur irrité les fit passer sous le joug des nations étrangères, et, en particulier, des Philistins, qui les traitèrent avec une grande dureté. Ils mirent des garnisons dans leurs villes, confisquèrent leurs armes et leur interdirent, sous peine de mort, d'avoir des ouvriers de leur nation pour forger les métaux, de sorte qu'ils étaient obligés de recourir aux forgerons des Philistins pour aiguiser les socs de leurs charrues et les divers outils nécessaires à leurs travaux.

L'historien constate qu'à la suite de cette oppression le peuple de Dieu tomba dans une complète décadence.

Les particuliers faisaient fabriquer les idoles, leur consacraient des temples et y attachaient des prêtres pour leur rendre un culte : des tribus entières quittaient la religion du vrai Dieu pour suivre celle des idoles : la corruption des mœurs était effrayante ; toute la tribu de Benjamin se levait pour combattre contre le reste du peuple, c'est-à-dire contre les onze tribus coalisées, plutôt que de punir les gens de Gabaa d'un crime abominable : la tribu entière, moins six cents hommes, était détruite à la suite de plusieurs combats sanglants : tous les habitants de Jabès-Galaad étaient massacrés pour ne pas s'être rendus à l'assemblée générale des tribus.

C'était la guerre civile dans toute son horreur.

Non seulement des lévites s'attachaient au service des idoles, mais le sanctuaire même du temple était profané. «Les enfants du grand-prêtre Héli étaient des enfants de Bélial, des impies et des méchants qui ne connaissaient point le Seigneur». (I Rois, II, 12)

Ils souillaient le temple par leur conduite infâme, et, par leur cupidité scandaleuse, éloignaient le peuple de la pratique de la religion. (I Rois, II, 13 et suiv.)

L'historien sacré, passant en revue ces désordres, constate à plusieurs reprises avec tristesse qu'«en ce temps-là, il n'y avait point de roi dans Israël, et que chacun faisait tout ce qu'il voulait». (Juges, XVII, 6 ; XVIII, I, 31 ; XXI, 24)

Anarchie religieuse, morale et politique, tel était l'état social dans lequel se trouvait le peuple juif.

Comme il n'y avait point à sa tête une autorité sociale établie de Dieu et tirant de lui sa puissance, il n'y avait point de sanction, et chacun, étant assuré de l'impunité, suivait, comme il lui plaisait, le penchant de ses passions.

Dès lors, il est facile de comprendre à quel degré d'abjection et de décadence était tombée la nation tout entière, lorsque les prêtres et les principaux du peuple donnaient l'exemple public de l'impiété et de la dépravation des mœurs.

### **IX. - SAMUEL ET LA ROYAUTÉ.**

Pour remédier à ces désordres, le Seigneur suscita un homme juste, le prophète Samuel, qui ramena, pour un temps, le peuple dans le culte du vrai Dieu et le délivra pendant sa vie du joug des Philistins. «Samuel ne cessa de juger Israël durant le reste de ses jours». (I Rois, VII, 15) «Etant devenu vieux, il établit ses enfants juges sur Israël». (I Rois, VIII, 1) «Mais ils ne marchèrent point dans ses voies : ils se laissèrent corrompre par l'avarice, reçurent des présents et rendirent des jugements injustes». (I Rois, VIII, 3) «Tous les anciens d'Israël s'étant donc assemblés vinrent trouver Samuel à Ramatha et lui dirent : Vous voyez que vous êtes devenu vieux et que vos enfants ne marchent point dans vos voies : établissez donc sur nous un roi, comme en ont les autres nations, afin qu'il nous juge et nous gouverne justement». (I Rois, VIII, 4, 5)

Une partie du peuple, poussée par l'esprit mauvais, voyait dans l'établissement de la Royauté, telle que la possédaient les nations voisines, un moyen de se livrer à l'idolâtrie et au libertinage. En se donnant un roi, ils prétendaient se

soustraire à la direction de Dieu et à l'observance de ses commandements. Mais les autres Israélites, effrayés des progrès de l'immoralité, de la facilité avec laquelle le peuple se livrait à l'idolâtrie, des scandales du sanctuaire et de l'impuissance des chefs temporaires à réprimer tous ces excès, demandaient un roi avec le désir sincère de voir son autorité s'opposer à ces désordres et repousser en même temps les ennemis du dehors.

Cette opinion s'était déjà manifestée au temps de Gédéon avec une imposante unanimité.

«Tous les enfants d'Israël dirent à Gédéon : Soyez notre prince et commandez-nous, vous, votre fils et le fils de votre fils, parce que vous nous avez délivrés de la main des Madianites». (Juges, VIII, 22)

Gédéon refusa la royauté héréditaire qui lui était offerte, et le gouvernement des Juges continua, malgré ses graves imperfections, jusqu'à Samuel, avec des alternatives de paix, mais avec des périodes plus longues de luttes et de servitude.

Cette opinion du peuple qu'il fallait concentrer en une seule main toute l'autorité de la nation était partagée par les grands, par les principaux du peuple, puisque l'historien qui appartenait à la classe élevée et instruite ne cesse d'attribuer à l'absence de la Royauté la cause de tous les désordres qui conduisaient les Juifs à la décadence. (Juges, XVII, 6 ; XIII, I, 31 ; XXI, 24)

Il fallait donc un roi à Israël pour le relever de ses abaissements, le replacer à la tête des nations, et lui faire accomplir sa mission providentielle dans le monde.

## X. - CONDITIONS DE LA ROYAUTÉ.

Pour cela, il fallait à Israël un roi sorti de son sein qui fût la tête et le représentant de la nation, et, à ce titre, investi, au nom de Dieu, de la mission de conduire le peuple à sa destinée : destinée temporelle qu'il devait accomplir par la politique et par les armes ; destinée spirituelle à laquelle il devait atteindre aussi, avec l'assistance divine, par l'observance des commandements de Dieu, car le Seigneur l'avait choisi et comblé de ses bénédictions pour qu'il fût «la lumière de toutes les nations» qui ne connaissaient point le vrai Dieu.

Il fallait un roi à Israël, car ni l'autorité des chefs de tribu, ni celle du sanhédrin, ni celle du grand-prêtre et de la tribu sacerdotale, ni celle des Juges, n'avait suffi pour empêcher le désarroi social, qui se manifestait par l'idolâtrie, la dissolution des mœurs et la guerre civile, et que Dieu châtiât par la guerre étrangère.

Il fallait à Israël un roi marqué du caractère et du sceau de Dieu, et visiblement revêtu de son autorité sur le corps social ; un roi aidé du secours de Dieu, afin que la Religion fût défendue et protégée contre les impies, contre les violents et contre tous ceux qui seraient indignes des choses saintes ; un roi assisté de l'Esprit de Dieu qui fût pour son peuple un guide et un modèle de sagesse et de piété, et qui le préservât contre le relâchement des mœurs et les excès du libertinage ; un roi, enfin, rempli de la force de Dieu, qui, au dedans, rassurât les bons et fît trembler les méchants, et qui fût au dehors la terreur des ennemis.

Voilà pourquoi le Seigneur daigna exaucer leur demande.

«Faites ce qu'ils vous disent, dit-il au prophète Samuel, et donnez-leur un roi qui les gouverne». (I Rois, VIII, 22)

Cette situation avait, du reste, été prévue par Moïse, leur grand législateur, quand il avait écrit dans le Deutéronome les dispositions suivantes : «Quand vous serez entrés dans le pays que le Seigneur, votre Dieu, doit vous donner, que vous serez en sa possession et que vous y demeurerez, si vous venez à dire : Je choisirai un roi pour me commander comme en ont toutes les nations qui nous environnent, vous établirez celui que le Seigneur, votre Dieu, aura choisi du nombre de vos frères. Vous ne pourrez prendre pour roi un homme d'une autre nation et qui ne soit point votre frère». (Deutér., XVII, 14, 15)

La Royauté était donc un fait prévu dans la vie du peuple hébreu, plusieurs siècles à l'avance. Diverses formes de gouvernement devaient précéder celle-là, comme à titre d'essai, à titre provisoire, et en rapport avec la situation passagère du peuple. A mesure qu'elles étaient pratiquées, leurs défauts apparaissaient, et une forme nouvelle, plus parfaite, mieux appropriée à la situation, remplaçait la précédente.

Tant que le peuple fut peu nombreux et qu'il n'eut pas à redouter le voisinage d'ennemis puissants et audacieux, le gouvernement n'avait besoin ni d'une grande fixité, ni d'une grande force : il pouvait être paternel comme celui des patriarches, sacerdotal comme celui du grand-prêtre, ou temporaire comme celui des Juges ; mais, lorsque les familles furent devenues des tribus, et que les tribus multipliées eurent formé un grand peuple, il fallut créer un gouvernement dont l'organisation permanente, l'autorité forte et la volonté unique pussent maintenir l'ordre au-dedans et imposer le respect au-dehors.

La Royauté héréditaire fut la forme définitive de gouvernement que le Seigneur donna à son peuple comme la plus naturelle, la plus parfaite, et celle qui pouvait le mieux assurer la paix et la durée de l'Etat.

Il constitua sur son peuple cette royauté qui resplendit d'un éclat si vif sur le trône de Juda, qui eut la gloire de conserver la loi de Moïse et la religion de ses pères, qui compta de grands et saints rois, qui tenait à la fois du pouvoir patriarcal par l'hérédité, et du pouvoir sacerdotal par la consécration, et qui, formée sur le modèle de la Royauté divine, eut l'insigne honneur de voir sortir de sa race le Rédempteur promis.

D'après le Deutéronome, la Royauté ne devait être établie chez les Hébreux que lorsque les pérégrinations, par lesquelles le Seigneur les avait conduits en divers pays, seraient terminées et qu'ils occuperaient définitivement la terre que le Seigneur leur destinait. «Quand vous serez entrés dans le pays que le Seigneur, votre Dieu, doit vous donner et que vous y demeurerez...» (Deut., XVII, 14)

Cette condition de la loi était remplie : Israël était maître du pays de Chanaan, et chaque tribu établie dans la contrée qui lui avait été assignée. Les autres conditions étaient de proclamer roi celui que le Seigneur aurait choisi parmi les enfants d'Israël, car la loi défendait de reconnaître pour roi un homme qui ne fût pas de sang hébreu et qui adorât les dieux d'une nation étrangère.

## CHAPITRE SECOND : L'ACTION DE DIEU DANS L'ÉTABLISSEMENT DE LA ROYAUTÉ

### I. – SAÛL, PREMIER ROI D'ISRAËL.

L'établissement des tribus dans le pays de Chanaan étant terminé et la décadence du peuple d'Israël parvenue à son comble, le Seigneur prit par la main celui qu'il destinait à sauver son peuple et le conduisit au prophète Samuel.

«Le Seigneur lui dit : Voici l'homme dont je vous ai parlé ; c'est celui-là qui régnera sur mon peuple». (I Rois, IX, 17)

Dieu se souvenait de l'alliance qu'il avait faite avec son peuple par l'intermédiaire de ses chefs : il venait confirmer ses promesses par de nouveaux bienfaits.

«C'est moi qui suis le Seigneur, qui vous ai séparés des autres peuples, afin que vous fussiez à moi» (Lev., XXVI, 12)

Maintenant qu'Israël était sous la dure tyrannie des Philistins et qu'il était arrivé, par son oubli de Dieu et la dépravation de ses mœurs, à descendre cette pente fatale qui conduit les peuples à la mort, le Seigneur venait vers lui, afin de le relever par la puissance de son bras, et le replacer dans la voie.

Pour opérer le salut de son peuple, le Seigneur institua la Royauté.

L'homme que le Seigneur présentait à Samuel était «de la tribu de Benjamin, la plus petite d'Israël, et de la famille la plus humble de cette tribu» (I Rois, IX, 4) «Il était fils de Cis, s'appelait Saül et était très grand et bien fait» (I Rois, IX, 12)

Lorsqu'il rencontra le prophète, il était à la recherche des ânesses de son père ; un serviteur l'accompagnait, car «Saül était doux et simple comme un enfant d'un an». (I Rois, IX, 3 ; XIII, 1)

L'homme que Dieu choisissait pour restaurer la Religion et la morale en Israël et pour le délivrer de l'oppression étrangère, n'était donc qu'un humble paysan israélite, un timide adolescent.

Pour accomplir ses desseins, Dieu choisit les petits et les pauvres ; il prend ce qui est faible pour confondre ce qui est fort. Les voies de Dieu sont en tout opposées à celles des hommes : pour eux, la force réside dans ce qui se voit et dans ce qui se touche ; pour avoir la supériorité, il leur faut le nombre ; ils ne mettent leur confiance que dans la multitude des soldats, dans la quantité des armes et des munitions, dans la puissance des machines de guerre et dans l'importance des places fortes.

Dieu prend un vulgaire gardien d'ânesses pour en faire le roi et le sauveur de son peuple dans les conjonctures les plus difficiles et dans la situation la plus désespérée. C'est que la force de Dieu ne réside point dans les armes, ni dans le nombre et l'habileté de ceux qui les manient. Le Seigneur est le Dieu des armées : il veut qu'on mette sa confiance en Lui seul et que l'on sache que «ce n'est point par la lance ni par l'épée qu'il sauve les peuples, parce qu'il est l'arbitre de la guerre et qu'il donne la victoire à qui il veut et comme il veut». (I Rois, XVII, 45, 46, 47)

Voilà pourquoi ceux qui ne croyaient pas à la toute-puissance de Dieu et à son assistance, ceux qui ne mettaient leur confiance que dans les apparences matérielles, méprisaient le choix du Seigneur. «Comment celui-ci, disaient les enfants de Bélial, pourrait-il nous sauver ?» (I Rois, X, 27)

Evidemment ce ne pouvait être que par l'assistance divine, car Saül ne connaissait ni l'art de la guerre, ni le maniement des armes, et, comme par une suprême dérision, Dieu l'avait fait le chef d'un peuple désarmé. «Lorsque le jour du combat fut venu, hors lui et Jonathas, son fils, il ne se trouva personne, de tous ceux qui les avaient suivis, qui eût une lance ou une épée à la main ; les autres n'étaient armés que de bâtons ou d'instruments peu propres au combat». (I Rois, XIII, 22)

Cet homme ne pouvait donc rien sans le secours de Dieu, et ce secours devait être d'autant plus grand et plus absolu qu'il était lui-même plus faible et les obstacles qui l'entouraient plus considérables. En d'autres termes, Dieu avait tout à faire, et pour mieux faire comprendre que l'on devait tout recevoir de lui, il avait choisi un instrument plus humble et plus faible qui ne serait que l'intermédiaire et le canal de sa puissance.

### II. - LE SACRE.

Pour lui communiquer la puissance temporelle, Dieu employa le même moyen dont il s'était servi pour transmettre<sup>1</sup> au grand-prêtre la puissance spirituelle : il le fit sacrer.

«En même temps, Samuel prit une petite fiole d'huile qu'il répandit sur la tête de Saül, et il le baisa, et il lui dit : C'est le Seigneur qui, par cette onction, vous sacre pour prince sur son héritage». (I Rois, X, 1)

Le sacre fut donc :

- le lien qui unit le Roi à Dieu, le canal par lequel le Roi reçut la puissance divine, laquelle devint en ses mains la puissance royale ;

- le traité d'alliance par lequel le Roi s'engageait à servir Dieu et à le faire servir, et par lequel Dieu s'engageait à l'assister dans toutes les circonstances et à le protéger contre tous les dangers ;

---

<sup>1</sup> Dieu possède la puissance ; il en est donc le Maître ; il la possède par essence ; elle est lui ; elle est en lui ; elle est de lui et nul ne la possède que lui. Donc, il est absolument vrai de dire que toute puissance vient de Dieu. Et l'homme ne peut en posséder une part quelconque, quelque faible qu'elle soit, que si Dieu le veut, et si elle lui est transmise par Dieu et au nom de Dieu, par un intermédiaire autorisé et par les moyens fixés par la sagesse même de Dieu. Et l'homme étant un être corporel, la puissance divine ne peut lui être transmise que par un signe sensible et par l'opération d'un ministre de Dieu, au nom de Dieu.

- le rayonnement de la majesté divine sur la personne du roi, laquelle devint par le contact de l'huile sainte une personne sainte et sacrée, l'Oint du Seigneur, sur lequel nul ne pouvait, sans crime, porter la main ;  
- la lettre de gage par laquelle Dieu lui-même investissait son serviteur d'une mission spéciale et privilégiée, et pour le succès de laquelle il lui promettait toutes les faveurs, même les plus extraordinaires, même celles qui seraient au-dessus de la nature.

Tel fut l'acte, telle fut la cérémonie par laquelle Samuel, ou plutôt Dieu lui-même, par la main du prophète, fit Saül roi d'Israël. Et, en effet, c'était bien le Seigneur, qui en avait donné l'ordre au prophète : l'historien le constate. (I Rois, IX, 15, 16, 17)

Le prophète le déclare à son tour à Saül (I Rois, X, 1), et afin que celui-ci en soit convaincu, il lui prédit ce qui va lui arriver dès qu'il l'aura quitté.

«Voici la preuve que vous aurez que c'est Dieu qui vous a sacré pour prince (I Rois, X, 1 et suiv.) :

«Vous rencontrerez d'abord trois hommes qui vont adorer Dieu à Béthel et qui portent trois chevreux, trois tourteaux et une bouteille de vin». (I Rois, X, 3)

«Après qu'ils vous auront salué, ils vous donneront deux pains, et vous les recevrez de leurs mains». (I Rois, X, 4)

Ce signe est en même temps un hommage, le premier hommage rendu à la dignité royale dont le sacre a revêtu Saül.

Le salut s'adresse à la majesté royale, à la personne du Roi : le don des pains est un hommage à son pouvoir. C'est l'image du tribut que le prince a le droit de prélever sur son peuple.

Le premier signe donné à Saül est une reconnaissance mystérieuse de l'autorité royale, la conséquence du caractère extérieur que le sacre imprime à la personne du Roi.

Un autre signe est la rencontre d'une troupe de prophètes qui prophétiseront. «En même temps, l'Esprit du Seigneur se saisira de vous, vous prophétiserez avec eux, et vous serez changé en un autre homme». (I Rois, X, 6)

Voilà bien la marque la plus certaine de l'intervention directe et immédiate de Dieu dans le sacre. C'est que l'Esprit-Saint se saisit de Saül et le change en un autre homme, car le jeune Israélite n'ayant rien de ce qu'il fallait pour gouverner un grand peuple, le premier effet de la puissance divine dut être de «le changer en un autre homme».

Ce fut là le premier effet de l'onction sur sa personne. Par l'onction, Dieu créa en lui une personne morale douée d'une grande supériorité ; de cet Israélite simple, timide, irrésolu, Dieu fit un roi sage, prudent, plein de fermeté et d'énergie, capable de conduire dans sa voie la nation choisie.

Voilà pourquoi l'historien sacré déclare qu'«aussitôt que Saül eut quitté Samuel, Dieu lui changea le cœur, et lui en donna un autre» (I Rois, X, 9), c'est-à-dire un cœur magnanime, un cœur royal, à la hauteur de sa mission.

Dieu qui est le Maître des nations est aussi le Maître du cœur des hommes, et Samuel, son pontife et son représentant, avait raison d'ajouter : «Lors donc que tous ces signes vous seront arrivés, faites hardiment tout ce qui se trouvera à faire, parce que le Seigneur sera avec vous». (I Rois, X, 7)

L'effet du sacre est d'unir le Roi à Dieu : dès lors le Roi peut agir avec décision et vigueur, parce qu'il sera dirigé et fortifié par le secours céleste : le Roi uni à Dieu par le sacre peut tout entreprendre, et il s'ensuit qu'il n'est pas nécessaire qu'il possède des qualités brillantes, ni qu'il soit un homme de génie pour bien gouverner, puisque Dieu est avec lui, afin de l'éclairer dans tous ses conseils, et de l'assister dans toutes ses entreprises.

L'Écriture dit que «Saül ayant rencontré une troupe de prophètes, l'Esprit du Seigneur se saisit de lui et qu'il prophétisa au milieu d'eux». (I Rois, X, 10)

C'est encore là un des signes de la présence et de l'action de Dieu annoncés par Samuel.

Or, ces prophètes étaient des religieux institués par Samuel pour prier et chanter les louanges de Dieu, ce que l'écrivain exprime par le mot «prophétiser».

C'est aussi un des effets du sacre : il fait descendre sur celui qui le reçoit l'Esprit de Dieu, qui est, avant tout, un esprit de piété, c'est-à-dire de prière et de louange à Dieu. La troupe des prophètes à laquelle se joint Saül représente l'Église, c'est-à-dire la société établie de Dieu pour la direction spirituelle des peuples ; l'Église à laquelle le sacre rattaché fortement celui qui le reçoit, car l'Église tient ici-bas la place de Dieu auquel l'onction unit le prince.

L'union intime de la puissance temporelle à la puissance spirituelle constitue la perfection et la plénitude du pouvoir social ; elle est nécessaire pour le bien du peuple : voilà pourquoi il faut que celui qui est à sa tête soit attaché à l'Église, car Dieu l'a établie pour conduire les peuples dans la voie du salut ; c'est elle qui garde le dépôt des lois divines, qui les explique et enseigne à les mettre en pratique ; c'est elle qui est chargée de faire connaître Dieu et de le faire aimer et servir.

Voilà pourquoi il est essentiel que le chef du peuple choisi soit uni à l'Église.

Voilà pourquoi Dieu a donné à l'Église le pouvoir de faire les rois, c'est-à-dire de faire passer aux mains des princes la puissance même de Dieu.

C'est ainsi que l'humble gardien d'ânesses, investi par l'onction de cette puissance divine, délivrera Israël des ennemis qui l'oppriment.

Le Seigneur l'annonce lui-même à Samuel, en lui donnant l'ordre de sacrer Saül : «Demain, à la même heure, je vous enverrai un homme de la tribu de Benjamin, que vous sacrerez pour être le chef de mon peuple d'Israël, et il sauvera mon peuple de la Main des Philistins». (I Rois, IX, 16)

Samuel répète la promesse du Seigneur à Saül, quand il fait descendre sur sa tête l'huile sainte : «C'est le Seigneur qui vous sacré pour prince sur son héritage, et vous délivrerez son peuple de la main des ennemis qui l'environnent». (I Rois, X, 1)

Voilà le don de joyeux avènement : avec le sacre, il reçoit l'assurance et le pouvoir de délivrer Israël du joug des Philistins.

C'est là une conséquence de l'onction : l'esprit de Dieu qu'elle communique est un esprit de force et de vaillance qui fera du timide Saül un roi courageux et infatigable à combattre les ennemis de son peuple, car «pendant tout son règne, il y eut une forte guerre contre les Philistins». (I Rois, XIV, 47)

«Et de quelque côté que Saül tournât ses armes, il revenait toujours victorieux». (I Rois, XIV, 47))

Le joug des Philistins était à la fois une cause de misères temporelles et une cause d'idolâtrie, car ils donnaient aux Israélites le spectacle de leurs superstitions et du culte abominable qu'ils rendaient à leurs divinités. Le joug des Philistins sur le peuple de Dieu était en définitive le joug et le triomphe du démon ; le sacre fut la ruine de ce double joug et la vérification de cette parole d'Isaïe : «Le joug tombera en pourriture en présence du sacre». (Isaïe, X, 17)

La force du gouvernement que le Seigneur donnait à son peuple résidait dans la vertu du sacre, de sorte que l'on peut dire que la Royauté était toute dans le sacre, qu'elle était le sacre même.

La vertu de l'huile sainte avait transformé l'homme choisi de Dieu ; elle l'avait «changé en un autre homme» ; elle avait transformé les Israélites qui, aussitôt après, s'étaient mis à la disposition du fils de Cis, comme messagers et comme vassaux, rendant hommage à sa majesté et à son pouvoir ; elle avait transformé leurs volontés<sup>1</sup>, car ils s'étaient rapprochés de l'Oint du Seigneur et ils lui obéissaient» (I Rois, IX, 16) ; elle avait agi même sur les ennemis dont elle avait invalidé l'audace et terrorisé les cœurs.

L'action de Dieu était visible ; il avait mis dans la Royauté, ou plutôt dans le sacre, le secours qu'il voulait donner à son peuple «parce qu'il l'avait regardé d'un œil favorable et que ses supplications étaient parvenues jusqu'à lui». (I Rois, IX, 16)

Le sacre des rois ouvrait une ère nouvelle à la nation israélite ; il était le gage de la réconciliation de Dieu avec son peuple, le point de départ de ses nouvelles miséricordes.

L'avènement de la Royauté sacrée était l'aurore des grandeurs d'Israël ; le règne de Saül devait être comme un essai de cette institution qui élèvera si haut la gloire et la puissance du peuple juif.

### III. - DÉCHÉANCE DE SAÛL.

Saül, élevé sur le trône, non par son mérite, mais par la grâce de Dieu, perdit par sa faute la gloire d'être le fondateur de la dynastie des rois d'Israël. Impatient du retard du grand-prêtre à venir sacrifier, il offrit lui-même l'holocauste, quoi qu'il ne fût ni prêtre, ni lévite.

Le Seigneur le rejeta pour ce motif.

«Samuel lui dit : Vous avez fait une folie et vous n'avez point gardé le commandement que vous avez reçu du Seigneur votre Dieu. Si vous n'aviez point fait cette faute, le Seigneur aurait maintenant affermi pour jamais votre règne sur Israël». (I Rois, XIII, 13)

«Mais votre règne ne subsistera point à l'avenir. Le Seigneur s'est pourvu d'un homme selon son cœur et il lui a commandé d'être le chef de son peuple, parce que vous n'avez point observé ce qu'il vous a ordonné». (I Rois, XIII, 14)

Grande leçon pour les rois qui n'observent point les commandements du Seigneur et qui, méprisant les avertissements de ses pontifes, portent des mains sacrilèges sur les choses saintes et prétendent s'arroger les droits du sacerdoce !

Saül oublie que Dieu s'est réservé la tribu de Lévi pour la célébration des cérémonies sacrées et l'offrande des victimes ; il oublie que Samuel est l'unique représentant de Dieu dans la direction et le gouvernement des choses saintes et l'ordonnance des sacrifices, et il viole, à la face du peuple, les ordres de Dieu transmis par Samuel.

Voilà pour quel motif le Seigneur prononce sa déchéance du trône d'Israël.

Non seulement il devait obéir, parce qu'il était le chef du peuple et qu'il lui devait l'exemple de l'obéissance, mais aussi parce qu'il était le premier roi d'Israël et qu'à ce titre il devait être le modèle de ceux qui viendraient après lui. Ne l'ayant pas été par son obéissance, il devait l'être par son châtement, afin que ses successeurs apprirent que le Seigneur est le Maître des rois comme il est le Maître des peuples, et qu'il les élève ou les abaisse à son gré, suivant qu'ils sont dociles ou rebelles à sa volonté.

La cause de la déchéance de Saül fut sa désobéissance à Dieu, qui «se repentit de l'avoir établi roi sur Israël» (I Rois, XV, 35), et donna l'ordre à Samuel «de prendre l'huile sainte et d'aller à Bethléem, où il s'était choisi un roi parmi les enfants d'Isaïe». (I Rois, XVI, 1)

Quelque dévoué au Seigneur que fût Samuel, il ne put s'empêcher de faire une objection à l'ordre qu'il venait de recevoir. «Comment irai-je ? Saül l'apprendra et il me fera mourir». (I Rois, XVI, 2)

Il s'agissait, en effet, de remplacer Saül. Or, il était solidement assis sur le trône : il avait une grande autorité sur le peuple qui s'était attaché à lui, parce qu'il avait des qualités royales, qu'il avait toujours été victorieux et qu'il inspirait confiance pour l'avenir.

---

<sup>1</sup> En vertu de l'axiome «Tel roi, tel peuple» (Eccl., X, 2), le peuple d'Israël était devenu semblable à Saül, animé de l'Esprit de Dieu, ennemi des idoles, plein de confiance en Dieu. Le Seigneur se sert toujours de son Christ, de son serviteur, de l'homme choisi pour faire descendre sur son peuple ses grâces spirituelles et temporelles. Ce n'est point par la collectivité que descendent les faveurs divines : c'est toujours par le chef, par la tête unie à Dieu, que la multitude est rattachée à Dieu et en reçoit les faveurs : par le pontife, les spirituelles ; par le Roi, les temporelles. Jésus-Christ, pontife et roi, possède la plénitude de la grâce comme Oint du Père, et, de son sein, comme d'un océan immense, elle découle, par les intermédiaires choisis, sur les nations. En dehors de lui, il n'y a qu'illusion et impuissance : «*Sine me nihil potestis facere, Sans moi vous ne pouvez rien faire*», dit-il à ses disciples : paroles qui s'appliquent à tout, à l'ordre spirituel et à l'ordre temporel, car la puissance de Jésus-Christ est universelle et absolue.

Le peuple, qui pouvait cultiver ses champs en toute sécurité et en retirer les récoltes, n'avait aucun motif de s'éloigner de lui.

«Tous les hommes vaillants d'Israël étaient autour de lui, prêts à exécuter sa volonté, car, dès que Saül avait reconnu qu'un homme était courageux et propre à la guerre, il le prenait auprès de lui». (I Rois, XIV, 52)

En face d'un prince qui était à la tête d'un gouvernement fort, et qui avait lui-même les sympathies du peuple, il s'agissait de nommer un nouveau titulaire pour le remplacer et proclamer en fait sa déchéance.

Il n'est pas étonnant que le prophète hésitât à exécuter l'ordre de Dieu, et que cette mission entourée de danger eût rempli son cœur d'une grande crainte.

#### IV. - DAVID, SECOND ROI D'ISRAËL, VÉRITABLE FONDATEUR DE LA ROYAUTE JUIVE.

Mais les vues du Seigneur diffèrent entièrement de celles des hommes, et il faut que ses desseins s'accomplissent comme il l'ordonne. Samuel était prêtre : le Seigneur lui commande d'aller, comme c'était son droit, offrir le sacrifice à Bethléem.

«Le Seigneur lui dit : Prenez avec vous un veau du troupeau, et vous direz : je suis venu pour sacrifier».

Vis-à-vis des pouvoirs impies et rebelles aux saintes lois de l'Eglise, il convient d'agir avec prudence ; il n'est pas nécessaire de dévoiler les desseins de Dieu à ceux qui se sont constitués ses ennemis, car ils se mettraient en mesure de leur susciter des obstacles.

Samuel obéit et arrive à Bethléem sans même connaître le nom de celui qui doit remplacer Saül.

Les anciens vinrent au-devant de lui, en lui témoignant leur étonnement de sa visite, car, depuis que Saül était monté sur le trône, Samuel vivait dans la retraite : «Je vous apporte la paix, dit le prophète ; je suis venu pour sacrifier au Seigneur. Purifiez-vous et venez avec moi, afin que j'offre la victime».

«Samuel purifia donc Isaïe et ses fils et il les appela à son sacrifice». (I Rois, XVI, 4, 5.)

Avant d'accomplir cette cérémonie si importante du sacre, d'où dépend le sort de tout un peuple, le prophète purifie les assistants, et, en particulier, Isaïe et ses fils. Il ne se contente pas de les sanctifier par des actes purificateurs, il les appelle au sacrifice qu'il va offrir, afin d'attirer sur eux et sur lui les lumières et les grâces de Dieu.

En effet, l'assistance de Dieu ne descend que sur les âmes sanctifiées et purifiées ; son secours n'arrive qu'aux cœurs droits et dévoués ; sa lumière et sa force ne viennent qu'aux volontés fermes et résolues à marcher dans la voie de ses commandements.

Après le sacrifice, les fils d'Isaïe parurent devant Samuel, mais le Seigneur le prévint «de n'avoir égard ni à la bonne mine, ni à la taille avantageuse». (I Rois, XVI, 17.) [«Saül dépassait les Israélites de toute la tête» (I Rois, XVI, 17)], «car, l'homme ne juge les choses que par le dehors, mais le Seigneur voit le fond du cœur». (I Rois, XVI, 17)

Ce fut David, le plus jeune des enfants d'Isaïe, que le Seigneur choisit pour remplacer Saül et former la tige de cette maison et de cette famille royale de Juda, la plus illustre qui fut jamais, puisque d'elle est sorti le Christ-Jésus, Fils de Dieu et Sauveur du monde, Roi des rois et souverain Seigneur et Maître des nations.

David gardait les brebis sur les collines de Bethléem. «Envoyez-le chercher, dit Samuel, car nous ne nous mettrons point à table qu'il ne soit venu». (I Rois, XVI, 11)

«Isaïe l'envoya chercher et le présenta à Samuel. Or, il était roux, d'une mine avantageuse et avait le visage fort beau. Le Seigneur lui dit : Sacrez-le présentement, car c'est lui que j'ai choisi». (I Rois, XVI, 12) «Samuel prit donc la corne pleine d'huile et il le sacra au milieu de ses frères». (I Rois, XVI, 13)

Pour que le sacre produise toute son efficacité, pour que la vertu de Dieu descende dans sa plénitude sur celui qui le reçoit, il n'est pas nécessaire que la cérémonie soit entourée d'une grande pompe, ou qu'elle ait lieu dans un temple magnifique, et au milieu d'un immense concours de peuple. Saül est sacré sur un chemin public ; David, dans la maison de son père, en présence de sa famille, et néanmoins les effets en furent manifestes pour Saül, tant qu'il demeura fidèle, et le secours de Dieu n'abandonna jamais David, car, «depuis ce jour (le jour du sacre) l'Esprit du Seigneur fut toujours avec lui, et il fut rempli de force, de sagesse et de piété...» (I Rois, XVI, 13) La vertu du sacre place celui qui le reçoit sous l'influence et la direction de l'Esprit-Saint : l'homme qui reçoit l'onction royale dans de bonnes dispositions possède l'Esprit de Dieu, qui est un esprit tout-puissant et qui s'étend à tout.

Tandis que celui de l'homme est faible et borné, et qu'abandonné à lui-même, il est sans cesse exposé à être dominé par l'esprit mauvais, c'est-à-dire par l'esprit du démon<sup>1</sup>, ce même esprit de l'homme, uni par le sacre à l'Esprit de Dieu, devient supérieur à l'esprit mauvais et se trouve, par ce secours, en position de le dominer et de le vaincre. Voilà pourquoi l'institution de la Royauté a une si grande importance, et que Dieu a voulu, ainsi que le constate l'Écriture, y mettre lui-même la main.

Par le sacre, Dieu constitue un homme muni d'une armure divine pour défendre la société contre les attaques de l'enfer ; un homme qui est le représentant social et officiel de Dieu.

Tandis que le sacre faisait descendre en David l'Esprit de Dieu, en même temps, «l'Esprit du Seigneur se retira de Saül, et il était agité d'un esprit méchant». (I Rois, XVI, 14)

C'était là la suite de sa déchéance et de sa déposition : désormais, il était livré à lui-même, c'est-à-dire à un esprit vil, grossier, inquiet, irritable, jaloux, triste, soupçonneux, emporté jusqu'à la fureur et la folie, obligeant les officiers de sa maison à le surveiller et à lui procurer un moyen de le calmer et de le soulager. (I Rois, XVI, 15, 16, 17)

---

<sup>1</sup> «Il n'y a point de puissance sur la terre qui puisse lui être comparée, puisqu'il a été créé pour ne rien craindre, si ce n'est Dieu». (Job, XLI, 24)

Déchu par sa désobéissance de la dignité royale, il perdit en même temps les grâces et les privilèges du sacre, c'est-à-dire de son union avec Dieu, et il redevint ce qu'il était auparavant, un homme vulgaire, capable tout au plus d'exercer, comme autrefois, l'humble profession de gardien d'ânesses.

«Ce fut David qui fut choisi pour le calmer, parce qu'il savait fort bien jouer de la harpe, qu'il était sage dans ses paroles, et que le Seigneur était avec lui». (I Rois, XVI, 18.)

David parvint à calmer les fureurs de Saül, parce que, possédant l'Esprit de Dieu, il dominait l'esprit malin qui les excitait.

Ainsi se manifesta la vertu du sacre dans le nouvel élu du Seigneur.

Tout le peuple d'Israël fut aussi témoin d'une autre manifestation de cette vertu.

«Les Philistins avaient rassemblé toutes leurs troupes pour combattre Israël. Ils avaient placé leur camp sur une montagne, et celui d'Israël était sur une autre séparée par une vallée. Or, il arriva qu'un géant, nommé Goliath, sortit du camp des Philistins pour insulter les Israélites et les défier en combat singulier. Il se présenta ainsi durant quarante jours, matin et soir, sans qu'aucun Israélite osât entrer en lutte avec lui. Or, il se trouva que David vint au camp porter des vivres à ses frères qui étaient dans l'armée de Saül. Le Roi avait fait publier qu'il donnerait de grandes récompenses à celui qui vaincrait le géant. David s'offrit, et, armé d'une fronde et de cinq pierres, il marcha contre le Philistin et le tua». (I Rois, 1)

«Je viens à toi, avait-il dit à Goliath avant le combat, au nom du Seigneur des armées, du Dieu des troupes d'Israël, auxquelles tu as insulté aujourd'hui. Le Seigneur te livrera entre mes mains, et je te couperai la tête, et je donnerai aujourd'hui les corps morts des Philistins aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre, afin que toute la terre sache qu'il y a un Dieu en Israël, et que toute cette multitude d'hommes sache que ce n'est point par l'épée ni par la lance que le Seigneur sauve, parce qu'il est l'arbitre de la guerre. Et ce sera Lui qui vous livrera entre mes mains». (I Rois, XVII)

L'Esprit de Dieu est un esprit de force et de vaillance : c'est lui qui donne au fils de l'huile sainte cette première victoire sur les ennemis de son pays.

C'est ce même esprit qui l'avait fait lutter corps à corps contre un lion et contre un ours qui attaquaient son troupeau.

A Saül, qui essayait de le détourner, à cause de sa jeunesse, de combattre Goliath, David répondit : «Lorsque votre serviteur menait paître le troupeau de son père, il est venu quelquefois un lion ou un ours qui emportait un bœuf du troupeau. Alors, je courais après eux, je les attaquais et je leur arrachais la proie d'entre les dents, et lorsqu'ils se jetaient sur moi, je les prenais à la gorge, je les étranglais et je les tuais. C'est ainsi que votre serviteur a tué un lion et un ours, et il en fera autant de ce Philistin». (I Rois, XVII, 34, 35, 36)

Cette énergie et cette force corporelle du jeune pâtre, c'est la grâce de l'onction qui les lui communiquait, parce que c'était au nom de Dieu qu'il faisait toutes ses entreprises.

Saül s'attacha David «qui allait partout où il l'envoyait et qui se conduisait avec beaucoup de prudence». (I Rois, XVIII, 5)

L'Esprit de Dieu est un esprit de prudence qui descend par le sacre sur celui qui le reçoit.

Saül le reconnut lui-même, car, dit la Bible, «Saül commença à appréhender David, voyant que le Seigneur était avec David et qu'il s'était retiré de lui». (I Rois, XVIII, 12)

Mis par le Roi à la tête de mille soldats (I Rois, XVIII, 13), il se distingua par sa prudence et son courage et battit les Philistins en plusieurs rencontres. Saül en conçut une grande jalousie et tenta maintes fois de lui donner la mort, soit par des archers qu'il envoya contre lui, soit en le poursuivant lui-même avec des troupes.

Mais, protégé par la vertu du sacre, il échappa plusieurs fois miraculeusement à la mort.

Quel que fût l'acharnement de Saül contre lui, David ne cessa de lui témoigner le plus grand respect ; il voyait toujours en lui son maître, son seigneur et son roi, le représentant de Dieu, le christ et l'oint du Seigneur. Saül était pour lui une personne sainte<sup>1</sup> et sacrée qui méritait toute son affection et avait droit à son respect et à sa vénération.

La Royauté sacrée était donc une grande et sainte chose, puisque celui qui en était revêtu inspirait, malgré ses fautes et sa déchéance, de tels sentiments à un homme aussi éminent que David.

## **V. - DAVID PROCLAMÉ ROI PAR TOUTES LES TRIBUS D'ISRAËL : SES VERTUS ; BÉNÉDICTIONS DE DIEU SUR LUI, SUR SA FAMILLE ET SUR SON PEUPLE.**

La tribu de Juda avait reconnu et proclamé David roi, tandis que la maison de Saül, représentée par son fils Isboseth, et soutenue par Abner, régnait sur toutes les autres tribus d'Israël. «Isboseth régna deux ans, mais David gagnait du terrain et s'avavançait toujours ; la maison de Saül, au contraire, s'affaiblissait de jour en jour». (II Rois, III, 1)

«Abner proposa aux anciens d'Israël de reconnaître David pour roi : Faites-le donc maintenant, leur dit-il, puisque le Seigneur a parlé à David et a dit de lui : Je sauverai par David, mon serviteur, mon peuple d'Israël de la main des Philistins et de tous ses ennemis».

Voilà un témoignage précieux de la puissance du sacre, fourni par un adversaire de David : il confirme celui de Samuel et atteste que la croyance universelle du peuple juif était que le Seigneur avait mis dans un homme le secours qu'il voulait donner à son peuple, et que ce secours venait à cet homme par le sacre.

C'était donc l'intérêt du peuple de proclamer roi celui qui pouvait lui apporter le secours de Dieu, parce qu'il était l'oint du Seigneur.

«Alors toutes les tribus d'Israël vinrent trouver David à Hébron et lui dirent : «Nous sommes vos os et votre chair». (II Rois, V, 1)

---

<sup>1</sup> Voir, ailleurs, l'opinion de Saint Augustin sur la sainteté du sacre des rois.

Paroles remarquables qui rappellent celles qu'Adam appliqua à Eve : «Voilà maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair».

Comme l'homme doit être uni à son épouse, ainsi le peuple doit être uni au roi comme l'homme est le chef de la femme, ainsi le Roi est le chef et la tête du peuple et ne fait qu'un avec lui.

C'est par la tête que la bénédiction de Dieu descend sur le corps tout entier ; par le Roi qu'elle descend sur la société. Ainsi, le Roi devient par le sacre la source et le canal des faveurs multipliées de Dieu sur le peuple.

David, âgé de trente ans, fut reconnu Roi par toutes les tribus d'Israël. «David s'avancé toujours et croissait de plus en plus, et le Seigneur, le Dieu des armées, était avec lui». (II Rois, V, 1)

«David reconnu par cette grande prospérité que le Seigneur l'avait confirmé Roi sur Israël et qu'il l'avait élevé au gouvernement de son peuple». (II Rois, V)

L'onction communique au prince l'Esprit de Dieu qui est un esprit de piété. David fut un Roi très pieux.

Lorsqu'il eut établi la paix, il manifesta au prophète Nathan le désir d'élever un temple au Seigneur. «Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que je demeure dans une maison de cèdre et que l'arche de Dieu ne loge que sous des peaux ?»

Admirable exemple d'humilité donné aux princes et aux grands de la terre qui ne trouvent jamais leurs palais assez somptueux et qui laissent dans l'oubli et la pauvreté les temples de Dieu !

Parole pleine de sagesse qui montre combien il est absurde et déraisonnable que la créature soit élevée et honorée au-dessus du Créateur !

David pieux, humble, toujours fidèle à Dieu depuis, le jour de son sacre, fut agréable au Seigneur qui répandit sur lui et sur son peuple, dans toute leur plénitude, les bienfaits de l'onction.

C'est ce que lui dit le Seigneur par la bouche du prophète Nathan : «Vous direz donc maintenant ceci à mon serviteur David : voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai choisi lorsque vous meniez paître les troupeaux, afin que vous fussiez le chef de mon peuple d'Israël». - «Partout où vous avez été, je ne vous ai point abandonné ; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous et j'ai rendu votre nom aussi illustre que celui des grands de la terre...» - «Je vous donnerai la paix avec tous vos ennemis. De plus, le Seigneur vous promet qu'il fera votre maison puissante. Et lorsque vos jours seront accomplis et que vous serez endormis avec vos pères, je mettrai sur votre trône, après vous, votre fils, et je rendrai le trône de son royaume inébranlable à jamais. S'il commet quelque faute, je le punirai, mais je ne retirerai point ma miséricorde comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai écarté de devant ma face. Votre maison sera stable ; vous verrez votre royaume subsister éternellement, et votre trône s'affermira pour jamais». (II Rois, 7, 8 et suiv.)

Le Seigneur témoignait son contentement à David, son serviteur, en énumérant tout ce qu'il avait fait pour lui et ce qu'il se proposait de faire encore , en lui donnant un fils pour successeur sur le trône d'Israël et en y établissant sa race pour jamais.

C'est la Charte de la Royauté héréditaire de Juda.

Par le sacre, le Seigneur les a faits rois, et, par l'hérédité, il maintient la Royauté dans la famille et la descendance de David.

Le Seigneur protégeait visiblement David. Non seulement il l'avait fait échapper à toutes les embûches que lui avait tendues Saül pour le faire périr, mais encore à tous les dangers des champs de bataille.

«Le Seigneur le conserva dans toutes les entreprises dans lesquelles il s'engagea». (II Rois, VIII, 14)

Cette protection continuelle de Dieu était le fait et la conséquence du sacre, car depuis le jour où il fut sacré, dit la Sainte Écriture, David ne cessa d'être fidèle au Seigneur, et le Seigneur récompensa sa fidélité, en comblant de bénédictions, lui, sa famille et son peuple.

## **VI. - SALOMON CHOISI DE DIEU POUR ÊTRE LE TROISIÈME ROI D'ISRAËL.**

David étant vieux, Adonias, son fils aîné après Absalon, prétendait monter sur le trône, mais le Roi ordonna au grand-prêtre de sacrer Salomon sur la place publique.

Ainsi, ce n'était que par le sacre qu'un prince était fait roi.

Salomon, choisi de Dieu, fut reconnu roi par tout Israël, car le peuple comprenait que c'était la volonté de Dieu qu'il y eût un roi qui régnât sur lui, et que c'était par le sacre qu'il devenait le ministre du Seigneur et l'intermédiaire de ses bienfaits.

Adonias lui-même déclara que «si le royaume était passé à Salomon, son frère, c'est que le Seigneur le lui avait donné». (II Rois, II, 15)

Or, les effets du sacre sur le roi Salomon sont consignés dans les saints Livres. «Salomon aima le Seigneur et se conduisit suivant les préceptes de David son père». (II Rois, II, 3)

Animé de l'Esprit de Dieu qu'il avait reçu avec l'onction, il fit cette demande au Seigneur : «Je vous supplie de donner à votre serviteur un cœur docile aux inspirations de votre sagesse divine, afin qu'il puisse juger votre peuple et discerner entre le bien et le mal ; car, qui pourra, sans cette sagesse, rendre la justice à votre peuple, à ce peuple qui est si nombreux !»

Le Seigneur agréa cette demande : «J'ai fait ce que vous m'avez demandé, et je vous ai donné un cœur si plein de sagesse et d'intelligence, qu'il n'y a jamais eu d'homme avant vous qui vous ait égalé et qu'il n'y en aura point après vous qui vous égale». (II Rois, III, 12)

«Mais je vous ai même donné ce que vous ne m'avez pas demandé, savoir : les richesses et la gloire, de sorte qu'aucun roi ne vous aura jamais égalé, en ce point, dans les siècles passés». (II Rois, ni, 13.)

Voilà les récompenses et les privilèges que Dieu accorde aux rois qui sont fidèles aux grâces de l'onction.

Le règne de Salomon fut la manifestation éclatante et l'accomplissement très exact des promesses de Dieu.

«Le peuple de Juda et d'Israël était innombrable comme le sable de la mer, et ils vivaient dans l'abondance et dans la joie». (III Rois, IV, 20)

«Salomon avait sous sa domination tous les royaumes depuis le fleuve d'Euphrate jusqu'au pays des Philistins et jusqu'à la frontière d'Egypte. Ils lui offraient tous des présents et lui demeurèrent assujettis tous les jours de sa vie». (III Rois, IV, 21)

«Dieu donna à Salomon une sagesse et une prudence prodigieuses, et un esprit capable de s'appliquer à autant de choses qu'il y a de grains de sable sur le rivage de la mer». (III Rois, IV, 29)

«Et la sagesse de Salomon surpassait la sagesse de tous les Orientaux et de tous les Egyptiens». (III Rois, IV, 30)

«Il était plus sage que tous les hommes... et sa réputation était répandue dans toutes les nations voisines».

«Il venait des gens de tous les pays pour entendre la sagesse de Salomon, et tous les rois de la terre envoyaient vers lui pour être instruits par sa sagesse». (III Rois, IV, 34)

Salomon bâtit au Seigneur un temple magnifique durant sept années de son règne, de ce règne que Saül et David avaient préparé. Ainsi, la Royauté témoignait au Seigneur sa gratitude et celle d'Israël pour tous les bienfaits dont il avait comblé le peuple par son intermédiaire. Le temple de Sion était le monument de la reconnaissance, l'unique temple élevé au vrai Dieu dans l'univers, et il était l'œuvre de cette institution nouvelle que le Seigneur avait créée lui-même, et qu'il avait marquée de l'onction sainte pour présider aux destinées de son peuple. Cette gloire n'avait été ni pour Moïse, ni pour Josué, ni pour les Juges, ni pour Samuel ou pour un autre grand-prêtre, ni pour la tribu lévitique, ni même pour David ; elle avait été réservée à Salomon, au roi pacifique, à celui qui n'avait jamais versé le sang de ses frères.

Le Seigneur marquait, par cette préférence, l'importance de l'institution qu'il venait de fonder et les services qu'elle devait assurer à son peuple, et, par lui, à tous les peuples de la terre.

C'est ce que témoignait Salomon dans la prière qu'il adressait à Dieu le jour de l'inauguration du temple :

«Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous, comme il a été avec nos pères ; qu'il ne nous abandonne et ne nous rejette point, afin que tous les peuples de la terre sachent que c'est le Seigneur qui est le vrai Dieu, et qu'après lui, il n'y en a point d'autre». (III Rois, VIII, 5, 6)

Dieu élevait si haut la Royauté, afin d'élever et de glorifier son Saint nom, de le faire connaître et de montrer à tous les peuples qu'il était le vrai Dieu et l'auteur de tous les biens.

La sagesse de Salomon était la sagesse même de Dieu qui brillait dans ce prince ; «Toute la terre désirait voir le visage de Salomon pour écouter la sagesse que Dieu lui avait répandue dans le cœur». (III Rois, X, 21, 27)

Cette sagesse lui procurait la gloire, parce qu'on venait le voir et le consulter de tous les pays de la terre ; et la richesse que le Seigneur lui avait promise avec la sagesse et la gloire était si grande qu'elle refluaient sur son peuple avec une abondance prodigieuse.

«L'argent n'était plus considéré, et on n'en tenait aucun compte sous le règne de Salomon, car il était devenu à Jérusalem aussi commun que les pierres». (III Rois, X, 21, 27)

Tous ces avantages temporels, toute cette prospérité, étaient le résultat du sacre reçu dans de bonnes dispositions. Le Roi était comblé de grâces pour lui-même, et il devenait, par l'onction, la cause et le canal de toutes celles que Dieu voulait répandre sur son peuple.

C'est ce que proclamait David dans le psaume LXXXVIII, en faisant parler le Seigneur lui-même :

«J'ai mis le secours que je veux donner à mon peuple dans un homme puissant (rendu «puissant» par le sacre), et j'ai élevé sur le trône celui que j'ai choisi du milieu de mon peuple. J'ai trouvé David, mon serviteur, et je l'ai oint de mon huile sainte pour le faire roi d'Israël. Et il sera invincible, car ma main l'assistera et mon bras le fortifiera, de sorte que l'ennemi ne gagnera rien à l'attaquer, et le méchant ne pourra lui nuire. Et je taillerai en pièces, à sa vue, ses ennemis, et je ferai prendre la fuite à ceux qui le haïssent. Ma miséricorde et ma vérité seront toujours avec lui, et il sera élevé en puissance par la vertu de mon nom. Je l'établirai le premier-né d'entre ses frères (les rois héréditaires sacrés) et je l'élèverai au-dessus des rois de la terre».

Israël devait être «la lumière des nations». Possesseur de la vraie religion, il devait la propager par toute la terre. (Deut., XXXIII, 19)

Voilà pourquoi Dieu avait créé, à côté du sacerdoce, un pouvoir social qui tirait de lui toute sa force et qui, par suite, contractait l'obligation de le protéger.

Telle était la Royauté que Dieu venait d'établir en Israël. Basée, d'une part, sur la loi naturelle, «la loi des enfants d'Adam» (II Rois, VII, 19), c'est-à-dire sur l'hérédité et la primogéniture, la Royauté s'appuyait, d'autre part, sur la loi surnaturelle, sur le droit absolu de Dieu de faire les rois et de leur donner sa puissance. Ainsi, recevant de Dieu le pouvoir de gouverner, le Roi était assuré de recevoir en même temps les grâces nécessaires pour bien gouverner : en reconnaissant que Dieu était le vrai Roi de la nation, le Roi avait la certitude de faire descendre sur son peuple tous les bienfaits qui devaient contribuer à faire son bonheur. Heureuse alliance cimentée par le sacre qui associait la faiblesse du prince à la toute-puissance de Dieu et l'y faisait participer !

Avant l'établissement de la Royauté dans Israël, la Religion y était avilie jusque dans ses plus hauts représentants : le peuple, éloigné des autels par les scandales du sanctuaire, s'adonnait à toutes les pratiques superstitieuses des peuples de Chanaan ; les mœurs y étaient corrompues, car ceux qui devaient y enseigner la pratique des vertus, y donnaient l'exemple d'une vie impudique et dissolue ; la plus profonde misère régnait dans les tribus qui ne pouvaient récolter ce qu'elles avaient semé, par suite des déprédations continuelles des peuples audacieux et pillards qui les avoisinaient.

La Royauté changea cet état d'abaissement et de décadence en un état de prospérité inouïe ; elle éleva au vrai Dieu le plus beau temple qu'il y eût dans l'univers ; le peuple revint à la pratique de la religion, et les prêtres fidèles offrirent

des holocaustes agréables au Seigneur ; les bons exemples des grands et des principaux du peuple ramenèrent la pureté des mœurs, et tous les enfants d'Israël vécurent dans la paix, et dans l'abondance de tous les biens.

## CHAPITRE TROISIEME : LA ROYAUTE DE JESUS-CHRIST

### I. – FONDEMENTS DE LA ROYAUTE DE JÉSUS-CHRIST.

En choisissant la Royauté pour en faire le gouvernement de son peuple d'Israël, le Seigneur faisait connaître aux hommes que, de toutes les formes de gouvernement, c'était la meilleure, celle qui pouvait le mieux assurer à son peuple la paix, la prospérité, la puissance et le bonheur, et, en même temps, celle qui lui permettait le mieux d'exercer sa bonté et sa miséricorde envers lui.

De plus, la Royauté, telle que Dieu la voulait pour son peuple, avait son type et son modèle dans la Royauté divine. Il convient donc d'étudier celle-ci pour bien comprendre et apprécier la Royauté terrestre, tant celle des Hébreux que celle des temps modernes. La Royauté de Jésus-Christ n'est-elle pas, d'ailleurs, le trait d'union entre les deux époques et les deux Royautés ?

Jésus-Christ, Roi des rois, est le principe de toute royauté, puisque tout pouvoir émane de lui, comme Dieu ; il est le modèle parfait des rois de la terre. Voilà pourquoi il est nécessaire d'envisager la Royauté dans son type divin, c'est-à-dire dans Celui qui en est la perfection.

Par là, les faits historiques qui se rattachent à la Royauté dans l'Ancien et le Nouveau Testament acquerront toute leur importance ; les conséquences que l'on en tirera deviendront des vérités essentielles et des principes incontestables, et il en jaillira cette magnifique conclusion que la Royauté établie en Israël et, plus tard, celle que l'Église a sanctifiée par l'onction, ont été faites à l'image et à la ressemblance de la Royauté divine et qu'elles tirent d'elle toute leur autorité.

Il ressort en effet, des enseignements de la Sainte Ecriture que Jésus est Roi, parce qu'il est Fils de Dieu.

Le prophète David explique ainsi sa royauté dans le psaume II, en donnant la parole à Dieu le Père : «Tu es mon Fils : je t'ai engendré aujourd'hui ; demande-moi et je te donnerai les nations pour ton héritage, et j'étendrai ta souveraineté jusqu'aux extrémités de la terre».

Voilà donc Jésus investi légitimement et naturellement du souverain domaine sur toutes les nations de la terre ; son Père en fait la déclaration solennelle par la bouche du roi-prophète : c'est à titre d'héritage et parce qu'il est son Fils, qu'il possède le droit de les gouverner. Mais cette souveraineté ne ressemble point à celles de la terre qui sont faibles et bornées : Jésus est Dieu, et, par conséquent, sa souveraineté est infinie.

C'est ce qu'exprime encore le roi David dans le même psaume : «Vous gouvernez les nations avec une verge de fer, et, si elles vous résistent, vous les briserez comme un vase d'argile qui sort des mains du potier», car les nations sont aussi sorties de ses mains : c'est lui qui les a créées, qui les a établies dans leurs limites, qui leur a donné les biens dont elles jouissent, et qui les a faites ce qu'elles sont. Son pouvoir sur elles est donc un pouvoir absolu, un pouvoir qui embrasse tout, les choses spirituelles et les choses temporelles, les visibles et les invisibles.

Mais Jésus n'est pas seulement Roi par droit d'héritage ; il l'est encore par l'onction. C'est aussi David qui en pose l'affirmation dans le psaume XLIV : «O Roi, vous surpassez en beauté les enfants des hommes, et une grâce admirable est répandue sur vos lèvres, parce que Dieu vous a béni de toute éternité. Votre trône, ô Dieu, subsistera éternellement : le sceptre de votre empire est un sceptre de droiture et d'équité, car vous avez aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi votre Dieu vous a oint d'une huile de joie<sup>1</sup> au-dessus de ceux qui ont été sacrés comme vous».

La Royauté de Jésus-Christ a donc un double fondement : sa filiation et son onction.

«Tous les anciens Pères sont d'accord que cette huile mystérieuse doit s'entendre de la grâce d'union, qui, selon saint Thomas, n'est autre chose que l'être personnel de Dieu, donné gratuitement à l'humanité sainte en la personne du Verbe. Cette grâce ne peut être plus grande, car elle est infinie. Elle soutient en Jésus-Christ les deux substances qui composent l'homme et leur donne cette subsistance adorable qui les élève au-dessus de tout ce qu'il y a de grand au ciel et sur la terre»<sup>2</sup>.

Nul n'étant assez élevé en dignité, «c'est Dieu, son Père, qui le consacre de sa propre main. Le Père éternel choisit le temps d'une calamité publique<sup>3</sup> pour oindre son Fils, et il attend que nos misères soient dans l'état le plus déplorable où elles peuvent être, afin de faire voir que ce prince nous est donné pour briser nos chaînes et accomplir ces paroles de la prophétie que «la vertu de l'huile pourrira le joug» (Isaïe), car il est vrai que l'onction divine de ce monarque reflue sur son peuple, et que, comme l'huile que l'on versait sur la tête d'Aaron se répandait jusque sur l'extrémité de ses vêtements, toutes nos grâces dérivent de celles de Notre-Seigneur (*La monarchie du Verbe incarné*).

Donc, Jésus est Roi en vertu d'un double droit : sa naissance et son sacre<sup>4</sup>. Il est Roi, parce qu'il est Fils de Dieu, et il est Roi parce qu'ayant pris la nature humaine, il a reçu du Père la mission de sauver le genre humain, et cet empire sur les nations lui a été transmis par le sacre.

<sup>1</sup> «Huile de joie», car toutes les nations de la terre se sont réjouies de l'Avènement de ce Roi pacifique qui leur a apporté le salut.

<sup>2</sup> «*La Monarchie du Verbe incarné*», par le R. P. Zacharie, de Lisieux, capucin.

<sup>3</sup> «Le temps où tout était Dieu, excepté Dieu lui-même» il n'y avait plus dans tout l'univers que quelques juifs qui adorassent le vrai Dieu.

<sup>4</sup> Jésus a proclamé lui-même sa Royauté avant d'être attaché à la croix. Pilate lui dit : «Vous êtes donc Roi ? - Oui, je le suis», répond Jésus. (Jean, XVIII, 37). Et cette Royauté, il ne la tient pas des hommes : elle a si peu besoin d'être con-

Par l'onction, il a été investi de la toute-puissance du Père, et il agit en union et conjointement avec le Saint-Esprit, confirmant cette parole du prophète Isaïe : «L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce que le Seigneur m'a sacré».

Double privilège qui, par Lui, passe à tous ceux qui sont sacrés comme lui.

## II. - LE SACRE DU VERBE INCARNÉ. CONSÉQUENCES SURNATURELLES.

C'est un dogme de la foi catholique «qu'il n'y a qu'un principe de toutes choses, créateur de tout ce qui est, visible ou invisible, spirituel ou corporel, qui, au commencement du temps, a tiré ensemble du néant, par sa vertu toute-puissante, la créature spirituelle et corporelle, c'est-à-dire les anges et la matière, et ensuite, la nature humaine, composée d'esprit et de corps» (Concile de Latran, sous Innocent III, 1215).

«Dieu, qui est un pur esprit, a voulu créer de purs esprits comme lui ; qui, comme lui, vivent d'intelligence et d'amour ; qui le connaissent et l'aiment, comme il se connaît et s'aime lui-même ; qui, comme lui, soient bienheureux, en connaissant et aimant ce premier être, comme il est heureux en se connaissant et aimant lui-même, et qui, par là, portent empreint dans leur fond un caractère divin par lequel ils sont faits à son image et ressemblance».

«Des créatures si parfaites sont tirées du néant comme les autres, et, dès là, toutes parfaites qu'elles sont, elles sont peccables par leur nature. Celui-là seul, par sa nature, est impeccable, qui est de lui-même et qui est parfait par son essence» (Bossuet, *Elévations sur les mystères*).

Dieu avait créé les anges doués d'une volonté libre, et capables, par conséquent, de bien ou de mal user de leurs facultés. Ils traversaient un temps d'épreuve, avant de jouir de la plénitude de la grâce divine et du privilège de l'impeccabilité.

Or, le Seigneur présenta son Fils à leurs adorations, et, levant en leur faveur le voile de l'avenir, leur fit connaître la création de l'homme, sa chute, sa rédemption par l'incarnation du Verbe, par son propre Fils, né de la femme.

Le Père éternel leur montra la divinité du Verbe, unie à la personne humaine par la puissance de l'onction ; la nature humaine exaltée et élevée jusqu'à la divinité.

«Dieu ayant introduit une seconde fois sur la scène du monde son Fils premier-né, il dit : «Que tous ses anges l'adorent !» Satan frémit devant l'idée de se prosterner devant une nature inférieure à la sienne, à l'idée surtout de recevoir lui-même de cette nature si étrangement privilégiée un surcroît actuel de lumière, de science, de mérite, et une augmentation éternelle de gloire et de béatitude. Se jugeant blessé dans la dignité de sa condition native, il se retrancha dans le droit et dans l'exigence de l'ordre surnaturel ; il ne voulut ni adorer dans un homme la majesté divine, ni accueillir en lui-même un surplus de splendeur et de félicité, dérivant de cette humanité déifiée. Il ne se tint pas dans la vérité, «dans la vérité du Dieu fait chair», dans la vérité de la grâce et de la gloire émanant du Christ, et il fut «homicide dès le commencement», parce qu'il jura la mort de l'Homme-Dieu, dès que l'Homme-Dieu lui fut montré.

L'Écriture Sainte nous le dit : «Ce grand dragon, ce serpent antique, qui s'appelle le diable et Satan, ayant été renversé du ciel, a été jeté sur la terre et ses anges ont été envoyés avec lui, envieux de séduire le monde entier. Il eût voulu faire avorter la femme, de qui le Christ devait naître ; il eût voulu dévorer le Christ dès l'instant de sa naissance ; n'ayant pu ni l'étouffer dans son berceau, ni l'enchaîner dans son sépulcre, et le Christ lui ayant été ravi et ayant été emporté vers Dieu et vers son trône, et la Femme, nourrice et gardienne du Christ, c'est-à-dire l'Église, ayant été mise à l'abri de ses coups, le dragon irrité s'en est allé faire la guerre à tous les autres qui sont de sa race, à ceux qui gardent les commandements de Dieu et qui ont le témoignage de Jésus-Christ» (Mgr Pie, évêque de Poitiers, *Œuvres*).

«Cette gloire accordée à la nature humaine plutôt qu'à la nature angélique, plutôt qu'à la sienne propre, cette gloire, disent les plus grands Docteurs, indigna Lucifer, le plus beau des anges sortis des mains du Créateur. De là, sa résolution de s'opposer à l'union annoncée, et, dans le cas où il ne pourrait absolument l'empêcher, sa déclaration ouverte de refuser son adoration et son hommage au Verbe fait chair»<sup>1</sup>.

La désobéissance suivit de près le sentiment de la supériorité qu'il avait de lui-même, et, à son cri de révolte, «Non serviam» («Je ne servirai pas»), qui entraîna le tiers des anges du ciel, saint Michel répondit par un cri de soumission et d'amour : «Quis ut Deus ?» («Qui est semblable à Dieu ?») Et, sur l'ordre de son Maître, le glorieux archange précipita dans l'abîme tous ces esprits orgueilleux qui avaient refusé de reconnaître la toute-puissance de Dieu dans l'onction de son Fils.

Le sacre du Verbe incarné fut donc l'occasion de la chute de Lucifer et des anges rebelles. De là, sa haine implacable contre l'Oint du Père éternel, et contre tous ceux : qui, à sa suite, ont reçu l'onction de l'huile sainte, et qui, par la vertu de cette onction, ont été unis à son humanité divine, haine impuissante, lorsqu'elle s'attaque à l'auguste personne du Verbe, mais malheureusement trop efficace, lorsqu'elle attaque l'homme dont «elle se propose partout et toujours la ruine»<sup>2</sup>.

«Il conspira avec ses compagnons de révolte de soulever contre Dieu toutes les créatures. Mais, non content de les soulever, il conçut dès lors l'insolent dessein de soumettre tout le monde à sa tyrannie ; et, voyant que Dieu, par sa Providence, avait rangé toutes les créatures sous l'obéissance de l'homme, il l'attaque au milieu de ce jardin de délices, où il vivait si heureusement dans son innocence ; il tâche de lui inspirer ce même orgueil dont il était possédé, et, à notre malheur, il y réussit. Ainsi, selon la maxime de l'Évangile, l'homme étant dompté par le diable, il devient incontinent son esclave : «*A quo enim quis superatus est, hujus et servus est*», et le monarque du monde étant surmonté par ce superbe vainqueur, tout le monde passa sous ses lois. Enflé de ce bon succès, et n'oubliant pas son premier dessein de

---

firmée par leurs témoignages qu'après le miracle de la multiplication des pains, lorsque la multitude veut l'enlever pour le faire Roi, Jésus s'enfuit seul sur la montagne pour se dérober à ses acclamations et à ses suffrages.

<sup>1</sup> *Les grandeurs de l'Archange Saint Michel*, par le R.P. Cordaro, S.J.

<sup>2</sup> «*Operatio eorum est hominis eversio*» (Tertullien)

s'égaliser à la nature divine, il se déclara ouvertement le rival de Dieu, et, par toute l'étendue de la terre, il se fait adorer en sa place, suivant ce que dit le prophète : «Les dieux des nations, ce sont les démons» \$(Bossuet).

### III. - APRÈS LE SACRE DE JÉSUS-CHRIST.

L'homme étant composé d'une âme et d'un corps, il y a corrélation absolue et permanente entre les actes de chacune des deux parties. Cette corrélation existe nécessairement dans la sanction de leurs opérations respectives.

Ainsi, s'il est interdit au bras de l'homme de commettre l'homicide, il l'est aussi à son esprit de le méditer et de le préparer. Il en est ainsi de toutes leurs manières d'être et d'agir, car Dieu a créé un ordre auquel il faut obéir pour ce qui concerne les choses de l'âme, et un ordre pour les choses du corps auquel l'homme doit une égale obéissance.

De là, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel imposés aux individus comme aux nations.

«Les sociétés publiques participent aux devoirs des simples particuliers ; le bon sens nous enseigne que le Créateur du genre humain, en faisant l'homme absolument social, n'a pu vouloir que la société humaine fût indépendante de lui. Ces grandes familles des peuples qu'on appelle nations relèvent donc de ses lois, non moins que les existences privées» (Mgr Pie, *Œuvres*). (Ps. XXI, 28).

De l'union de l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel provient tout ce que l'homme possède ici-bas de vertu, de lumière, de force et de puissance. Voilà pourquoi Satan a voulu détruire, déjà dès le sein de la Vierge Marie, cette union qui, ayant été la cause de sa chute dans le ciel, devait être aussi l'instrument permanent de sa défaite sur la terre.

«Le point d'où Satan est tombé, c'est celui d'où il veut précipiter les autres : voilà pourquoi ses satellites d'aujourd'hui sont à l'œuvre, acharnés «à détruire cette cohésion nécessaire qui, par la volonté de Dieu, unit l'ordre qui est selon la nature et l'ordre qui est au-dessus de la nature» (Pape Pie IX, cité par Mgr Pie).

De là, les deux camps qui occupent le monde : le camp de ceux qui reconnaissent Jésus comme le Fils de Dieu et l'oint du Père, et qui l'adorent comme Dieu et comme Roi, et le camp de ceux qui lui refusent leurs adorations et leurs hommages, parce qu'ils ne veulent reconnaître ni sa divinité, ni sa royauté.

Saint Michel, par la vivacité de sa foi et de son zèle pour la gloire de Dieu, a mérité d'être choisi pour être placé à la tête du camp des amis de Dieu ; Satan dirige avec ses démons ceux qui refusent, à Jésus-Christ le culte, l'honneur et l'hommage qui lui sont dus.

Occasion de chute pour Lucifer et ses compagnons, le sacre du Verbe incarné fut pour Michel et les anges fidèles la cause d'un accroissement de grâces et de félicité. Dieu les confirma en sainteté : il donna au glorieux archange saint Michel la première place au-dessus des anges et toutes les prérogatives de Lucifer. Chef des milices célestes, saint Michel fut chargé de contenir la rage de ces hordes formidables de démons qui font la guerre à l'Église et la poursuivent sans cesse pour la détruire.

«Lucifer, depuis sa chute, n'a cessé de lutter contre Dieu, en lui disputant sur la terre le service et l'honneur ; c'est une vérité proclamée par tous les Pères, tous les théologiens et la foi de toute l'Église. Donc, saint Michel, pour accomplir sa destinée qui est de combattre l'ennemi du bien, n'a jamais cessé de s'opposer à ses détestables entreprises. Et, comme Dieu a voulu partout et toujours le salut de tous les hommes, saint Michel a dû toujours intervenir, soit pour fournir aux âmes, dans tous les temps et dans tous les lieux, les secours nécessaires, soit principalement, pour renverser les obstacles jetés sur leur route par Lucifer et ses anges prévaricateurs. Aussi, comme pendant toute la durée de l'Ancien Testament, Lucifer attaque sans relâche et les individus, et les familles, et les villes, et les royaumes, et les nations, il est hors de doute que saint Michel dut couvrir de son patronage tous les individus, toutes les familles, tous les royaumes et toutes les nations du monde, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ»<sup>1</sup>.

Si donc, conformément et l'opinion de tous les docteurs de l'Eglise, Dieu confia spécialement le peuple juif à la garde du glorieux archange, il n'est pas téméraire d'ajouter que saint Michel eut un soin particulier de ceux d'entre le peuple qui avaient reçu la mission de faire prévaloir les droits de Dieu, c'est-à-dire les fils de l'onction : les pontifes et les rois.

### IV. - APPLICATION ET RÉSULTATS DU SACRE DE JÉSUS-CHRIST SOUS LA LOI NOUVELLE.

Aujourd'hui, l'Eglise catholique vénère saint Michel comme son gardien et son protecteur : les Saints Pères reconnaissent en lui le chef des milices angéliques, «lesquelles sont toutes, au dire de Saint Paul, au service de l'Eglise pour la former, la conserver, la perfectionner et défendre ceux qui suivent les commandements de Dieu».

Or, toute la puissance de l'Eglise catholique est dans les Evêques, dans ces hommes revêtus, par l'onction de l'huile sainte, de la force et de la sagesse de Dieu, dans ces Oints du Seigneur qui font les prêtres, en vertu du sacre qu'ils ont reçu d'autres Evêques, qui, à leur tour, l'avaient reçu de leurs prédécesseurs, lesquels le tenaient d'autres Evêques, qui le tenaient des Apôtres, qui l'avaient reçu de Jésus-Christ, qui le tenait de son Père.

Saint Michel est donc le protecteur et le défenseur de l'onction, laquelle maintient sur la terre et dans l'Eglise la puissance de Dieu.

Or, cette puissance est absolue et universelle<sup>2</sup>.

«Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre», dit Notre-Seigneur à ses disciples. (Matth., XXVIII, 18)

«Comme mon Père m'a envoyé pour le salut des hommes, moi-même je vous envoie pour y travailler».

En vertu de cette parole de Jésus-Christ, les Evêques sont constitués dépositaires de la puissance divine, tant pour les choses spirituelles que pour les temporelles (ce qui ne veut pas dire qu'ils aient reçu la charge de gérer ces dernières, mais qu'ils ont le pouvoir de bénir et de consacrer, par conséquent, de faire prospérer, au nom de Dieu, les affaires temporelles et ceux qui les dirigent).

<sup>1</sup> *Les Grandeurs de l'archange Saint Michel*, par le R. P. Cordaro, S.J.

<sup>2</sup> «*Omnia enim subjectit sub pedibus ejus*». (Ps VIII, 8 ; I Cor., XV, 26-28)

A eux, et à eux seuls, il appartient d'ouvrir les trésors de la grâce, et, partant, de la puissance divine, et d'en revêtir l'humanité comme d'une invincible armure par les sacrements et les cérémonies de l'Eglise, afin de l'aider, de la fortifier et de la prémunir contre les attaques des démons, auxquels la supériorité de leur nature assurerait toujours la victoire, si l'homme demeurerait privé de ce secours céleste. A eux, ministres de l'onction, appartient le pouvoir de faire des chrétiens par la Confirmation, des prêtres par l'Ordre, des évêques et des rois par le Sacre.

Quoique cette dernière dignité paraisse inférieure, si on ne l'envisage que dans l'application de son pouvoir aux choses temporelles, elle n'en a pas moins un caractère divin par son origine et par ses résultats. Là où la voix des évêques resterait sans écho, on écouterait le commandement du Roi parce qu'il porte l'épée.

«L'Eglise a appris d'en haut à se servir des rois et des empereurs pour faire mieux servir Dieu, pour élargir, disait saint Grégoire, les voies du ciel, pour donner un cours plus libre à l'Evangile, une force plus présente à ses canons, et un soutien plus sensible à sa discipline. Que l'Eglise demeure seule, ne craignez rien : Dieu est avec elle et la soutient au dedans, mais les princes religieux lui élèvent par leur protection ces invincibles dehors qui la font jouir, disait un grand pape, d'une douce tranquillité à l'abri de leur autorité sacrée.

...Confessons en même temps qu'au milieu de tant d'ennemis, de tant d'hérétiques, de tant d'impies, de tant de rebelles qui nous environnent, nous devons beaucoup aux princes qui nous mettent à couvert de leurs insultes, et que nos mains désarmées «que nous ne pouvons que tendre au ciel» sont heureusement soutenues par leur puissance» (Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Eglise*).

Mais toutes ces onctions pontificales et royales émanent et dérivent, comme de leur principe et de leur source, de l'onction de Jésus-Christ ; c'est d'elle qu'elles tirent leur force et leur vertu. Si l'onction du Verbe incarné est l'union de la divinité à l'humanité très sainte du Fils de Dieu, l'onction, dont l'Eglise consacre les fidèles et les prêtres, les évêques et les rois, n'est autre chose que l'union de la divinité à notre pauvre humanité. Ainsi fortifié et assisté, l'homme résiste aux efforts des anges de ténèbres pour le perdre et parvient à triompher de leur malice et de leurs attaques.

La hiérarchie catholique, dans l'ordre surnaturel, formée du Pape, des évêques, des prêtres et des fidèles, n'existe, comme société, que par la résistance que l'onction divine lui permet d'opposer aux assauts des démons. Mais le secours que l'onction apporte à la société spirituelle, Dieu ne l'a point refusé à la société naturelle, à la société civile, à l'Etat. Le Seigneur a institué le sacre des rois pour offrir à celle-ci les secours nécessaires pour résister aux attaques du démon social. Par l'onction de l'huile sainte s'opère l'union de la divinité à la personne royale, et se constitue cette force mystérieuse qui protège et dirige l'ordre naturel pour le plus grand bien du peuple. C'est par le sacre du Verbe incarné qu'a été vaincu dans le ciel cet esprit orgueilleux qui prétendait s'élever jusqu'au trône de Dieu et être semblable au Très-Haut. C'est, enfin, par le sacre, que l'assistance divine est assurée à la nation, et que la société naturelle, unie à Dieu dans celui qui la représente, possède, avec la bénédiction divine, l'ordre, la paix et la prospérité. En d'autres termes, c'est par le sacre du prince légitime que la société peut vaincre le démon révolutionnaire qui la tient sous son joug et la conduit à sa perte<sup>1</sup> morale et matérielle, car «le rôle des esprits de ténèbres est partout et toujours la ruine de l'homme».

La Royauté de Jésus-Christ est donc le type et le modèle de la Royauté chrétienne, et saint Michel, qui a été le premier défenseur du sacre du Verbe incarné dans le ciel, continue à défendre ici-bas, avec la Royauté de son auguste Maître, la Royauté des princes qui se proposent, avant tout, l'établissement et la prospérité du règne de Jésus-Christ<sup>2</sup>.

Si donc Lucifer, le révolutionnaire et le chef de tous les révoltés qui sont venus après lui, a été vaincu par le sacre de Jésus-Christ, il est rationnel de conclure que le sacre a été donné à l'Eglise pour triompher de cet esprit malin dans les entreprises qu'il dirige contre elle et contre la société : le sacre des évêques dans l'ordre surnaturel, et le sacre des rois dans l'ordre temporel.

Sans doute, il y a eu des princes auxquels le sacre paraît n'avoir apporté aucun des bienfaits, aucun des avantages indiqués par sa nature et par son institution, mais c'est uniquement à leur caractère, à leur lâcheté et à leurs fautes qu'il faut l'attribuer et non à l'inefficacité des cérémonies de l'Eglise.

«Car l'homme est sujet à la défaillance et au changement, mais Dieu ne change pas». (Nombres, XXIII, 19 ; Malachie, III, 6)

«C'est Dieu qui règne sur les nations» (Ps., XLVI, 9). «Lui seul est le Maître et le Dominateur des peuples. C'est par lui que les rois règnent». (Prov., VIII, 15)

«C'est pourquoi le Roi n'est pas sauvé par sa grande puissance, ou par une grande armée, mais uniquement par la main de Dieu».

«Plus l'ouvrage des rois est grand, plus la faiblesse humaine est grande, plus Dieu se l'est réservé, et plus le prince qui le manie doit s'unir à Dieu et s'abandonner à ses conseils».

La Royauté de Jésus-Christ ayant été établie pour le salut des nations, la Royauté chrétienne a été instituée sur le même modèle pour concourir au même but.

Le Christ Jésus a été envoyé pour arracher les individus et les peuples à la domination de Satan et les conduire au ciel. La Royauté qui dérive de la sienne ne saurait avoir une autre destinée : le Roi chrétien est le ministre et le vassal du Christ.

Ce n'est point pour une autre cause que le Seigneur a institué la Royauté et lui a prêté son appui : le premier devoir et le plus essentiel de chacun des rois mis à la tête du peuple choisi est toujours le même : «Annoncer les préceptes di-

<sup>1</sup> Voir, à la fin de ce chapitre III, les *Notes et éclaircissements*.

<sup>2</sup> Voilà pourquoi il a conduit Jeanne d'Arc à Charles VII ; voilà pourquoi il a conduit à son fils, Louis XI, le glorieux patriarche Saint François de Paule, qui est devenu l'ange gardien de plusieurs générations de rois ; voilà pourquoi il a fait sacrer Henri IV, malgré d'aveugles préventions et une opposition formidable.

vins», c'est-à-dire favoriser de tout son pouvoir ceux qui les annoncent ; aider à l'accomplissement de la parole de Jésus-Christ à ses Apôtres : «Allez par toute la terre ; enseignez l'Évangile à toute créature».

Cet ordre donné par Jésus, Roi des nations, il incombe à tous les rois de la terre de le faire mettre à exécution, mais principalement et spécialement à ceux qui sont à la tête du peuple choisi.

Le prince qui voudra remplir ce rôle pourra compter d'une manière absolue sur le secours de Dieu, et régner avec assurance comme le vice-roi de Celui qui est le Roi des rois et le Dominateur des nations.

#### NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

«Le démon se propose partout et toujours la ruine de l'homme». Depuis la chute d'Adam au paradis terrestre, Satan poursuit l'homme de sa haine et s'efforce de lui nuire par tous les moyens et dans toutes les rencontres.

«Néanmoins, tous les démons sont dans une entière dépendance de leur Créateur. Ils ne peuvent, sans ses ordres, exercer leur fureur contre les hommes, et ils ne peuvent l'exercer que jusqu'au point où il le leur permet... Si Dieu veut exercer sa vengeance contre une ville ou une nation, il envoie les démons pour cela : «Immissiones per angelos malos» (Ps. LXXVII, 49) Il permet que Satan donne de mauvais conseils et qu'on les suive : par exemple, lorsqu'il impose à David de faire le dénombrement de son peuple. (I Par., XXI, 1)

«Le Roi d'Israël méprise les vrais prophètes du Seigneur, et Satan s'efforce d'être un esprit d'erreur dans la bouche de tous les faux prophètes». (III Rois, XXII, 21.)

Zacharie voit Satan (Zacharie, III, 1, 2) debout devant le tribunal de Dieu pour accuser le grand prêtre Jésus, et pour le faire condamner, si un bon ange ne lui eût fermé la bouche, en lui disant : «Que le Seigneur te réprime, ô Satan !».

L'Écriture attribue aux démons la cause des maladies du corps, la mort, les infirmités et la plupart des malheurs qui arrivent aux hommes : les tempêtes, la stérilité, les guerres, et on ne peut douter qu'ils n'y aient beaucoup de part, vu leur malice et leur animosité contre les hommes (Bible de VENCE, *Dissertation sur les Anges*).

Plein de rage et de jalousie contre l'homme que la Rédemption a élevé à un degré de gloire et de bonheur qu'il a jamais perdu lui-même par son orgueil, le démon se propose sans cesse de lui faire perdre ici-bas les avantages que lui a procurés la mort de Jésus-Christ, et, par suite, l'entraîner avec lui dans l'enfer. C'est donc bien la ruine irrémédiable de l'homme que se propose cet esprit pervers, car Jésus-Christ prononce dans l'Évangile cette terrible parole, en disant de ceux qui, ayant écouté sur la terre les suggestions du démon, paraîtront devant lui au jugement dernier : «Allez, maudits, au feu éternel, qui a été préparé au diable et à ses anges».

Ruine définitive et éternelle après toutes celles qu'il aura accumulées dans le cours des siècles ! N'est-ce pas à cet ennemi acharné des hommes qu'il faut attribuer la rigueur et l'inégalité des saisons, les ouragans, les grêles qui ravagent les récoltes, les tremblements de terre, les maladies qui détruisent les plantes et les fruits, l'oïdium, le phylloxéra et tous les autres fléaux qui ruinent l'agriculture ?

N'est-ce pas encore lui qui est l'auteur de toutes ces catastrophes qui portent la désolation et le deuil dans les familles<sup>1</sup> et les peuples, les incendies, les accidents de chemins de fer, de navigation, de mines, de carrières, les épidémies, le choléra, les suicides et toutes ces entreprises révolutionnaires qui, commencées par des paroles de mensonge et de haine, finissent par des torrents de sang ?

C'est cet infâme révolté qui, portant sur son front le stigmate de la malédiction, l'attire sur tous ceux qui deviennent ses partisans et ses esclaves. Voilà pourquoi les ennemis de Dieu appellent sur les peuples qu'ils gouvernent, à cause de leur amitié et de leur union avec Satan<sup>2</sup>, tous les malheurs, toutes les calamités, toutes les misères<sup>3</sup> que la haine du démon peut déchaîner contre l'homme.

Au contraire, les peuples qui sont gouvernés par les amis de Dieu, empressés à faire observer sa loi, voient s'accroître leur prospérité et jouissent, avec les bénédictions du ciel, de la paix et de l'abondance de tous les biens<sup>4</sup>.

#### Oraison du Sacre des Rois :

«Jetez, Seigneur, des regards favorables sur votre serviteur... N..., qui est ici tout environné de l'éclat de la royauté. Et, comme vous avez béni Abraham, Isaac et Jacob, daignez le combler des bénédictions de votre grâce spirituelle et revêtez-le de la plénitude de votre puissance ; que la rosée du ciel et la graisse de la terre procurent dans ses États une abondance de blé, de vin et d'huile, et que, par vos divines largesses, la terre soit couverte de toutes sortes de fruits pendant de longues années, afin que, sous son règne, les peuples jouissent de la santé ; que la paix règne dans le royaume ; que la splendeur de la puissance royale éclate dans le palais de nos rois ; qu'elle brille aux yeux de tous comme la lumière du firmament...»

C'est Dieu qui les a créés, qui conserve la vie et donne la fécondité aux plantes et aux animaux ; il est aussi le Maître de donner ces biens à l'homme et au peuple qui accomplit sa volonté.

<sup>1</sup> C'est le démon qui enleva à Job ses enfants et ses biens. (Job, Sainte Bible)

<sup>2</sup> «*Filii maledictionis*» (II Pierre, II, 14) Ce sont les fils de la malédiction.

<sup>3</sup> «*Faciem ejus praecedat egestas*» (Job.) L'extrême misère, la famine, marche devant lui.

<sup>4</sup> «Nous savons que les Bourguignons changeaient de roi, quand la victoire les avait trahis ou que la récolte manquait» (Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*)

Ils étaient convaincus que c'est Dieu qui donne la victoire et l'abondance des fruits de la terre, que ces biens leur étaient transmis par l'entente et l'union de leurs chefs à la Divinité, et ils en concluaient, lorsqu'ils en étaient privés, que leurs chefs n'étaient plus les amis de Dieu et qu'ils n'avaient plus aucun avantage à les avoir à leur tête. Ainsi pensent et agissent aujourd'hui certaines peuplades d'Afrique. (*Missions Catholiques*, 1887)

Satan, qui veut anéantir le bonheur de l'homme et qui tend, par tous les moyens dont il dispose, à détruire le règne de Dieu pour mettre le sien à la place, n'a pas trouvé de plus sûr moyen pour arriver à son but que de faire disparaître le pouvoir pontifical et le pouvoir royal : le pontife et le roi qui sont les deux colonnes de l'édifice social sont l'objet des attaques particulières et constantes de l'enfer ; le pontife et le roi qui sont les canaux des grâces spirituelles et temporelles dont le Seigneur veut combler les peuples ; les deux témoins de sa Providence à travers les âges ; les deux fils de l'huile sainte, qui sont devant le Seigneur de la terre (Apoc., XI), Satan s'efforce de les supprimer (Zach., IV, 14).

La Révolution, qui est fille de Satan, poursuit sans relâche la destruction du pontificat et de la royauté ; elle y a presque réussi de nos jours et compte même arriver bientôt à leur suppression complète et définitive. Par suite de ses attaques, elle a privé les peuples, non seulement des bienfaits qui leur arrivaient par ces deux institutions, mais elle a encore attiré sur eux toutes sortes de plaies morales et matérielles. Mais la bête qui est montée de l'abîme, la Révolution, qui est née d'un abîme d'erreurs, de mensonges et de péchés, qui a vaincu les témoins de Dieu, le pontife et le roi, sera vaincue à son tour, car Dieu répandra en eux un esprit de vie, et ils remonteront sur leurs trônes, à la vue de leurs ennemis, dans une nuée, c'est-à-dire sous la protection de Dieu. (Apocalypse.)

## **CHAPITRE QUATRIEME : L'ACTION DE DIEU DANS L'ELECTION D'UN NOUVEAU PEUPLE ET DANS LA CONSTITUTION DE LA ROYAUTE CHRETIENNE**

### **I. – DE LA SYNAGOGUE À L'ÉGLISE.**

C'était pour la défense et la protection de la Vraie Religion, et par conséquent pour le salut du peuple, que Dieu avait établi la Royauté en Israël ; et ce qui le prouve, c'est que de cette famille royale de David devait naître le Christ, Fils de Dieu, vrai Dieu et Rédempteur des hommes.

La Royauté d'Israël était donc rattachée par le Christ-Jésus à cette nouvelle société religieuse que le Fils de Dieu était venu établir pour le salut du genre humain, à l'Église qu'il était venu fonder au prix de son sang.

L'Église, qui remplaçait la Synagogue pour la propagation de la vraie Religion parmi tous les peuples de la terre, avait le même droit à être protégée et défendue dans le libre exercice de son pouvoir spirituel : elle en avait de plus le même besoin.

Les passions humaines, excitées et dirigées par l'esprit infernal, n'ont jamais cessé de poursuivre l'œuvre divine de leur haine, s'efforçant de la détruire par la ruse, le mensonge et la violence.

On ne saurait donc admettre que Dieu, qui a tout créé pour son Christ et qui n'aime rien tant que la liberté de son Église, l'ait abandonnée sans défense à la rage et à la perversité de ses ennemis. Jésus-Christ lui a transmis le pouvoir qu'il avait reçu lui-même de son Père : «Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre», la puissance spirituelle et la temporelle. – «Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie», c'est-à-dire avec la toute-puissance transmise par le Père. L'Église possède donc en elle-même, par la puissance qui lui a été transmise, le moyen de se défendre contre les assauts du monde et de l'enfer : ce moyen est l'onction de l'huile sainte. C'est du trône de Dieu qu'est descendu l'ordre de faire sacrer le Pontife et celui de faire sacrer le Roi. Si l'efficacité du sacre pontifical existe toujours, il n'est pas possible de mettre en doute la vertu du sacre royal.

D'autre part l'Église n'est pas moins puissante que la Synagogue, et si l'un de ses grands-prêtres a pu dire à un pauvre pâtre d'Israël : «Au nom de Dieu, et par la vertu de l'huile sainte, je te fais Roi», un des pontifes de Jésus-Christ a bien le même droit et la même puissance.

De plus, si Samuel a sacré Saül suivant le vœu du peuple, il a sacré David contrairement à ce vœu et à la volonté du Roi régnant : le prophète Elisée, de sa seule et de sa propre initiative, a envoyé un jeune ministre sacrer Jéhu.

Tous ces sacres, accomplis en des circonstances diverses, l'ont été par la volonté divine, et pour donner à chacun de ceux qui en ont été honorés la mission et la puissance de faire prévaloir les droits de Dieu.

### **II. - CLOVIS, LE SACRE ET LA MISSION DE LA FRANCE.**

Or, le pouvoir de conférer la mission de faire triompher les droits de Dieu appartient absolument et essentiellement à l'Église de Jésus-Christ.

«Quand le temps fut arrivé que l'empire romain devait tomber en Occident et que la Gaule devait devenir France, Dieu ne laissa pas longtemps sous des princes idolâtres une si noble partie de la Chrétienté, et, voulant transmettre aux Rois de France la garde de son Église qu'il avait confiée aux empereurs, il donna non seulement à la France, mais encore à l'Occident tout entier, un nouveau Constantin en la personne de Clovis».

«Alors saint Remy vit en esprit qu'en engendrant en Jésus-Christ les rois de France et leur peuple, il donnait à l'Église d'invincibles protecteurs. Ce grand Saint et ce nouveau Samuel, appelé pour sacrer les Rois, sacra ceux-ci, comme il le dit lui-même, pour être «les perpétuels défenseurs de l'Église et des pauvres», digne objet de la Royauté» (solution de la question sociale).

«Après lui avoir enseigné à faire fleurir les églises et à rendre les peuples heureux, il pria Dieu, nuit et jour, qu'ils persévérassent dans la foi et qu'ils régnassent selon les règles qu'il leur avait données, leur prédisant en même temps qu'en dilatant leur royaume ils dilateraient celui de Jésus-Christ...» (Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Église*).

Non seulement le Seigneur envoya un saint pontife pour sacrer Clovis, mais encore il manifesta sa volonté et son action par un miracle. «Clovis venait d'entrer dans l'église de Reims pour y recevoir l'onction de l'huile sainte, lorsque le ciel lui donna des marques visibles de sa protection pour lui, pour ses successeurs et pour la France par le présent qu'il lui fit de la sainte ampoule» (Hincmar, *Vie de Saint Remi*, chap. XXI).

Elle fut miraculeusement apportée du ciel par une colombe à la vue de tous les assistants, jusque sur l'autel où Saint Remy attendait le saint chrême, qui ne pouvait arriver assez tôt, à cause de la foule qui remplissait l'église, et par le don

divin de guérir les malades des écrouelles, en les touchant seulement de la main, que Dieu conféra en même temps à Clovis et à ses successeurs au royaume.

«Le premier soin de Clovis après son sacre fut de rétablir les églises et les évêchés détruits par les Vandales et, par un merveilleux effet de la grâce, les Gaulois qui le regardaient comme usurpateur et qui soupiraient après la domination des empereurs romains, tant qu'il fut idolâtre, l'aimèrent et le regardèrent comme leur prince légitime, dès qu'il fut rentré dans le sein de l'Église, tellement que Clovis avoua lui-même et reconnut publiquement que ce fut de ce jour-là seulement qu'il commença de régner et que la monarchie des Francs s'affermir dans les Gaules». (*Traité du sacre*, par Menin, conseiller au Parlement de Metz).

Ce changement des cœurs et des volontés fut un des effets immédiats du sacre. Le prodigieux succès de ses armes prouva bientôt que l'onction de l'huile sainte lui avait procuré l'assistance et la force de Dieu. La tribu des Francs, une des plus petites de celles qui avaient envahi l'empire romain, devint, après le sacre de Clovis, la plus prépondérante. La plupart de ces tribus possédaient des royaumes puissants et professaient l'arianisme. Clovis les défit les uns après les autres et détruisit ainsi la puissance de l'hérésie dans l'univers.

A sa mort, le Royaume très chrétien était définitivement constitué, et il était déjà facile de voir que le premier peuple barbare converti au christianisme était appelé à remplir dans le monde moderne la même mission que le peuple juif avait remplie avant Jésus-Christ.

C'est ainsi que l'envisageait le Pape saint Anastase lorsqu'il écrivait à Clovis après son sacre : «Illustre et glorieux fils, soyez la gloire de l'Eglise, soyez pour elle une colonne de fer. La perfidie des mauvais a beau déchaîner contre notre barque le courroux des flots et de menaçantes tempêtes, nous espérons contre l'espérance : nous louons Dieu qui vous a retiré de la puissance des ténèbres pour faire d'un si grand prince le défenseur de son Eglise et opposer votre gloire aux attaques des pervers. Courage, aimé et glorieux fils ! méritez que le Dieu tout-puissant couvre de sa céleste protection votre Sérénité et votre royaume : qu'il ordonne à ses anges de vous garder dans toutes vos voies et vous fasse remporter la victoire sur tous vos ennemis».

Et comme pour mieux caractériser la mission de la France dans le monde, le même Pape disait au même Roi, en parlant de nos aïeux, les Francs : «Dieu vous a choisis pour repousser les ennemis de la foi, pour porter la vérité aux contrées infidèles, pour être le soleil des âmes».

La parole pontificale était la proclamation de la mission que Dieu donnait à ce peuple nouvellement apparu sur la scène du monde : mission surnaturelle qui avait pour but la défense et la propagation de la foi du Christ dans toutes les parties de l'univers ; mission pour le succès de laquelle Dieu avait formé le caractère français aimable, communicatif, désintéressé, généreux jusqu'à sacrifier sa fortune et sa vie ; mission pour laquelle il a pu avoir quelques défaillances dans le cours de son histoire, mais dont les actes se retrouvent encore aujourd'hui dans toute leur noblesse et leur magnanimité et sur le sol de la patrie et sur les plages les plus lointaines.

C'était peu que le Seigneur eût choisi un peuple pour être l'instrument de ses desseins sur les autres peuples. En instituant la Royauté et en la rattachant à l'Eglise par le sacre, Dieu complétait son œuvre, il donnait une tête et un bras à ce corps privilégié qui était son peuple et lui fournissait l'unique moyen de remplir sa mission. De même que l'aigle ne soutient l'action puissante de son vol que par la force que Dieu a mise dans sa poitrine, ainsi la Royauté, constituée naturellement pour se perpétuer, ne peut exercer une action efficace sur le peuple que par la puissance que Dieu met en elle par le sacre.

Après Clovis, Pépin et Charlemagne exercèrent fortement cette action et Dieu bénit leur fidélité au sacre, en augmentant leur puissance et en leur donnant des règnes glorieux. Comme David et Salomon avaient eu la gloire d'élever un temple magnifique au vrai Dieu, Pépin et Charlemagne élevèrent à l'Eglise catholique, dans le pouvoir temporel, le monument de son indépendance vis-à-vis des autres nations. Petit de taille comme David, Pépin fut, comme lui, doué d'une force extraordinaire : comme Salomon, Charlemagne reçut de Dieu la sagesse ; et, avec elle, la gloire et les richesses.

Dieu institua la Royauté au moment où la nation juive était en pleine décadence : Clovis fut sacré lorsque l'arianisme, embrassé par la plupart des peuples qui avaient envahi l'empire romain, menaçait d'étouffer la religion catholique. Pépin et Charlemagne vinrent remplacer la race dégénérée de Clovis, et reçurent, avec le sacre, le mandat d'accomplir l'œuvre de Dieu dans le monde.

«Les Papes et toute l'Eglise bénirent Pépin qui était le chef de cette nouvelle race ; les bénédictions de saint Remy passèrent à lui ; de lui sortit cet empereur, père d'empereurs, et Charlemagne régna pour le bien de l'Eglise... Il eut tant d'amour pour elle que le principal article de son testament fut de recommander à ses successeurs la défense de l'Eglise de saint Pierre, comme le précieux héritage de sa maison, qu'il avait reçu de son père et de son aïeul et qu'il voulait laisser à ses enfants» (Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Eglise*).

Le sacre produisit sous la loi nouvelle les mêmes effets et les mêmes résultats que sous l'ancienne ; il donna au nouveau peuple de Dieu des rois éminents, aussi remarquables par leur courage que par leur piété, et leur amour pour la sainte Eglise et les pauvres.

Au-dessus de tous brilla Louis IX dont le visage reflétait la grandeur et la sainteté et qui en imposa, même dans les fers, aux farouches Sarrasins.

C'est à lui que le Pape Grégoire IX écrivait ce qui suit : «Aussi, nous est-il manifeste que le Rédempteur a choisi le béni royaume de France comme l'exécuteur spécial de ses divines volontés ; il le porte suspendu autour de ses reins en guise de carquois ; il en tire ordinairement ses flèches d'élection, quand, avec l'arc de son bras tout-puissant, il veut défendre la liberté de l'Eglise et de la Foi, broyer l'impiété et protéger la Justice».

### III. - LE SACRE ET LOUIS IX.

«A la mort de Louis VIII, Blanche de Castille, sa femme, se trouva seule avec un fils âgé de douze ans. Seule et étrangère en présence des barons, elle eut à maintenir contre eux les prérogatives de la Royauté au point où les avait élevées Philippe-Auguste.

La question qui se posait à la mort du Roi était nouvelle. Pendant les cinq premières générations, les successeurs de Hugues-Capet ne s'étaient crus assurés de la transmission du pouvoir dans leur race qu'en faisant couronner leur fils aîné de leur vivant. Philippe-Auguste, le premier, s'était affranchi de cette précaution, mais jusque-là des fils parvenus eux-mêmes à l'âge d'homme avaient succédé à leur père. Louis VIII laissait le trône à un enfant de douze ans. Les droits du jeune prince ne devaient pourtant pas être contestés ; à défaut du principe d'hérédité qui avait prévalu, la rivalité des barons aurait suffi pour écarter de lui tout compétiteur. Mais pendant son enfance en quelles mains devait être remis le pouvoir ? Les mêmes raisons qui excluaient du trône les femmes devaient les écarter de la régence, car c'est précisément du commandement, c'est de porter l'épée que cette coutume les jugeait incapables.

Nul cependant n'était, par la virilité du caractère autant que par l'énergie du dévouement, plus capable que Blanche de tenir le sceptre au nom du jeune Roi. Louis VIII l'avait compris lorsqu'il avait exprimé le vœu que la tutelle de son fils restât à sa veuve. Blanche résolut de prévenir toute contestation à ce sujet. Soutenue par l'Eglise, et notamment par le légat du Pape, Romain, cardinal de Saint-Ange, elle hâta la cérémonie du sacre de son fils. Louis une fois sacré, tout se ferait en son nom. C'est à lui que l'on obéirait, et la reine placée près de lui ne ferait que remplir, en le guidant, les devoirs que lui imposait la nature.

Louis VIII était mort le 8 novembre ; les évêques et les seigneurs furent invités à se rendre dès le 29 du même mois à Reims où le sacre devait s'accomplir. Cette convocation à bref délai jeta le trouble dans les résolutions des barons. Ils agirent donc sans entente préalable. Plusieurs firent des objections, prétextant le deuil où les plongeait la mort du Roi, pour se rendre aux fêtes du sacre.

Le sacre n'en eut pas moins lieu au jour dit. Blanche fit si bien qu'elle y réunit encore une importante assistance, et, dans le nombre, elle sut y attirer plusieurs de ceux sur qui les dissidents comptaient le plus.

Après la cérémonie, le Roi se fit prêter serment de fidélité par le clergé et par les seigneurs présents, et, selon un auteur, Blanche elle-même reçut leurs hommages comme étant chargée de l'administration du royaume. Point de fêtes d'ailleurs, ni à Reims, ni à Paris où le jeune prince fut ramené le lendemain. La coutume dut le céder à la vérité de la situation. On ne pouvait se réjouir de l'avènement du nouveau Roi, quand le deuil était si grand de la mort de son père» (*Saint Louis*, par Wallon)

Le sacre consolida sur la tête de Louis IX la couronne que l'animosité et les compétitions des principaux seigneurs menaçaient de lui faire perdre.

La sainte reine savait que Dieu est le Roi des rois et le Maître des trônes, et que, placé sous sa protection par le sacre, son fils n'aurait plus rien à craindre de ses ennemis.

Ainsi la piété de la mère sut à la fois lui conserver la couronne et faire de lui un grand Roi.

Saint Louis éleva le trône de France à un degré d'honneur et de gloire qu'il n'avait pas connu jusque-là. «L'impression qu'il avait faite demeura si vive parmi les générations qui suivirent que, dans toutes les crises du royaume, quand un roi voulait ramener la confiance du peuple, quand le peuple souhaitait quelque remède à ses maux, les regards ne se portaient pas vers l'avenir, ils se retournaient vers le passé : on réclamait ce qui existait sous saint Louis» (Wallon).

Heureux les princes qui, dès leur jeune âge<sup>1</sup>, se trouvent ainsi placés par le sacre sous la protection de Dieu, mais heureux surtout les peuples qui ont de tels princes pour les gouverner !

Louis IX était demeuré fidèle au sacre et Dieu avait béni son règne.

### IV. - LE SACRE ET JEANNE D'ARC.

Mais quelle preuve plus complète et plus significative peut-on donner de l'intervention divine dans la politique d'un peuple, ainsi que de l'importance et de l'efficacité du sacre, que celle que l'histoire nous fournit dans Charles VII et Jeanne d'Arc ?<sup>2</sup>

<sup>1</sup> «Parmi nous, jusque dans le XII<sup>e</sup> siècle, les princes succédant au royaume n'étaient reconnus rois que du jour de leur sacre : jusque-là le Roi dormait, disent nos vieilles Chroniques, et l'autorité royale demeurait entièrement aux grands ou au régent du royaume, dont le nom seul était marqué dans les actes. C'est pour cela que jusqu'à Charles V, les grands du royaume qui avaient intérêt à prolonger les régences et les minorités avaient établi pour maxime que les Rois ne devaient pas être sacrés avant leur majorité, qui n'était pour lui qu'à vingt ans, et ce fut cette raison qui obligea ce Roi d'ordonner qu'après sa mort son fils aîné et ses successeurs, rois de France, seraient réputés majeurs dès qu'ils auraient atteint l'âge de quatorze ans, à l'effet d'avoir le gouvernement du royaume, recevoir les hommages et serments de fidélité, le sacre, onction et couronnement et faire le serment requis. Charles VI confirma l'édit de son père quant à la majorité, mais quant au sacre il le distingua de l'âge et ordonna par un édit, donné à Paris le 13 décembre 1392, que les rois, ses successeurs, seraient sacrés à tel âge qu'il plairait à Dieu de les élever sur le trône.

On a remarqué que le ciel a toujours protégé visiblement les rois qui ont été sacrés dès leur tendre jeunesse, soit en les tirant des mains de leurs ennemis, dont ils ont été vainqueurs par des moyens tout miraculeux, soit en leur inspirant de bons avis pour maintenir leurs peuples en paix et en justice, de façon que leur règne a toujours été glorieux». (*Traité du sacre*, par Menin, conseiller au Parlement de Metz, 1723)

<sup>2</sup> «Sache un chacun que Dieu a aimé et aime le royaume de France et l'a spécialement élu pour son propre héritage, et pour, par le moyen de lui, entretenir la sainte foi catholique et la relever, et pour ce, Dieu ne veut pas le laisser perdre.

La guerre de Cent Ans avait fait passer la plus grande partie de la France sous la domination de l'Angleterre (1429). Le Roi de France, réduit à n'être plus que le «Roi de Bourges», se demandait quelle malédiction pesait sur lui, et, se croyant rejeté de Dieu à cause de l'irrégularité supposée de sa naissance, songeait à abandonner les dernières épaves de son royaume pour se retirer en Ecosse ou en Espagne.

De la part des hommes, il n'y avait plus aucun secours à espérer. Les principaux seigneurs du royaume étaient dans le parti des Anglais : l'armée, démoralisée et décimée par des défaites successives, ne pouvait plus offrir une résistance sérieuse ; le Trésor public était vide ; les campagnes, ravagées par des pillards et ruinées par le passage de troupes armées, n'avaient plus de quoi nourrir leurs habitants : l'avenir était sombre et il était vrai de dire «qu'il y avait grande pitié dans le royaume de France».

Saint Michel et les Saintes qui secondaient sa mission n'eurent aucune difficulté à exciter de vifs sentiments de patriotisme dans l'âme candide et pleine de foi de la vierge de Domremy. Jeanne d'Arc les écouta avec docilité, bien convaincue de l'état misérable de son pays et de l'impuissance des hommes à le relever, et, par leur intermédiaire, reçut de Dieu la mission de faire sacrer le Dauphin.

Charles VII, honteux et découragé par une suite de revers, livré à ses seules forces, ne pouvait parvenir à vaincre une puissance conduite par le prince des ténèbres<sup>1</sup>, lequel n'avait qu'un but : réunir la France à la couronne d'Angleterre, afin de supprimer sa mission providentielle. Le sacre seul pouvait, en lui procurant le secours de Dieu, l'aider à vaincre la formidable puissance anglaise.

Mais, pour aller à Reims, il fallait traverser l'armée ennemie qui assiégeait Orléans et était maîtresse de tout le pays situé au delà de la Loire. Dans l'état où se trouvait l'armée française, il ne fallait pas songer à se servir d'elle pour obtenir ce résultat.

Jeanne d'Arc se présenta au Roi, en lui déclarant qu'elle était envoyée de Dieu pour le conduire à Reims et l'y faire sacrer. Il était difficile d'ajouter foi, de prime abord, à la parole de cette humble paysanne, quelque bonne mine qu'elle eût sous son armure, quelque candeur qu'elle eût sur son visage, quelque franchise dans le ton de sa voix. Mais de même que Saül avait reçu de Dieu des signes auxquels il put reconnaître lui-même et faire reconnaître aux autres d'une manière certaine, qu'il avait une mission à remplir, ainsi Jeanne put donner des preuves authentiques, des preuves divines de sa mission.

Premier signe : elle reconnaît le Roi qu'elle ne connaissait pas, qu'elle n'avait jamais vu, et qui s'était, à dessein, confondu parmi ses courtisans : «En nom Dieu, lui dit-elle, vous l'êtes et non un autre».

Comme ce premier signe ne suffit pas, et que l'on persiste à douter qu'elle soit l'envoyée de Dieu et que le Roi lui-même, circonvenu par son entourage, partage ses doutes, elle vient le trouver et lui dit : «Gentil Dauphin, pourquoi ne me croyez vous pas ? Je vous ai dit que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prière pour vous, et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose qu'elle vous donnera à connaître que me devez croire».

Le Roi, attribuant ses malheurs et l'insuccès de ses armes à ce que Dieu l'avait rejeté à cause de l'illégitimité présumée de sa naissance, avait formé, en secret, le projet de quitter la France.

Jeanne, lui dévoilant ce dessein qu'il avait formé dans le fond de son cœur, ajouta «Je te dis de la part de Messire que tu es vrai héritier de France, et fils du Roi».

Conduite à Poitiers pour y subir un interrogatoire des principaux personnages de l'Eglise et de l'Université : «En nom Dieu, répond-elle à l'un d'eux qui prétendait que Dieu défendait de la croire sans un signe, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes, mais menez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes pour quoi je suis envoyée».

Les merveilleuses victoires d'Orléans furent le troisième signe, le signe public que Dieu donna de la mission de Jeanne, qui était de faire sacrer le Roi, comme elle l'avait dit à tous ceux à qui elle avait parlé de sa mission, et comme elle ne cessa de le répéter après la levée du siège d'Orléans. Malgré cette éclatante manifestation de l'action divine, Charles VII était encore indécis et irrésolu. Jeanne vient au château de Loches où il se trouvait, se jette à ses pieds et, embrassant ses genoux : «Gentil Dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais venez plutôt à Reims pour recevoir votre digne couronne».

Il est évident que si le sacre n'eût pas été l'unique objectif de Jeanne d'Arc, elle n'aurait pas tant pressé le Roi d'aller à Reims ; il fallait avant tout batailler contre les Anglais, les chasser de la capitale, et, une fois maître de Paris, on avait bien le temps de se préparer pour la cérémonie du sacre.

Et ce qui prouve la vérité de cette assertion, c'est qu'aussitôt après la cérémonie du sacre, Jeanne se jette aux pieds du Roi et, pleurant à chaudes larmes : «Gentil Roi, lui dit-elle, ores (maintenant) est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai Roi et celui auquel le royaume doit appartenir». Ces paroles rendent plausible la démarche que Jeanne aurait faite auprès du Roi, d'après quelques historiens, afin de rentrer dans sa famille.

C'est qu'elle sait très bien que son métier à elle, jeune fille candide, n'est point de vivre dans les camps et de guerroyer ; elle l'a dit : «ce n'est point son état ; elle aimerait mieux filer auprès de sa mère».

Sa mission est de mettre le Roi en mesure de recevoir l'assistance de Dieu en le faisant sacrer, afin qu'il ait le pouvoir de vaincre les ennemis de son pays et de gouverner son peuple suivant la loi divine.

---

Mais sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand ni de si merveilleux que celui de cette Pucelle». (Président Thomassin)

<sup>1</sup> «Il n'y a pas sur la terre de pouvoir comparable à celui du démon» (Job, XLI, 24).

Avant le sacre, Charles VII est impuissant contre les Anglais, il n'est que le Roi de Bourges : avec le sacre, il aura le secours et la force de Dieu, il chassera les Anglais du royaume et méritera le titre de Victorieux que l'Histoire lui décernera.

En recouvrant son Roi, la Fille aînée de l'Église reprenait sa mission providentielle, et comme il est dit que Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Église, on peut voir que Charles VII ne fut ni ingrat ni inférieur au rôle que le sacre lui imposait, puisqu'il affirma lui-même le principe de cette liberté dans ces paroles immortelles :

«Comme c'est, dit-il, le devoir des prélats d'annoncer avec liberté la vérité qu'ils ont apprise de Jésus-Christ, c'est aussi le devoir du prince et de la recevoir de leur bouche, et de l'exécuter avec efficace».

C'était là le fruit de l'onction qui est d'unir le Roi à Dieu et à l'Église<sup>1</sup>.

#### V. - LE SACRE ET HENRI IV.

Plus près de nous, les événements qui ont conduit Henri IV sur le trône de France ont fait éclater l'action de la divine Providence et démontré une fois de plus la puissance et l'efficacité du sacre.

Fils de Jeanne d'Albret qui s'était vouée au calvinisme et qui avait dans son cœur une haine féroce contre les catholiques, Henri IV devint, par la vertu de l'onction royale, un fils dévoué de l'Église catholique, et un prince éclairé, généreux et toujours disposé à servir les intérêts de ses sujets. L'histoire a inscrit ses vertus royales et les a confirmées, en lui donnant les surnoms de Grand, de bon Henri, et de Père du peuple.

Il est utile de rappeler les circonstances qui environnèrent la cérémonie de son sacre. «Une difficulté semblait traverser ce dessein : ayant été ordonné dans les Etats de Blois qu'aucun prince ne pouvait être censé légitime Roi de France, s'il n'avait été sacré à Reims avec l'huile de la sainte ampoule, et cette ville étant alors occupée par Saint-Paul, maréchal de la Ligue, qui y commandait une puissante garnison, il n'était pas possible d'accomplir la cérémonie, à quoi il fallait beaucoup de temps et une armée de 20.000 hommes.

Le Conseil, ayant délibéré là-dessus et sachant que l'article avait été inséré dans le Cahier des Etats, à l'instante poursuite des ligueurs, pour exclure tacitement le roi de Navarre de la succession, jugea que le voyage de Reims n'était pas entièrement nécessaire, et toute autre huile sacrée pouvait servir à cet usage.

Ainsi, sans déférer au privilège particulier de l'archevêque de Reims, à qui il appartient de sacrer les Rois, privativement à tous les autres, ni à la dignité de la sainte ampoule, il fut arrêté que le sacre se ferait en l'église de Chartres avec l'huile de Saint Martin de Tours.

La nouvelle ne fut pas sitôt répandue parmi les habitants que le Roi s'était réconcilié avec l'Église et qu'il avait reçu l'onction de la main des Evêques, qu'on aperçut un entier changement en l'esprit de ceux qui avaient témoigné tant d'aversion à son service.

Henri IV ne fut pas trompé dans ses espérances : il ne fut pas longtemps sans ressentir les précieux effets de l'influence du sacre sur l'esprit de ses sujets, puisque, vingt-trois jours après cette cérémonie, il fut reçu dans sa capitale.

Les principales villes du royaume lui firent successivement leur soumission» (*Histoire de Reims*, par Marlot, t. IV).

#### VI. - LE SACRE ET LA ROYAUTÉ FRANÇAISE.

Le sacre, comme cérémonie religieuse, était complètement inconnu aux nations païennes. Les Juifs seuls pratiquaient l'onction des prêtres et des rois au moyen d'une huile consacrée, suivant un rit spécial, par les mains du grand-prêtre. «Le seul royaume où les prêtres et les rois étaient sacrés était celui où le Christ était annoncé, où il était sacré, et d'où son nom devait se répandre dans le monde» (saint Augustin, *in Ps. XLIV*).

«Le sacre, pratiqué par les Juifs, était seulement un symbole du pouvoir temporel qui, un jour, appartiendrait à Jésus-Christ. A cette signification matérielle s'en ajoute, chez les catholiques, une autre plus élevée.

«Le saint chrême, dit saint Cyprien, par son mélange avec le baume, exprime l'union de la puissance sacerdotale et de la puissance royale, du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, afin de converger ensemble au même but, qui est la défense et l'accroissement du royaume de Dieu ici-bas» (Chanoine Villette, *Raisons du sacre*).

L'importance de cette cérémonie religieuse explique l'intervention miraculeuse de Dieu au sacre du premier Roi de France. Au témoignage de nos anciens historiens, Aimoin, Flodoard et Hincmar, comme à celui d'une tradition constante et universelle, Clovis reçut, au moment de son sacre, une marque éclatante de la protection de Dieu. Une blanche colombe apporta du ciel à l'archevêque saint Remy une fiole contenant le saint chrême destiné à faire les onctions.

Cet événement, qui se produisit en présence d'une foule innombrable venue pour voir la cérémonie, démontra que Dieu y intervenait directement et apportait au roi Clovis et à ses successeurs l'appui de son bras tout-puissant.

Et, afin que nul n'en ignorât, le Seigneur voulut attacher à la célébration du sacre et à l'onction du saint chrême de la sainte ampoule une grâce extraordinaire et tout à fait indépendante de la dignité royale, une faveur visible et matérielle, le don de guérir les écrouelles, c'est-à-dire un mal réputé incurable.

Après le sacre, le Roi touchait, en faisant le signe de la croix, ceux qui en étaient affligés, en disant : «Le Roi te touche : que Dieu te guérisse !» et ceux qui se présentaient s'en retournaient guéris. Ces miracles prouvaient d'une façon évidente que Dieu présidait au sacre de nos Rois, et qu'il leur transmettait, à ce moment, les grâces nécessaires pour exercer dignement, et pour le plus grand bien du peuple, l'autorité royale, puisqu'il y ajoutait, à titre supplémentaire, un don de guérison, destiné à frapper les esprits les plus simples et les plus vulgaires, et à leur faire comprendre que le Roi n'était plus seul, mais que Dieu était avec lui pour l'éclairer, le soutenir et le diriger.

<sup>1</sup> «L'union, à différents degrés et sous différentes formes, de l'empire et du sacerdoce, fut toujours trop générale dans le monde pour n'être pas divine. Il y a entre ces deux choses une affinité naturelle. Il faut qu'elles s'unissent ou qu'elles se soutiennent. Si l'une se retire, l'autre souffre...» (*Du Pape*, par le comte de Maistre)

Saint Thomas, qui vivait au temps de saint Louis, roi de France, et que le saint roi recevait quelquefois à sa table, rend témoignage à la sainteté de l'onction royale et à la supériorité du saint chrême, apporté dans la sainte ampoule, duquel les mains de nos Rois étant sacrées reçoivent le pouvoir de guérir les écrouelles.

Nul autre principat n'avait jamais reçu une preuve plus sensible de la protection de Dieu. La Royauté française était donc, par le seul fait de cette intervention, élevée au-dessus de toutes les autres puissances de la terre. Aucun autre peuple n'avait à sa tête une autorité aussi rapprochée de Dieu, par conséquent, aussi puissante, aussi capable de le conduire dans la voie de sa destinée surnaturelle, comme dans celle de sa prospérité matérielle et de son bonheur temporel.

C'est, d'ailleurs, uniquement par le sacre, c'est-à-dire par l'action divine dans le gouvernement de notre pays, qu'il est possible d'expliquer la succession glorieuse des événements de l'histoire de France, la prépondérance de la nation française sur toutes les autres nations et l'heureuse issue des catastrophes qui ont menacé plusieurs fois son existence et dans lesquelles aurait certainement péri toute autre nation, moins aimée et moins protégée de Dieu.

Le Seigneur intervenait ainsi comme il l'avait fait auprès de la nation juive, parce que la France était son peuple choisi, celui par lequel il voulait exercer son action sur les autres. «Gesta Dei per Francos». La vocation du nouveau peuple de Dieu étant d'ordre surnaturel, il fallait un moyen par lequel l'action surnaturelle s'exerçât sur lui, et ce moyen fut le sacre de la nouvelle Royauté. Voilà pourquoi Dieu voulut marquer ce grand événement, cet acte de son alliance avec lui par un don extraordinaire, par un miracle de sa toute-puissance.

«Le saint chrême apporté miraculeusement, et conservé depuis dans la cathédrale de Reims, a servi durant plus de douze cents ans au sacre de nos Rois. Le saint chrême ayant été envoyé de Dieu pour le sacre des Rois de France, l'onction leur confère une sorte de primauté sur les autres princes de la terre : de plus, un caractère sacerdotal qui ne peut être donné qu'au Roi seul, et non à la reine, et à cause duquel les femmes sont absolument éloignées du trône de France» (*Raisons du sacre*, par le chanoine Villette).

A ces guérisons, le peuple reconnaissait que le pouvoir du Roi venait de Dieu, «et il aimait et vénérât ses princes plus qu'aucun autre peuple ne les a jamais aimés» (Ibid.)

Les milliers de malades guéris après la cérémonie du sacre par le toucher du Roi proclamaient, à l'avènement de chaque règne, que la puissance divine était intimement unie à la puissance royale, puisque le Roi accomplissait des actes qui étaient au-dessus de son pouvoir personnel. La guérison subite des écrouelles, mal auquel la science n'a à opposer qu'un traitement long et toujours incertain, était un miracle, c'est-à-dire un fait de l'ordre surnaturel, un fait où l'homme n'était que l'instrument, et Dieu, le véritable Auteur. Par le sacre, la Royauté française recevait la faculté de mettre en action la puissance même de Dieu.

Voilà pourquoi Jeanne d'Arc, voyant la grande pitié qui était au royaume de France, et l'impuissance absolue du Roi à la faire cesser, demanda à fortifier la faiblesse de Charles VII de la force même de Dieu, en le faisant sacrer.

En attendant, Dieu combattra avec elle, afin de bien prouver que c'est Lui qui l'envoie ; c'est par la main de l'humble paysanne de Domremy que Dieu chassera les Anglais de tous les chemins qui conduisent à la cité qui garde la sainte ampoule et le saint chrême.

Il est facile de comprendre que, la France ayant à remplir une mission surnaturelle, le pouvoir qui devait la gouverner avait à recevoir un caractère surnaturel, afin qu'il fût comme la tête et le bras de Dieu.

Ce fut, d'ailleurs, l'honneur de la Royauté française de suivre l'inspiration divine et de vouloir accomplir partout et toujours les desseins de Jésus-Christ.

Clovis, catéchumène, entendant le récit de la Passion du Sauveur, s'écriait dans une noble et sainte indignation : «Que n'étais-je là avec mes Francs !» Ce cri du cœur échappé au fondateur de la Royauté française eut un écho dans l'âme de ses successeurs : l'esprit chevaleresque du premier Roi chrétien passa à la nation française, qui fut dès lors constituée le défenseur du Christ et de son Eglise.

Ce fut à cause de la générosité de son dévouement que Dieu la bénit et l'éleva en gloire et en dignité au-dessus de toutes les autres nations de la terre. Cette gloire et cette dignité sont toujours à sa disposition, quelles que soient les humiliations et la décadence de l'heure présente. Le peuple uni au Roi, et le Roi uni à Dieu par l'onction, la Royauté et le sacre, voilà le secret de la force et de la prospérité de la France.

Aujourd'hui déshonorée et foulée aux pieds par la Révolution, elle gît au milieu des nations, sans dignité, sans force et sans vie : demain, relevée par la Royauté chrétienne, elle apparaîtra rayonnante de gloire, de jeunesse et de puissance.

Voici l'opinion d'un pieux auteur sur le sacre des Rois :

«La cérémonie du sacre de nos Rois est véritablement auguste. Elle est une leçon d'État qui fait savoir au Prince ce qu'il doit faire pour bien commander, et un avis qui informe le peuple du respect qu'il doit rendre à son souverain».

«Cette onction veut dire que le Prince ne règne jamais mieux que par la clémence que la douceur est la première vertu que ses sujets demandent de lui et qu'il ne doit pas se promettre de posséder leurs cœurs, s'il n'use de son autorité avec une extrême modération».

«Elle veut dire encore que le Prince passe dans le domaine de Dieu, et que les vices qui souilleraient seulement les fortunes particulières tiennent du sacrilège dans une Couronne».

«Elle avertit les Rois de faire leurs principales maximes d'État de celles de la religion, et de croire que leurs entreprises ne peuvent être heureuses ni justes, si elles sont fondées sur des principes qui choquent ceux de la piété. Comme ils sont rendus chrétiens par l'application du saint chrême, il faudrait qu'ils ignorassent leur propre dignité pour ne savoir pas qu'ils sont obligés de défendre les intérêts du Christ, que rien ne les engage à l'égal de leur onction, et qu'ils doivent imiter le gouvernement de Celui dont ils tiennent la place et dont ils portent le titre».

«Ce n'est pas sans sujet qu'on les consacre ; c'est afin qu'ils apprennent à ne jamais se détacher de Dieu, à faire toutes leurs actions dans une entière dépendance de ses volontés, à s'unir toujours à cette puissance, sans laquelle la grandeur des monarques ne subsiste point».

«...Le peuple qui a conçu cette haute estime des Rois, qu'ils ont été sanctifiés par leur onction, n'a point de peine à les honorer : rien ne le maintient dans son devoir à l'égal de cette impression qui lui fait regarder les puissances qui gouvernent l'État du même œil dont il envisage les choses divines...» (*La monarchie du Verbe incarné*, par le R. P. Zacharie, de Lisieux, capucin).

Ceux-là ont donc été les pires ennemis de la France qui ont travaillé à la séparer de la Royauté et qui ont mis tout en œuvre pour priver la Royauté de la vertu du sacre.

## VII. - LE SACRE ET LA RÉVOLUTION.

En recevant l'onction de la main du Pontife, la Royauté reconnaissait qu'elle tenait son pouvoir de Dieu ; mais le peuple, à son tour, était obligé de reconnaître que l'homme auquel il obéissait était le représentant de Dieu et son Lieutenant dans le gouvernement de la France.

Lorsque le Roi commandait, c'était au nom de Dieu : l'obéissance devenait facile, parce qu'elle s'effectuait au nom de Celui et pour Celui devant lequel tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers.

Mais le démon qui, pour exciter nos premiers parents à la désobéissance, avait menti, employa aussi le mensonge pour pousser le peuple à la révolte : «Vous obéissez à un homme, lui dit-il par la voix de ses adeptes, c'est la servitude ; révoltez-vous contre lui, ce sera la liberté». Comme au paradis terrestre, ce fut le contraire qui arriva...

L'homme auquel il fallait obéir était le mandataire de Jésus-Christ. Ceux qui exercèrent le commandement à sa place étaient les délégués de l'enfer. Le commandement était concentré dans une seule volonté : il fallut obéir à une multitude. Celui qui commandait était un prince clément et paternel ; le commandement fut exercé désormais avec rigueur par des gens implacables. Le maître de celui qui avait commandé jusque-là était le modèle de la bonté et de la douceur, le Christ mort pour les hommes : ceux qui le remplacèrent avaient pour chef et maître Satan, l'ennemi constant de l'homme, le père de l'orgueil, du mensonge et de la haine.

Tel fut l'abîme qui, dès le début, sépara la Révolution de la Royauté.

En se livrant à ses nouveaux maîtres, la France perdit du même coup tous les avantages et tous les bienfaits qu'elle tenait de la Royauté. Ces biens, la France étant la tête des nations, rejaillissaient nécessairement sur elles, mais la Révolution s'efforça de les leur ravir, en les faisant passer sous son joug. En un mot, ce qui s'était accompli en France devenait un principe universel de gouvernement ; tous les peuples ne devaient avoir d'autres maximes d'État que celles de la Révolution.

C'est en vain que chez nous les agitations politiques ont ramené depuis au pouvoir des formes de gouvernement qui portaient le nom de Royauté : ces pouvoirs, qui ne se proposaient pas avant tout le règne social du Christ, conservaient un esprit révolutionnaire qui empêchait leur alliance avec Dieu et les maintenait dans un état d'infériorité et de faiblesse qui amenait bientôt leur ruine.

C'est en vain que les princes étrangers ont essayé de lutter par des lois et des réformes appelées libérales contre l'esprit révolutionnaire qui envahissait leurs États ; ils ignoraient que l'unique moyen de le vaincre réside dans l'esprit chrétien et dans l'Église de Jésus-Christ. Sans Dieu, leurs efforts ont été stériles et leurs réformes n'ont fait qu'ouvrir la voie à de nouvelles révoltes.

Voici comment s'exprime, après un siècle d'expérience, un penseur protestant : «La Révolution est un système universel, une théorie radicale, qui, à partir de 1789, prétend s'imposer aux esprits comme aux volontés des nations et définir les lois de la vie publique. Elle a pour but de constituer tous les États sous la seule volonté de l'homme, à l'exclusion du droit de Dieu. Son dogme fondamental est que l'autorité, le pouvoir ne vient nullement de Dieu, mais de l'homme, mais du peuple, et partant que l'ordre social n'a pas pour règle les commandements divins mais les volontés arbitraires des hommes et des nations».

Après avoir ainsi défini la Révolution, le professeur à l'Université de Berlin, M. Stahl, conclut que «le Christianisme seul peut dompter la Révolution, parce qu'il emprunte sa force et sa puissance à l'extrême opposé, c'est-à-dire à l'ordre divin ; parce qu'il est la vérité qui dissipe la nuit du mensonge ; enfin, parce qu'il est la véritable liberté dont la Révolution n'est que le leurre».

Ainsi parle un protestant de bonne foi. En traduisant ses pensées en langage catholique, il faudrait dire : «Pour vaincre la Révolution, il faut appliquer les principes de l'extrême opposé, c'est-à-dire du catholicisme, parce que le catholicisme est l'ordre divin, la vérité et la véritable liberté».

Joseph de Maistre, un penseur catholique, pénètre plus avant dans la question ; il caractérise d'un mot la Révolution, en disant qu'«elle est essentiellement satanique».

D'où il faut conclure que ce qui est essentiellement satanique ne peut être vaincu que par ce qui est essentiellement divin.

Le philosophe catholique, en considérant la Révolution comme fille de Satan, a pu en expliquer les excès, et trouver en dehors de l'homme une cause plausible à ces débordements de haine et de perversité qui ont dépassé la nature humaine et qui ont été le propre de la coalition impie de la fin du siècle dernier.

C'est un fait incontestable : les hommes qui ont été les suppôts de la Révolution ont agi sous l'influence et la direction du démon.

Satan, l'adversaire de Jésus-Christ, est le chef véritable de cette armée qui s'est ruée contre l'Église pour la détruire, et contre la société pour y effacer jusqu'au dernier vestige du nom de Dieu, et finalement arracher à Jésus-Christ sa royauté sur les nations.

Si donc la Révolution s'est donné libre carrière contre la Royauté, c'est uniquement parce qu'elle portait au front la marque d'une institution chrétienne et qu'elle était une colonne de l'édifice social élevé par Jésus-Christ.

En mettant à mort Louis XVI<sup>1</sup>, la Révolution a véritablement décapité la nation française. «Depuis lors, la France est un corps sans tête : or, un corps qui n'a pas sa tête, si bien organisé que vous le supposiez, n'est qu'un cadavre» (Mgr Pie).

Livrée depuis lors à des ambitieux, à des impies, à des sectaires, la malheureuse France épuise son activité et les ressources de sa nature généreuse en agitations stériles, sans parvenir à retrouver ni le calme, ni la puissance des anciens jours.

La Révolution a donc eu pour résultat l'affaiblissement de toutes les forces vives de la nation, et cette faiblesse qui augmente de jour en jour n'a d'autre cause que la séparation publique de la société et de son gouvernement d'avec Dieu.

Au lieu de l'alliance avec Dieu qui est le Tout-Puissant et le Maître de toutes choses, la Révolution a lié la France avec le démon qui est la plus méchante et la plus faible<sup>2</sup> des créatures ; au lieu de l'amitié de Dieu, auteur de tous les biens, la Révolution a procuré à la France l'amitié du démon, auteur de tous les maux qui ont affligé et qui affligeront l'humanité ; au lieu de l'amitié de Dieu qui aime les peuples et qui a sacrifié à leur félicité son Fils unique, Jésus-Christ, la Révolution a livré la France à cet infâme imposteur, qui, après avoir séduit nos premiers parents au paradis terrestre, s'efforce de tromper les peuples pour les séparer de Dieu et leur faire perdre, avec la prospérité matérielle, la paix véritable, que leur procurerait leur amitié avec Dieu.

Pour parvenir à son but, la Révolution nie Dieu et son action sur les peuples et sur leurs gouvernements. Erreur monstrueuse et fatale qui, en privant les peuples du secours divin et surnaturel, ne leur laisse d'autre appui que l'action humaine et naturelle.

Cette action de Dieu s'exerçait sur la société pour le plus grand bien de ceux qui en faisaient partie : Dieu étant la bonté infinie, la société avait le plus grand avantage à recevoir docilement son action, dans le mode par lequel la divine Providence se plaisait à répandre ses bienfaits.

Le sacre était le moyen par lequel Dieu venait en aide à son peuple privilégié par l'intermédiaire du Roi.

De là, cette haine infernale vouée à la Royauté chrétienne, à la Royauté baptisée et sacrée que Dieu avait établie pour être la tête et le cœur de la France.

En lui ôtant la Royauté, la Révolution a détourné la France de sa voie et lui a enlevé le véritable et unique élément de sa force et de sa prospérité. Sans la Royauté, elle est en dehors du plan providentiel, elle cesse de concourir, comme nation, à l'exécution des desseins divins, et son existence parmi les nations n'est plus nécessaire. Dieu qui a créé les nations pour lui-même, pour son nom et pour sa gloire, lui retire l'appui de son bras, et l'infortunée nation court à sa ruine, parce qu'elle s'est livrée à ses plus cruels ennemis.

Mais, si la Royauté est nécessaire à l'existence de notre patrie, il est évident qu'il s'agit seulement de la Royauté chrétienne, de celle qui se propose, avant tout, l'établissement du règne social de Jésus-Christ.

La Royauté chrétienne est donc la seule forme de gouvernement qui puisse lutter contre la Révolution et la vaincre, et la seule que redoute la Révolution, parce qu'elle est la seule qui possède l'appui de Dieu.

Il convient de pénétrer plus avant dans ce raisonnement.

La Révolution est le règne exclusif de l'ordre naturel ; par conséquent, la ruine de l'ordre surnaturel.

Or, l'homme étant composé d'une âme et d'un corps, une agrégation d'hommes, une société, étant composée d'âmes et de corps, ne peut vivre d'une manière complète et parfaite sans donner satisfaction à l'une et à l'autre des parties du composé humain. Un gouvernement qui prétendrait ne s'occuper que des intérêts matériels de ses subordonnés, les conduirait fatalement à la barbarie : les regards de l'homme comme ceux de la brute se portent naturellement vers la terre, et la guerre à l'ordre surnaturel n'a d'autre but que de cacher à la vue de l'homme le grand Dieu qui a fait à la fois la terre et le ciel : la terre pour le séjour de l'homme durant son passage ici-bas, et le ciel pour sa demeure définitive et permanente.

La Révolution a condamné à mort la Royauté chrétienne, parce qu'elle était revêtue d'un caractère surnaturel, et qu'en vertu de ce caractère, elle donnait à ses peuples la double vie qui leur est nécessaire : la vie de l'ordre naturel et la vie de l'ordre surnaturel.

Ce caractère apportait à la société une force dont l'absence attire aujourd'hui sur elle des périls qui amèneront fatalement sa destruction.

Telle est l'opinion des penseurs catholiques.

«A ne considérer même que la surface des événements, il est impossible aux esprits les moins clairvoyants de ne pas s'apercevoir que la société humaine est en péril chez les nations qui se regardent comme les mieux civilisées, et

---

<sup>1</sup> «L'histoire a établi par des documents certains que c'est à l'étranger qu'a été ourdi le complot sacrilège dont le but était de priver la France de la Royauté. C'étaient de mauvais Français ceux qui, de concert avec des étrangers malhonnêtes, cherchaient le moyen d'ôter à leur pays une institution qui faisait son honneur et sa force : c'étaient des ennemis de la France ceux qui, sachant quel était le secret de sa prospérité et de sa puissance, allaient demander le concours de gens hostiles à leur pays, afin de l'en dépouiller.

Vaincu par ses passions, Samson livra aux ennemis des juifs le secret de sa force. Dès qu'il eut les cheveux rasés, les Philistins lui crevèrent les yeux et l'enchaînèrent. Ainsi, la France, privée de la Royauté sacrée qui était sa force, la Révolution lui a ôté la vue de la foi et la tient sous son joug».

<sup>2</sup> Par le signe de la croix, un chrétien quel qu'il soit, même un enfant, met en fuite le démon, serait-ce Satan lui-même, le prince des démons.

que, sans une vigilance spéciale de Dieu, les chocs que nous avons ressentis, ceux qui nous attendent encore, suffiraient pour ensevelir, sous une ruine irréparable, tout ce qui est resté debout de l'ancien monde. Ces périls inouïs et toujours imminents ont une cause, et, malheureusement, cette cause n'est pas toujours observée ni reconnue par ceux auxquels il appartient de la signaler, et même d'en arrêter le cours. L'édifice social ne tremble sur ses bases que parce que la croyance à l'ordre surnaturel, qui seule était son ciment, a cessé d'en lier les parties» (Dom Guéranger, *Essai sur le naturalisme*).

Or, c'était le surnaturel qui faisait la force de la Royauté, et, par suite, celle de la France.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire attentivement ce passage de Joseph de Maistre :

«Toutes les institutions imaginables (la Royauté, par exemple) reposent sur une idée religieuse ou ne font que passer : elles sont fortes et durables, à mesure qu'elles sont divinisées».

«En un mot, l'homme ne peut représenter le Créateur qu'en se mettant en rapport avec lui. (Exemples : le prêtre représente Dieu parce qu'il a été mis en rapport avec lui par le sacrement de l'ordre ; le père, par le sacrement de Mariage ; le Roi, par le sacre) Or, cette force, c'est le nom sur lequel ces institutions reposent, car rien n'est que par Celui qui est».

«Toutes les fois qu'un homme se met, suivant ses forces, en rapport avec le Créateur et qu'il produit une institution quelconque, au nom de la divinité, quelle que soit d'ailleurs sa faiblesse individuelle, sa pauvreté, l'obscurité de sa naissance, en un mot, son dénuement absolu de tous les moyens humains (exemples : Saül et David), il participe en quelque manière à la toute-puissance dont il s'est fait l'instrument» (Joseph de Maistre, *Considérations sur la France*, ch. V).

En niant Dieu et en s'efforçant de supprimer la croyance à l'ordre surnaturel, la Révolution a ôté à la France ce qui était le nerf et la force de sa constitution. En réduisant le rôle de l'Etat à l'ordre naturel, elle l'a avili aux yeux des peuples et lui a enlevé ce qui faisait son prestige, et ajoutait à son autorité un caractère divin<sup>1</sup>.

«La Révolution a établi entre la société et la religion une séparation complète. Jésus-Christ a donc été mis hors la loi : les pouvoirs humains, en refusant de rester soumis à son autorité divine, ont renoncé à l'appui dont ils lui étaient redevable» (R.P. Ramière).

Cet appui nécessaire que la divine Providence apportait au pouvoir social, et qui devenait une source inépuisable de bienfaits pour la nation, lui arrivait par le sacre.

Ce fut là un motif pour la Révolution d'exercer contre le sacre sa haine sacrilège. Pour les modérés, la tactique fut d'en diminuer l'importance : pour eux, le sacre était une cérémonie qui faisait bénéficier la personne du Roi d'une bénédiction analogue à celle des vases sacrés ; il n'y avait aucune différence entre les effets d'une cérémonie faite pour des objets matériels et les conséquences de celle qui se faisait sur un personnage auguste appelé à tenir la place de Dieu dans le gouvernement d'une grande nation. Quant aux ennemis déclarés, aux écrivains aux gages de la Révolution, ils déversaient ouvertement sur le sacre leur ironie et leurs sarcasmes. Leur plan était de ridiculiser les choses saintes, afin d'exciter contre elles le mépris public et d'arracher, par conséquent, de l'âme du peuple la foi qu'elles méritent.

A l'occasion du sacre de Napoléon, M. de Volney publia un libelle intitulé : *Samuel, inventeur des sacres*. Ce n'était qu'un misérable roman dont tout le but était de travestir le saint prophète Samuel en indigne imposteur. C'était le ricane de Satan en face de l'une des plus augustes cérémonies de l'Église ; c'était l'aveu involontaire de la puissance du sacre, puisque l'impiété se crut obligée de jeter les hauts cris, dès que l'Empereur eut manifesté son intention d'y recourir.

Lorsque Charles X voulut se faire sacrer, ce fut Béranger qui se fit le porte-voix de l'impiété, et se chargea de baffouer cette sainte cérémonie dans une infâme chanson. Lui aussi fut un écho de l'enfer dans cette circonstance : le triste chansonnier témoignait, au nom des impies, combien le sacre était odieux à leur chef et maître Satan, et, par contre, combien il était efficace et puissant pour la cause du bien.

Dans ces deux cas, comme toujours, l'impiété eut recours à l'arme du mensonge. «Plusieurs incrédules, dit le théologien Bergier, ont blâmé cette cérémonie, comme si elle était établie pour persuader aux rois qu'ils sont des hommes divins, d'une nature supérieure à celle des autres hommes, qu'ils ne tiennent rien de leurs sujets et qu'ils ne leur doivent rien. Si l'on veut se donner la peine de lire les prières et les exhortations que fait à un roi l'Evêque qui le sacre, on verra si cette cérémonie n'est pas la leçon la plus énergique pour lui faire connaître tous ses devoirs, et si, lorsqu'il lui arrive de les oublier, c'est la faute de l'Église».

Cette conduite de l'impiété à l'égard du sacre dénote bien clairement quel immense intérêt ont les révolutionnaires soit à l'empêcher, soit à en dénaturer le sens et la portée et à le présenter sous de fausses apparences.

Il s'est trouvé même dans l'entourage des princes des hommes d'Etat qui, tout en donnant des marques de leur dévouement à la dynastie, étaient les ennemis plus ou moins avoués du sacre. C'est à ces hommes sans convictions religieuses et politiques que l'on doit ces atténuations, ces modifications apportées aux rites essentiels du sacre et qui ont eu pour conséquence certaine d'en détruire l'efficacité.

De toutes ces manœuvres hostiles, il faut conclure à l'importance de ce sacrement royal, et reconnaître qu'il est une force véritable et un secours qu'aucun autre ne peut remplacer, puisque c'est celui de Dieu. Mais ce ne sont pas seulement la prudence humaine, l'impiété savante et la raison d'Etat qui ont prétendu s'opposer à l'onction des princes, la

---

<sup>1</sup> «Pour qu'une autorité soit respectée, il ne faut pas qu'elle naisse sur place et sous la main de ses subordonnés. Lorsque ceux qui la font sont précisément ceux qui la subissent, elle perd son prestige avec son indépendance ; car, en la subissant, ils se souviennent qu'ils l'ont faite... Difficilement ils passeront du rôle d'électeurs souverains à celui d'administrés dociles ; ils reconnaîtront leur commandant dans leur créature» (Taine, *la Révolution*, t. I, p. 262)

brutalité révolutionnaire est venue à son tour manifester contre le sacre sa haine furieuse et grossière, et par conséquent faire aussi l'aveu public de la puissance que Dieu a mise dans l'onction royale.

En 1793, le conventionnel Rühl, de sinistre mémoire, envoyé par ses collègues, exécuta contre la sainte ampoule la mission dont il était chargé. Voici le passage de sa lettre qui raconte avec quelle rage infernale il y procéda : « J'ai brisé en présence des autorités constituées et d'un peuple nombreux, sous les acclamations répétées de : Vive la République une et indivisible ! le monument honteux créé par la ruse perfide du sacerdoce pour mieux servir les desseins ambitieux du trône. En un mot, j'ai brisé la sainte ampoule sur le piédestal de Louis le Fainéant, XV<sup>e</sup> du nom. - Ce peuple immense et généreux ne verra plus désormais l'insidieuse farce du sacre d'un brigand heureux : tout ce qui a trait à ce sacre, tout ce qui entretenait ce fanatisme du peuple pour les oppresseurs, en lui faisant accroire que le ciel avait choisi des mortels plus favorisés que lui pour le mettre aux fers, doit disparaître. La sainte ampoule n'existe plus ; ce hochet sacré des sots, cet instrument dangereux dans les mains des satellites du despotisme, a disparu... »

Cet acharnement de l'impiété hypocrite, savante et grossière contre le sacre prouve d'une façon décisive qu'il y a en lui une force surnaturelle que la Révolution cherche, par tous les moyens, à affaiblir, lorsqu'elle ne peut la détruire. Ces attaques réitérées des méchants contre cette cérémonie religieuse démontrent mieux que tous les raisonnements sa valeur et son efficacité ; on ne s'acharne pas ainsi contre une doctrine fautive, contre des actes sans valeur, contre une modeste ampoule, si elle n'était qu'un hochet et une chose sans importance.

Concluons que la Révolution n'a témoigné tant de haine à la Royauté que parce qu'elle était une institution rattachée à Dieu par l'Église et possédant, par conséquent, une puissance que la Révolution ne peut briser, tant que la Royauté reste fidèle à Dieu et à l'Église. Les déclamations haineuses des écrivains contre le sacre, les actes de brutalité des sectaires contre les humbles objets servant à cette cérémonie dénotent mieux que tous les discours que l'onction des Rois est le moyen que Dieu a choisi pour élever la Royauté jusqu'à lui et lui communiquer ainsi une force et une supériorité qui ne peuvent lui venir de la part des hommes.

Concluons, enfin, que, si la Révolution a détruit une institution surnaturalisée, il ne suffit plus, comme certains le croient, de faire place à un homme et de le remettre sur le trône, mais il faut y faire monter avec lui l'institution, c'est-à-dire la Royauté chrétienne, afin que le Prince y trouve la protection et la force dont il a besoin pour lui-même et pour son peuple.

#### **VIII. - PRINCIPES ET CONSÉQUENCES À TIRER DES CONSIDÉRATIONS PRÉCÉDENTES.**

Voici les conséquences à déduire des faits historiques qui viennent d'être exposés.

Le sacre des Rois est d'institution divine. C'est une force envoyée du ciel au parti du bien pour lutter avec succès contre le parti du mal.

C'est l'union d'un homme avec Dieu pour la bonne direction des choses temporelles, afin de les faire converger vers la fin surnaturelle qui est le salut des peuples.

C'est le changement du cœur du Prince selon la volonté et l'esprit de Dieu.

C'est le changement du cœur des sujets en faveur de celui qui est l'envoyé et le ministre de Dieu.

C'est l'alliance de Dieu avec un peuple, par d'intermédiaire d'un homme, afin de faire contribuer ce peuple à l'accomplissement des desseins divins, et lui rendre en bénédictions et en prospérité matérielle ce qu'il aura fait pour le service de Dieu.

De ces aperçus généraux, il ressort que Dieu s'est choisi un peuple sous la Loi Nouvelle pour l'exécution de ses desseins ; qu'il a voulu donner à ce peuple un Roi, dont la puissance, toujours égale à la vocation, lui serait communiquée par le sacre ; que les circonstances extraordinaires qui ont entouré le sacre de plusieurs rois de France ; entre autres celui de Charles VII, ne permettent point de douter de l'intervention directe de Dieu dans le gouvernement des peuples, ni de l'efficacité de l'onction royale ; qu'aucune raison valable ne peut être alléguée contre des faits historiques si éclatants et si bien établis, et qu'aucune objection ne saurait être élevée contre la vertu de l'onction, en aucun temps, voire même à l'époque actuelle ; que l'objection d'inefficacité ou d'autres défauts attribués au sacre ne saurait provenir que du caractère ou des fautes des personnages et non de l'impuissance des rites cérémoniaux ou du manque de vertu du sacrement ; qu'en un mot, les résultats historiques du sacre sont tellement évidents qu'il est impossible de les nier, qu'il faut nécessairement en accepter la valeur et les conséquences morales, et voir dans leur accomplissement la main de Dieu.

C'est donc la gloire du sacre d'avoir arraché le peuple juif à la décadence et à la mort.

C'est le sacre qui a fondé la grandeur et la puissance d'Israël sous les règnes de Saül, de David et de Salomon.

C'est le sacre qui, par le bras de Jéhu, a délivré la nation juive de l'impiété de la maison d'Achab.

C'est le sacre qui, au nom de Dieu et par la main de Saint Remy, a fait Clovis roi, et, par lui, posé sur la tête de la très illustre et très noble nation française, la couronne de Fille aînée de l'Église et de Reine de la chrétienté.

C'est le sacre qui a élevé si haut le nom et la gloire de la France sous les règnes bénis de Pépin et de Charlemagne.

C'est pour démontrer solennellement, à la face de tous les peuples modernes, que le sacre relève et sauve les nations que Dieu a envoyé Jeanne d'Arc pour faire sacrer Charles VII.

C'est le sacre qui a donné à la France les règnes glorieux et prospères de plusieurs de ses Rois, entre autres, ceux de saint Louis et d'Henri IV.

C'est le sacre qui rendrait encore à la France sa grandeur et sa prospérité d'autrefois, s'il se trouvait un Prince qui comprît l'importance et la nécessité de ce sacrement royal et qui le reçût dans de bonnes conditions.

#### **NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.**

«Anciennement, on ne comptait les règnes de nos rois que du jour de leur sacre et couronnement. Ce qui était cause qu'il se trouvait un intervalle de temps entre le décès du dernier roi et le sacre de celui qui lui succédait (*Dictionnaire de Droit*, par Ch. de Ferrières, 1740).

Voilà pourquoi Jeanne d'Arc appelle Charles VII «gentil Dauphin» avant le sacre, quoique son père fût déjà mort et qu'il fût seul héritier de France.

Aujourd'hui, le sacre n'aurait pas seulement pour résultat, comme au temps de Jeanne d'Arc, de montrer au peuple «quel est le vrai roi, et celui auquel le royaume doit appartenir», il proclamerait encore les droits de Dieu en face de la Révolution.

«Tandis que celle-ci, par une impiété, nouvelle, inconnue même des païens, proclame que l'autorité ne tire de Dieu ni son principe, ni sa majesté, ni sa force de commandement, mais provient uniquement de la multitude, qui, s'estimant libre de toute sanction divine, ne doit être, soumise qu'aux seules lois qu'elle a elle-même portées» (Léon XIII), le sacre montrerait au peuple «que le droit de commander les autres descend de Dieu comme d'un principe naturel et nécessaire» (Ibid.), et que c'est par l'intermédiaire de l'Église et par l'autorité que Jésus-Christ lui a donnée que le Prince reçoit de Dieu le droit de commander et, par conséquent, celui de se faire obéir.

L'Église est la dépositaire de la puissance de Dieu ici-bas. Aujourd'hui, comme au temps de Saül, de David ou de Jéhu, elle peut prendre sous sa protection un homme qui combatte pour elle et pour la société. C'est son droit : «Chiesa farà da sè», disait Pie IX. N'est-ce pas aussi son devoir ? car, il s'agit du salut des âmes. Lorsque Satan s'empare du corps d'un homme, l'Eglise envoie ses ministres pour le délivrer : aujourd'hui, il s'est emparé de la société qui est le corps de l'Eglise, il la possède et la précipite à sa ruine. Qui viendra à son aide ? Qui la délivrera ? sinon Celle que Dieu a constituée la gardienne de la société et la dépositaire de sa puissance...

Comme, sous Charles VII, Satan dispute à Dieu le royaume de France, parce que la France a reçu de Dieu la mission de propager la foi parmi les autres peuples.

Le péril est grand, beaucoup plus grand qu'au temps de Jeanne d'Arc ; les ruines morales et matérielles accumulées sont immenses et le désastre va devenir complet, si une main charitable et puissante à la fois ne vient au secours de la France. Samuel alla vers David ; Elisée envoya un jeune lévite pour sacrer Jéhu et délivrer Israël des pouvoirs impies qui l'opprimaient.

Comme le Seigneur Jésus, l'Eglise «ne saurait faire taire les entrailles de sa miséricorde» (Mgr Pie, *homélie sur le lunatique*).

Et puisque la France est opprimée par l'impiété, obsédée par le démon révolutionnaire, «anéantie dans sa volonté et son initiative pour le bien» (même Homélie), qu'Elle daigne aller vers elle, lui apporter, avec le sacre, le secours de Dieu et un nouveau pacte d'alliance, qui sera son salut et le triomphe de l'Eglise.

La Révolution a dit à Victor-Emmanuel : «Exécute mon programme et je te fais Roi de toute l'Italie».

Le Roi a obéi aux ordres de la Révolution, en dépouillant de leurs Etats les princes de la péninsule et le Pape lui-même, et, pour prix de sa soumission, la Révolution a mis sur sa tête la couronne d'Italie.

Aujourd'hui, le fils du roitelet de Piémont, devenu un gros monarque révolutionnaire, s'assied dans les conseils des potentats de l'Europe et tient en échec le Pape et la France.

Ce que la Révolution a fait, l'Église, qui est autrement puissante parce qu'elle est de Dieu, peut le faire à son tour. Qu'elle fasse alliance avec un prince véritablement dévoué à la cause catholique, qu'elle le sacre, et aussitôt s'élèvera une puissance qui défendra avec succès les droits de Dieu et de la liberté humaine.

\* \* \*

«La Royauté en France fut plus qu'une Royauté, ce fut un sacerdoce : prêtre-roi comme David, le Roi de France porte la chape et tient l'épée. Dieu l'éclaire en ses jugements. Entouré de ses prud'hommes et de ses clercs solennels, avec sa main de justice, il ressemble à Salomon. Son sacre, imité des Rois d'Israël, était quelque chose d'étrange et d'unique. La France avait un «huitième sacrement», un sacrement qui ne s'administrerait qu'à Reims, le sacrement de la Royauté.

Le Roi sacré fait des miracles ; il est revêtu d'un ordre : c'est un personnage ecclésiastique de premier rang. Au Pape qui l'interroge au nom de Dieu, il répond en montrant son onction : «Moi aussi, je suis de Dieu».

«Son type le plus parfait est un saint canonisé, saint Louis, si pur, si humble, si simple, si fort. La bonne Jeanne d'Arc ne le sépare pas de saint Michel et de sainte Catherine : cette pauvre fille vécut, à la lettre, de la religion de Reims» (Renan, *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1869).

\* \* \*

«La religion chrétienne essentiellement sociable, dit Bonald, non seulement intervient dans tous les actes de l'homme social, mais elle consacre la société même, en marquant d'un sceau particulier celui que la nature appela à exercer la volonté générale de la société».

«Pour l'intérêt de la société, pour le sien propre, il contracta dans les mains de la religion l'engagement de la défendre, et la religion contracta envers lui l'engagement de le protéger : engagement réciproque que la religion n'enfreint jamais la première, mais auquel le pouvoir de la société ne manque jamais impunément».

\* \* \*

Mgr de Ketteler explique ainsi l'intervention de la religion au sacre des Rois :

«Outre la Royauté «par la grâce de Dieu», cette auguste et imposante cérémonie suppose nécessairement aussi «un sacerdoce par la grâce de Dieu».

«L'évêque y intervient, comme lui-même le déclare, en qualité de représentant de Jésus-Christ et de successeur des apôtres, et il confesse solennellement, au nom de Jésus-Christ et comme ministre de l'Eglise, que la dignité royale est d'institution divine. Cette reconnaissance de la Royauté par l'Eglise, et en présence de tout l'empire, est une des parties les plus significatives de l'ancien couronnement des rois».

\* \* \*

«L'autorité, le droit de puissance, est tellement de Dieu seul que le Christ lui-même, tout Fils de Dieu qu'il est, et bien que la plénitude de la Divinité habite en lui, en tant que fait homme et même en tant que procédant du Père, ne l'a pas de soi. Il n'a cessé de le déclarer lui-même : Il a la toute-puissance, tout genou doit fléchir devant lui, au ciel, sur la terre et dans les enfers ; mais cette toute-puissance, elle lui a été donnée. (Matth., XXVIII 18) Il la tient de son Père, en qui seul elle est dans sa source» (Auguste Nicolas).

C'est donc en toute vérité que Jésus-Christ dit à ses apôtres : «*Sine me nihil potestis facere*, Sans moi, vous ne pouvez rien»<sup>1</sup>.

Il est donc rationnel de considérer la puissance - *facultas faciendi* - comme émanant de Jésus-Christ et se transmettant à l'homme par l'onction, tant pour l'autorité spirituelle que pour l'autorité temporelle, pour la pontificale que pour la royale.

Roi par droit de naissance, le comte de Chambord n'a jamais eu la puissance royale, parce qu'il n'a pas eu recours au sacre, c'est-à-dire à l'unique moyen de la mettre en sa possession.

Aujourd'hui le domaine souverain de Dieu sur les peuples lui étant vivement disputé, on peut affirmer d'avance que nul ne montera sur le trône de France, s'il n'a préalablement reconnu le droit de Dieu sur les nations, en demandant à l'Eglise de le sacrer.

Puisque la chute de l'humanité tout entière a été causée par un seul homme, Adam, et que Dieu a voulu que le salut et la rédemption, de tous s'opérât aussi par un seul homme, Jésus-Christ, il est raisonnable de croire que la ruine ou le salut partiel vient aux nations par un seul homme ; là ruiné par un homme voué à l'esprit du mal, au démon ; le salut par un homme voué à l'esprit de Dieu, à Jésus-Christ.

## CONCLUSION

«Votre royaume vous sera rendu après que vous aurez reconnu que toute puissance vient du ciel». (Daniel, IV, 23)

La France, qui est le peuple de Dieu dans les temps modernes, pourra-t-elle sortir de la situation humiliée dans laquelle elle est tombée et par quels moyens en sortira-t-elle ?

Deux questions que les faits et les principes ci-devant exposés aideront à résoudre. Choisie parmi les peuples barbares qui avaient envahi l'Occident pour entrer la première dans le sein de l'Eglise, la nation française a été destinée, en cette qualité, à l'exemple du peuple juif sous l'ancienne loi, à accomplir les actes de la puissance et de la miséricorde de Dieu dans le monde.

C'est le résultat et la démonstration de toute son histoire. «*Gesta Dei per Francos*». Aujourd'hui encore, malgré ses infidélités, malgré l'action d'un pouvoir qui s'efforce d'anéantir ses aspirations religieuses, c'est elle qui, de tous les peuples catholiques, envoie un plus grand nombre de ses enfants jusqu'aux extrémités de la terre, afin de faire connaître Jésus-Christ.

Dans le cœur des prêtres français retentit toujours vivante la parole du Maître : «Allez, enseignez l'Evangile à tous les peuples».

Des légions d'apôtres et de martyrs sortent toujours du sein généreux de la Fille aînée de l'Eglise pour faire connaître la vraie religion aux nations infidèles. Avec son sang, elle prodigue son or pour venir en aide aux hérauts du Christ ; le denier de la Propagation de la Foi soutient la parole et les œuvres catholiques dans les cinq parties du monde.

A la suite des missionnaires, d'humbles Frères quittent leur patrie pour apporter aux peuples les plus déshérités, avec les éléments des connaissances humaines, l'enseignement essentiel de la doctrine chrétienne.

C'est la France qui envoie dans les pays les plus lointains ces admirables Filles de Charité, ces religieuses intrépides qui mettent en pratique la doctrine de l'Evangile et font aimer les œuvres catholiques des populations les plus éloignées de l'élévation et de la pureté de ses dogmes.

C'est la France qui, la première, est venue en aide au Pape, lorsque la Révolution l'a dépouillé de ses Etats ; c'est elle qui a fondé l'Œuvre du denier de Saint-Pierre, et qui en a toujours fourni la plus large part.

Le Seigneur promet une longue vie aux enfants qui honorent leurs parents ; cette promesse s'applique aux nations comme aux individus. La France est venue spontanément et généreusement au secours de son Père malheureux et opprimé ; en lui et par lui, elle honore sa mère, la sainte Eglise, de sorte qu'elle a acquis des droits à la récompense temporelle promise aux enfants qui honorent leurs parents.

C'est la France qui élève au vrai Dieu, en face d'une cité qui est un foyer d'impiété et de corruption, un temple magnifique dédié au Sacré-Cœur de Jésus, c'est-à-dire à cet amour infini de Dieu, toujours vivant, toujours manifesté ; aimant toujours la France, et toujours prêt à lui rendre ce qu'elle a perdu par ses infidélités. Si donc la France travaille toujours pour la gloire de Dieu et l'extension de son règne ; si elle poursuit généreusement le salut des âmes, si elle possède Jé-

<sup>1</sup> Les païens comprenaient que l'homme n'était rien et ne pouvait rien sans le secours de Dieu : «*Bonus vir sine Deo nemo est, nec nisi ab illo adjutus potest exsurgere*». (Sénèque)

sus, et si elle continue à lui prouver son amour par ses sacrifices et son dévouement, il serait téméraire de désespérer du salut de cette noble nation. Dieu la châtie, mais son Cœur ne saurait rester insensible aux avances de ses enfants fidèles, et il est permis d'affirmer que sa miséricorde prépare le remède qui guérira ses infirmités et ses défaillances.

De plus, la Mère de Dieu, qu'on n'invoque jamais en vain, a daigné descendre du ciel et toucher la terre de France, à la Salette et à Lourdes, comme pour lui donner confiance et lui faire espérer le secours de Dieu.

Lorsqu'Israël, oubliant les services sans nombre que le Seigneur lui avait rendus, s'était plongé dans l'idolâtrie, que le sacerdoce juif enclin à l'impiété n'avait d'autres mobiles que l'intérêt et l'amour du bien-être, que l'immoralité avait envahi toutes les classes de la société et pénétré jusque dans le sanctuaire, et que les sages de la nation attribuaient tous ces désordres à l'absence d'une autorité ayant reçu de Dieu le pouvoir de les réprimer, le Seigneur arracha son peuple à la ruine et à la décadence, en choisissant un homme pour le gouverner et en l'unissant à Lui par le sacre.

Israël relevé et replacé au premier rang doit servir d'exemple aux peuples menacés d'être effacés du rang des nations, parce qu'ils ont cessé de reconnaître «que toute puissance vient du ciel» et que Jésus est le seul et véritable Roi des nations.

Mais, la France est un être impersonnel, une personne morale, au nom de laquelle, en faveur de laquelle nul ne peut parler, nul ne peut intercéder, nul ne peut agir que celui qui la représente.

Or, quel est le représentant de la nation française ?

C'est celui que le Seigneur a reconnu une première fois comme tel, lorsqu'il a traité avec lui de l'établissement et des conditions d'existence de cette nation. Le traité d'alliance et de constitution de la nation française a été conclu d'une part avec Jésus-Christ, Créateur et Roi des nations représenté par l'évêque saint Remy, et de l'autre, avec Clovis, avec le Roi, représentant la nation française. Il est évident que le premier pacte ayant été rompu, il est nécessaire de le renouveler et que ce renouvellement ne peut être sérieux et valable que s'il est accompli dans les mêmes conditions que le pacte primitif : la première et la plus essentielle des conditions est la conformité et l'identité des contractants.

Le Roi est le représentant de la nation en vertu d'une loi primordiale qui tient à l'établissement, à la constitution et à la vie même de la nation. Nul ne peut tenir sa place, et l'ordre naturel que Dieu a établi «en plaçant un roi à la tête de chaque nation» ne saurait être remplacé que par une fiction révolutionnaire qui prétend faire venir tout pouvoir du peuple, et qui est en réalité la négation du pouvoir de Dieu.

Le Roi est donc le représentant de la nation, sa seule et véritable personnification, en vertu du droit naturel car il a été reconnu comme tel dans un combat solennel qui a engagé le présent et l'avenir, parce que l'un des contractants était le Créateur et le Maître de la nation, et dont les clauses demeurent valables et applicables tant que la nation existe.

De plus, le Roi est le représentant de la nation en vertu de la loi qui fait reposer la couronne sur une famille particulière et sur la tête des enfants mâles de cette famille par ordre de primogéniture.

Enfin, les bienfaits et les services rendus à la nation par les maisons royales constituent, en faveur des princes légitimes, un droit incontestable à représenter le peuple, droit fondé sur la reconnaissance et que nul ne peut revendiquer à leur place.

A tous ces titres, le Roi est le seul et légitime représentant de la nation, son unique fondé de pouvoirs : lui seul peut stipuler et s'engager pour elle ; lui seul peut renouer, comme représentant de l'ordre naturel, l'alliance avec Dieu par l'entremise du représentant de l'ordre surnaturel ; lui seul peut faire réparation et amende honorable pour les infidélités de son peuple ; lui seul peut contracter à nouveau le pacte d'union de l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel, qui relèvera la nation et lui assurera le secours de Dieu ; lui seul peut reconnaître, en recevant l'onction de l'huile sainte, «que toute puissance vient du ciel», que Jésus est le vrai Roi de France, et que lui-même ne tient le royaume qu'en son nom, de ses mains et comme son ministre.

«Le royaume vous sera rendu après que vous aurez reconnu que toute puissance vient du ciel».

Le sacre du Roi sera cette reconnaissance dès que le Roi sera sacré, le peuple, s'inclinera devant cette puissance qui vient de Dieu. Par cet acte de foi, le Prince fera tomber toutes les barrières, toutes les préventions qui l'empêchent d'arriver jusqu'au trône. La plupart de ceux qui font opposition à la Royauté se rangeront sous sa bannière, et les cœurs se donneront à lui volontiers, parce qu'il aura donné le sien à Dieu.

La lutte entre le parti du bien et celui du mal, entre le camp des amis de Dieu et celui des amis de Satan, étant aujourd'hui très vive et très accentuée, il est nécessaire que celui qui voudra être le chef du premier, prenne une attitude bien nette, bien ferme, bien décisive pour le bien.

Car il ne faut pas l'oublier : «La France est originairement et substantiellement chrétienne ; aucune révolution ne changera sa nature, sa constitution, son tempérament, sa mission, son histoire, sa destinée, ses aspirations. O Dieu, s'écriait le plus religieux de tous les monarques, le Roi se réjouira dans votre force et il éprouvera un vif transport des progrès de votre règne salutaire. (Ps. XX, 1) Oui, le Roi trouvant sa joie dans le libre déploiement de la force divine, dans le libre examen des droits de Jésus-Christ, le Roi tressaillant avec ardeur quand l'œuvre du salut des hommes s'accomplit dans ses Etats, c'est là le type de la vraie Royauté baptisée et sacrée en Jésus-Christ» (Cardinal Pie).

Et c'est en raison du dévouement qu'il témoignera à l'Église que les bénédictions de Dieu descendront sur lui et sur son peuple, le Seigneur récompensant généreusement le bon usage de la puissance qu'il a donnée à son représentant social.

En effet, il est dit des Rois «qu'ils sont ici-bas en possession d'une étrange puissance pour le bien ou le mal des peuples... Et voilà pourquoi les dispositions de ceux qui président ici-bas aux empires ont une importance réelle : c'est qu'ils peuvent beaucoup pour la vie ou la mort des âmes. Avec Constantin, le monde entier, je veux dire le monde connu et civilisé, ne tarda pas à devenir chrétien. Le baptême de Clovis entraîna celui de tout le peuple franc. Tant que le Prince n'est pas conquis à la vérité, l'apostolat peut multiplier ses conquêtes individuelles, mais il ne remporte pas la victoire définitive, qui est la proclamation publique et sociale de la vérité. Les peuples ne sont entrés en masse dans

l'Église qu'à la suite de leurs princes, et l'Église n'a régné sur les nations, sur leurs lois, sur leurs institutions, sur leurs mœurs, que quand elle a eu pris possession du cœur des Rois» (Cardinal Pie).

Donc, de l'attitude du Roi dépend le salut de la France. Dieu l'assistera et lui prêtera sa puissance en raison de l'amour et du zèle qu'il aura pour sa cause. Qu'il se déclare, comme représentant du peuple français, le chef du parti de Dieu, le Défenseur de ses droits et son Lieutenant dans le monde ; qu'il demande à l'Église de l'investir de cette noble et grande mission par l'onction de l'huile sainte, et cette puissance révolutionnaire que nul ne peut vaincre sans le secours de Dieu s'écroulera d'elle-même, comme les murs de Jéricho, à la voix des Pontifes consécrateurs.

Pour que la cérémonie du sacre produise tous ces effets, il n'est pas nécessaire qu'elle soit célébrée avec pompe, il suffit qu'il soit reçu dans de bonnes dispositions et les grâces qui descendront sur le Prince et sur son peuple seront si grandes et si nombreuses que tous en seront dans l'admiration.

L'union du parti conservateur avec Dieu s'opérera par le sacre du Roi qui triomphera ainsi de toutes les perversités humaines unies à toutes les perversités sataniques.

Et Jésus-Christ, Roi et Seigneur de la France, régnera de nouveau sur son peuple privilégié et le comblera de faveurs spirituelles et temporelles.

Saint Michel, le héraut et le défenseur du sacre de Jésus-Christ, redeviendra le chef actif et puissant de l'armée du bien ; il chassera ces légions de démons qui, selon la parole de Pie IX et de Léon XIII, sont répandus par toute la terre pour livrer un grand assaut à l'Église et à ceux qui suivent les commandements de Dieu.

C'est lui qui rendra à la France cette auguste et puissante Royauté, marquée du sceau de Dieu, qui a fait durant quatorze siècles sa gloire et sa prospérité.

C'est lui qui rendra à l'Église ce bras vaillant et invincible qui portait l'épée du Seigneur et accomplissait sa volonté et ses œuvres dans le monde.

C'est lui qui tirera du sein de l'Église, aux yeux des peuples étonnés, cette puissance que Jésus-Christ y a placée et la fera rejaillir sur eux, par la vertu mystérieuse de l'huile sainte, dans le plus éclatant des triomphes.

#### NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

«La sainte Écriture nous apprend que l'onction dont on se servait pour sacrer les rois d'Israël était si sainte qu'on la gardait précieusement dans le Tabernacle, et Tertullien nous assure que depuis que le royaume fut affermi en la maison de David, on se servit toujours de la même onction qui avait été faite et instituée par Samuel, qu'on tient avoir duré près de 900 ans, c'est-à-dire jusqu'à la destruction du Temple de Salomon, où elle était gardée. Cette onction et ces cérémonies ont tant de rapport au sacre de nos Rois<sup>1</sup>, qu'il semble qu'elles soient passées jusqu'à nous, nonobstant l'intervalle prodigieux des siècles qui se sont écoulés depuis la destruction du royaume d'Israël jusqu'à la conversion de Clovis, premier roi chrétien de cette monarchie ; car il est certain, comme des Pères de l'Église l'ont remarqué, qu'avant le christianisme, on ne s'est point servi de l'onction, si ce n'est chez le peuple juif, où l'oint du Seigneur, le Roi des rois, était prophétisé et attendu, et il est aussi constant qu'après que la foi en Jésus-Christ a été publiée sur la terre, les premiers princes chrétiens qui aient reçu l'onction, ont été les Rois de France : il est évident que nos monarques la tiennent de Dieu même, dans la nouvelle loi, comme les Hébreux l'avaient reçue dans l'ancienne, et qu'elle ne s'est point introduite chez nos princes par aucun autre exemple».

«Il faut en conclure que la sagesse éternelle en a voulu réserver les prérogatives pour les princes qui devaient être les protecteurs de la loi de grâce et les fils aînés de son Eglise» (*Traité du sacre*, par Menin).

\* \* \*

Si les impies ont marqué, en toute circonstance, leur haine et leurs mépris pour le sacre, les hommes de Dieu, de leur côté, ont témoigné, en tout temps, leurs sentiments de foi et de respect envers cet acte de religion.

Voici d'abord quelques témoignages en faveur de la substance même qui sert à l'onction.

Tout le monde sait que l'onction dont on sacrat les Rois de France était composée du baume de la sainte ampoule et du saint chrême dont on sacre les évêques<sup>2</sup>.

Saint Cyrille de Jérusalem compare le saint chrême au pain eucharistique et assure qu'il opère par la présence de la divinité.

«Ne vous imaginez pas, dit ce Père, que ce parfum soit une chose commune, car, de même que le pain de l'Eucharistie, après l'invocation du Saint-Esprit, n'est plus un pain ordinaire, mais le Corps de Jésus-Christ, de même le saint parfum n'est plus quelque chose de simple, ou, si vous voulez, de profane, mais un don de Jésus-Christ et du Saint-Esprit, qui est devenu efficace par la présence de la divinité».

«Le Seigneur a choisi - *contemptibilia mundi* - pour élever les siens par-dessus le monde, afin que le monde n'ait point de prise sur ses œuvres - *ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus* - pour, par de petits moyens, produire d'immenses résultats, afin que la gloire lui en appartienne tout entière».

«Qu'est-ce en effet que le saint chrême et que peut-il en lui-même ?»

<sup>1</sup> L'Église partage cette opinion, d'après les paroles de sa liturgie dans la cérémonie du sacre :

«Ungantur manus istæ de oleo sanctificato, unde uncti fuerunt reges et prophetæ, et SICUT unxit Samuel David in regem, ut sis benedictus et constitutus rex in regno isto quod Dominus dedit tibi ad regendum et gubernandum». [«Que ces mains soient ointes par l'huile sanctifiée, dont furent oints les rois et les prophètes, et COMME Samuel sacra David roi par l'onction, afin que tu sois béni et constitué roi, en cette royauté que Dieu t'a donnée pour régir et gouverner»]

<sup>2</sup> «Le rit de consacrer le chrême est attribué par saint Basile aux apôtres, et plusieurs autres Pères ont suivi ce sentiment» (*Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, par Mattigny).

«*Non amplius est unguentum nudum, sed est chrisma Christi, quod adventu Spiritus Sancti per ipsius divinitatem energiam habet* - c'est-à-dire que le corps en étant oint - *anima sancto vivificoque Spiritu sanctificatur*».

Saint Cyprien : «*Sacrum chrisma conficitur, in quo mixtum oleo balsamum regiae et sacerdotalis gloriae exprimit unitatem*» - puissance spirituelle et temporelle de notre Sauveur, signifiée par le saint chrême qui unit en puissance le prêtre et le roi, pour tous deux maintenir et accroître l'établissement du royaume de Dieu, l'Église, en leurs terres.

«Dieu, pour faire savoir à toutes les nations que la France est leur reine, pour signal visible, a donné à son roi Clovis, sitôt qu'il s'est tourné à lui par le baptême et lui a voué ses bras et ses armes pour l'augmentation du christianisme, le saint-chrême du ciel, pour son sacre, pour l'oindre miraculeusement»<sup>1</sup>.

«Nous trouvons, dit saint Thomas, dans les gestes de saint Remy et de Clovis, une preuve de la sainteté de l'onction par l'huile qu'une colombe apporta du ciel et dont ce Roi et ses successeurs ont été sacrés, ainsi que par les guérisons miraculeuses que ces Rois opèrent en vertu de cette onction».

\* \* \*

Opinion de saint Augustin, sur la sainteté du sacre des rois.

«Vous m'objecterez, dit-il à Pétilien, évêque donatiste, que celui qui n'est pas innocent ne peut avoir la sainteté. Je vous demande : si Saül n'avait pas la sainteté de son sacrement et de l'onction royale, qu'est-ce qui causait en lui de la vénération à David ? Car, c'est à cause de cette onction sainte et sacrée qu'il l'a honoré durant sa vie et qu'il a vengé sa mort. Et son cœur frappé trembla quand il coupa le bord de la robe de ce Roi injuste. Vous voyez donc que Saül, qui n'avait pas l'innocence, ne laissait pas d'avoir la sainteté, non la sainteté de vie, mais la sainteté du sacrement divin, qui est saint, même dans les hommes mauvais» (*Liber cont. Pel.*, cap.XLVIII, V. 2).

\* \* \*

«Saint Augustin, dit Bossuet, appelle sacrement l'onction royale, ou parce qu'avec tous les Pères il donne ce nom à toutes les cérémonies sacrées, ou parce qu'en particulier, l'onction royale, dans l'ancien peuple, était un signe sacré, institué de Dieu, pour les rendre capables de leur charge et pour figurer l'onction de Jésus-Christ même».

Le Pape Paul III, dans sa Bulle pour le sacre d'Henri III, lui donne la même appellation : «*Sacramentum sacræ unctionis*».

\* \* \*

Le cardinal de Bérulle, le fondateur de l'Oratoire, parle ainsi de la grandeur et de l'importance de la dignité royale :

«...C'est de Dieu que les Rois tiennent la couronne et la vie : ce n'est ni la force, ni la violence qui fait régner les Rois, mais c'est l'ordonnance du ciel qui les fait régner et la grâce du ciel qui les fait bien régner : Dieu, qui a établi au ciel des Dominations, des Principautés et des Archanges, établit des Rois sur la terre pour avoir ici-bas des images de sa bonté, des esquisses de sa grandeur, des rayons de sa puissance : les Rois sont tenus de surpasser autant le reste des hommes en piété qu'ils les surmontent en dignité, Dieu les ayant établis sur son peuple pour la gloire de son nom et pour le bien de ses royaumes : la grandeur auguste de leur majesté royale consiste non à jouir de leur grandeur, mais à la répandre et à la communiquer au monde, et le point auquel ils approchent le plus près et ressemblent le mieux à la divinité, est de pouvoir, en quelque sorte, béatifier en la terre, comme Dieu béatifie au ciel, et rendre heureux, non un homme, une famille ou une ville seulement, mais tout un pays et tout un monde par manière de dire.

«C'est Dieu qui a fait les Rois à son image et ressemblance : c'est Dieu qui fait les Rois et leur donne puissance sur son peuple, et qui fait les Rois pour sa gloire, et non pour leurs passions. Aussi, Dieu veut qu'ils règnent pour lui et non pour eux. Dieu veut régner par eux, comme par les plus nobles instruments de sa gloire : ou veut régner sur eux, faisant paraître sa grandeur en leurs abaissements et sa colère en leurs châtiments, suivant cet oracle de l'Écriture : «*Potentis potenter tormenta patientur*».

«Je dois ajouter les textes qui parlent de l'obéissance : «Que les Rois sont de Dieu : que c'est lui qui les établit, qu'ils ont domination de par lui : que c'est l'œuvre de Dieu que les Rois règnent : que puissance leur a été donnée par le Seigneur, et principauté par le Souverain. Par moi, dit l'Éternel, les Rois règnent et les princes décernent la justice. Et par Jérémie : J'ai fait la terre, les hommes et les bêtes qui sont sur la terre, et je l'ai donnée à qui bon m'a semblé...» (*Discours de l'état et des grandeurs de Jésus*. Préface)

\* \* \*

Voix qui constatent la décadence de la société à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le 7 janvier 1875, le Pape Pie IX adressait à l'Association Réparatrice ayant pour but de travailler, par la prière et l'action, à la ruine de la secte maçonnique, un bref où on lit ce qui suit :

«Et cependant les avertissements de l'Église ont été inutiles : bien plus, beaucoup ont voulu caresser cette cruelle bête fauve (la secte maçonnique), et parmi eux, des hommes auxquels il appartenait plus qu'à tous les autres de l'écraser, de sorte qu'il n'y a plus à présent aucune force humaine qui soit en état de se mesurer avec elle. Il est donc nécessaire, si l'on veut détruire les racines empoisonnées de cet arbre malfaisant dont le fruit donne la mort aux nations et tue les âmes, en les jetant hors de la voie du salut et les poussant vers l'éternel abîme, de recourir au Dieu tout-puissant. Seul, il a pu autrefois chasser du ciel Satan, le vrai père de cette secte : seul, il peut encore le chasser de la terre».

\* \* \*

---

<sup>1</sup> *Les raisons du sacre*, par le chanoine Claude Villette, 1638. - Ouvrage dédié à la reine-régente.

Extrait de l'Encyclique *Quod apostolici Muneris* de N. S.P. le Pape Léon XIII, sur les erreurs modernes, - 28 décembre 1878.

«Nous parlons de ces sectes d'hommes qui, sous des noms divers et presque barbares, sont appelés socialistes, communistes ou nihilistes, et qui, répandus dans le monde entier, étroitement liés entre eux par un pacte d'iniquité, ne cherchent plus un abri dans les ténèbres des conciliabules secrets, mais marchent avec confiance en plein jour et s'efforcent d'accomplir le dessein qu'ils ont formé depuis longtemps de renverser les fondements de toute société civile. Ce sont eux assurément que désignent les divines Écritures : «Ils souillent la chair, méprisent le pouvoir, et blasphèment la majesté» (Jud., 8). Ils ne laissent intact rien de ce qui a été sagement établi par les lois divines et humaines pour la sécurité et l'honneur de la vie. Ils refusent l'obéissance à ces pouvoirs suprêmes, auxquels l'Apôtre nous enseigne qu'il faut que toute âme soit soumise et qui empruntent à Dieu le droit de commander, et ils prêchent l'égalité absolue de tous les hommes en droits et en dignités... De là est venu que par une impiété nouvelle, inconnue même des païens, les Etats se sont constitués sans tenir compte ni de Dieu, ni de l'ordre établi par Lui : l'autorité publique a été déclarée ne tirer de Dieu ni son principe, ni sa majesté, ni sa force de commandement, mais provenir plutôt de la multitude, qui, s'estimant libre de toute sanction divine, n'a supporté d'être soumise qu'aux seules lois qu'elle aurait elle-même portées, selon son caprice... Mais, chose déplorable, ceux qui sont chargés de veiller au bien public, trompés par les ruses des impies et effrayés par leurs menaces, ont toujours fait preuve de défiance et même d'injustice envers l'Église, ne comprenant pas que tous les efforts des sectes auraient été impuissants, si la doctrine de l'Église catholique et l'autorité des Pontifes romains avaient toujours été dûment respectés et par les princes et par les peuples ; car c'est «l'Église du Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité» (I Tim., III, 13), qui enseigne les doctrines et les principes dont la vertu est d'assurer entièrement l'existence et la tranquillité de la société et de déraciner complètement tous les germes funestes du socialisme... Ainsi, l'Église inculque constamment aux sujets le précepte de l'Apôtre : «Il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu, et celles qui existent ont été ordonnées de Dieu. Celui donc qui résiste à la «puissance, résiste à l'ordre de Dieu; et ceux qui résistent, attirent sur eux-mêmes la condamnation». Et de nouveau il enjoint «d'être soumis, comme il est nécessaire, non seulement par crainte, mais aussi par conscience, et de rendre à chacun ce qui est dû : à qui le tribut, le tribut ; à qui l'impôt, l'impôt ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur». (Rom., XIII)

Encyclique *Humanum genus* de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, sur la secte des francs-maçons - 20 avril 1884. Extraits.

Le second est le royaume de Satan. Sous son empire et sa puissance, se trouvent tous ceux qui, suivant les funestes exemples de leur chef et de nos premiers parents, refusent d'obéir à la loi divine, et multiplient leurs efforts, ici pour se passer de Dieu, là pour agir directement contre Dieu... A notre époque, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un très grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des Francs Maçons. Ceux-ci, en effet, ne prennent plus la peine de dissimuler leurs intentions, et ils rivalisent d'audace entre eux contre l'auguste Majesté de Dieu. C'est publiquement, à ciel ouvert, qu'ils entreprennent de ruiner la sainte Eglise, afin d'arriver, si c'était possible, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables au Sauveur Jésus-Christ... Il en est résulté que, dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des Francs-Maçons a fait d'incroyables progrès... on en est venu à ce point, qu'il y a lieu de concevoir pour l'avenir les craintes les plus sérieuses ; non, certes, en ce qui concerne l'Église, dont les solides fondements ne sauraient être ébranlés par les efforts des hommes, mais par rapport à la sécurité des États, au sein desquels sont devenues trop puissantes ou cette secte de la Franc-Maçonnerie, ou d'autres associations similaires qui se font ses coopératrices et ses semblables».

Corruption des mœurs. (Même Encyclique.)

«Aussi, voyons-nous multiplier et mettre à la portée de tous les hommes tout ce qui peut flatter leurs passions. Journaux et brochures d'où la réserve et la pudeur sont bannies ; représentations théâtrales, dont la licence passe les bornes ; œuvres artistiques, où s'étalent avec un cynisme révoltant les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui le réalisme ; inventions ingénieuses destinées à augmenter les jouissances et les délicatesses de la vie ; en un mot, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'amour du plaisir, avec lequel finit par se mettre d'accord la vertu endormie... Il s'est trouvé dans la Franc-Maçonnerie des sectaires pour soutenir qu'il fallait systématiquement employer tous les moyens de saturer la multitude de licence et de vices, bien assurés qu'à ces conditions elle serait tout entière entre leurs mains et pourrait servir d'instrument à l'accomplissement de leurs projets les plus audacieux».

\* \* \*

«Le projet de corruption systématique des mœurs, qui est un des buts de la Franc-maçonnerie, éclate dans tous les rapports des chefs de la secte, à quelque pays qu'ils appartiennent» (Léo Taxil, *les Sœurs maçonnnes*).

«Ce que la secte maçonnique considère que l'on doit à la religion, c'est la haine, et l'amour que la Sœur maçonne doit avoir pour l'humanité, c'est l'amour bestial, tout devant être envisagé au matériel» (ibid.)

«Ce qui caractérise le plus cette haine, c'est l'implacabilité. Impuissance d'aimer, nécessité de haïr, voilà, en effet, le mystère de la vie de Satan. Cette haine satanique s'est incarnée dans l'humanité vivante... Aujourd'hui elle s'appelle du nom qui renferme tous les noms : c'est la Révolution... La haine de l'Eglise, c'est le point de ralliement de toutes les opinions, de toutes les sectes, de toutes les écoles, de toutes les presses, de toutes les doctrines dites révolutionnaires. La haine de l'Eglise, c'est l'essence même de ce sombre génie qui ébranle aujourd'hui le monde et menace de le briser : c'est l'universelle protestation de Satan contre le Verbe et contre Marie» (*Saint Michel*, par l'abbé Soyer).

«Pour le moment les Francs-Maçons sont les maîtres, et le R.P. Delaporte a pu écrire très justement : «L'œuvre est tellement avancée, qu'humainement parlant son succès définitif est aussi proche que certain. Où est la force humaine qui pourrait lutter contre la Franc-maçonnerie, maîtresse des gouvernements, de la presse, et, par les Juifs qui la servent à condition de s'imposer à elle, de la finance, c'est-à-dire de toute la vie industrielle et commerciale des nations ?» (*La France juive*, par Edouard Drumont).

\* \* \*

#### PROGRAMME DE L'INTERNATIONALE.

«Je suis la république démocratique universelle, ce grand empire que le chrétien attend vers les derniers jours du monde.

Héritière agrandie de l'ancienne Rome, je réclame mes droits.

Vaincue, je prends ma revanche : tous les peuples sont à moi : la Prusse et même la Russie ne seront que des provinces de mon empire. Mon heure approche.

Partout l'homme-peuple est avec moi. Il a le nombre : il aura la force.

Dieu est le seul ennemi que je craigne et qui puisse triompher de moi.

Tout pays qui l'abandonne m'appartient.

Rois, prêtres, magistrats, officiers, suppôts de la vieille société que vous avez trahie, je vous balaierai comme de la paille pourrie.

Prêtres, je vous ensevelirai sous les débris de vos temples.

Riches, je vous anéantirai avec vos richesses. Mon fouet égalitaire vous flagellera, conquérants éphémères, et, pour les têtes trop hautes, j'aurai le couperet du bourreau.

Je n'en fais mystère : je suis la guerre sociale ; la guerre du prolétariat contre la richesse ; du travail contre le capital ; de celui qui n'a pas contre celui qui a ; de celui qui ne croit pas contre celui qui croit.

Je suis la négation universelle, la négation armée, par conséquent le renversement radical de toute société et de toute religion.

Je nie tout ce qui n'est ni moi, ni avec moi, ni par moi.

Dieu n'est ni moi, ni avec moi, ni par moi, et je nie Dieu.

Jésus-Christ n'est ni moi, ni avec moi, ni par moi, et je nie Jésus-Christ.

L'Eglise catholique n'est ni moi, ni avec moi, ni par moi, et je nie l'Eglise catholique.

L'ordre social n'est ni moi, ni avec moi, ni par moi, et je nie l'ordre social.

La famille n'est ni moi, ni avec moi, ni par moi, et je nie la famille.

La propriété n'est ni moi, ni avec moi, ni par moi, et je nie la propriété.

Toutes les vérités que le christianisme enseigne, tous les devoirs qu'il impose, tous les droits qu'il consacre ne sont ni moi, ni avec moi, ni par moi, et je les nie.

Je n'affirme qu'une chose, mon droit ; et mon droit, c'est la force.

Je suis la négation armée.

Mes soldats se comptent par millions.

Dans tous les pays, dans tous les rangs, dans toutes les conditions, tout ce qui n'est ni avec Dieu, ni avec Jésus-Christ, ni avec l'Église, est à moi et avec moi.

Pour assurer mon triomphe, mes soldats sont prêts à tout et capables de tout.

Je suis la haine à outrance.

La haine à outrance, c'est la destruction à outrance, et ils sont mes fils.

Le pillage, l'incendie, le meurtre, et, s'il le faut, des hécatombes humaines, voilà leurs moyens.

Le fer, le feu, le picrate, le pétrole, le fulminate, tous les instruments de ruine, inventés par la science moderne, voilà leurs armes. Ils ne les déposeront pas, tant qu'il restera debout une pierre de l'édifice religieux et social que je déteste.

Je le déteste parce qu'il n'est pas mon ouvrage et qu'il s'oppose à l'établissement de mon règne».

Ce langage est bien celui de Satan, et le règne qu'il est question d'établir sur la société actuelle est bien celui de cet ennemi implacable de Dieu et de l'homme, le règne de l'Antéchrist.

#### APPENDICE

#### LES DEUX ENNEMIS DE LA FRANCE : LA REVOLUTION ET LA PRUSSE<sup>1</sup>

La Révolution est cet ensemble de doctrines qui ont pour but le renversement du règne de Dieu ; elles sont la négation et la contradiction absolue des enseignements de l'Église de Jésus-Christ.

La Révolution se propose l'anéantissement de ces enseignements et la destruction de cette société elle-même.

Afin de ruiner complètement le règne de Dieu, elle poursuit encore la ruine de la société naturelle ; elle rompt et profane le lien sacré du mariage, en autorisant et en facilitant le divorce, et en lâchant la bride à toutes les corruptions, à toutes les convoitises, à toutes les immoralités.

---

<sup>1</sup> **Note 2011 : plus que la Prusse, le plus grand ennemi de la France chrétienne est l'Angleterre, siège du gouvernement mondial financier, politique, religieux, culturel, menant la planète vers la République Universelle et la Religion universelle. En 1890, la Prusse était manipulée par l'Angleterre et sera à l'origine des guerres de 1870, de 1914-18 et 1940.**

La Révolution est la réunion de ceux qui professent ces doctrines, et qui s'efforcent de les mettre en pratique par toutes sortes de moyens. Ces moyens sont la ruse et le mensonge, tant qu'ils sont les plus faibles, mais ils deviennent la tyrannie et la violence dès qu'ils sont les maîtres.

Comme, dans ce dernier cas, ils arrivent plus sûrement, plus promptement et plus universellement à leur but, tous leurs efforts ont tendu et tendent partout à se rendre maîtres des gouvernements. Ils s'emparent de l'esprit du peuple dont ils pervertissent l'opinion par des calomnies ; ils proclament sa souveraineté et nient effrontément celle de Dieu, dont ils ont le nom en horreur et qu'ils s'efforcent de chasser de l'âme du peuple, afin de l'en séparer à jamais et de le livrer à leur chef et père qui est Satan. « *Vos ex patre diabolo estis*, Votre père à vous, c'est le diable ».

La Révolution est la révolte contre Dieu, l'apostasie publique, l'impiété pratique, la corruption des mœurs, les dissensions intestines, la guerre civile, l'impunité de tous les crimes, l'anarchie religieuse, morale et sociale avec tous les malheurs et toutes les catastrophes qui en sont la conséquence : à ces faits, on reconnaît qu'elle est l'œuvre du démon.

Au premier âge du monde, elle attira le châtement de Dieu, qui fit périr tous les hommes par le déluge.

Après le déluge, lorsque les hommes se furent multipliés, elle appela la main de Dieu sur ceux qui prétendaient se soustraire aux châtements célestes, en élevant la tour de Babel, et la confusion des langues obligea les révoltés à se disperser aux extrémités de la terre.

C'est la Révolution qui plongea les Israélites dans la décadence et attira sur eux le bras vengeur des Philistins.

C'est la Révolution qui conduisit les Anglais en France au XIV<sup>e</sup> siècle et obligeait faire contre eux cette guerre de Cent Ans qui aurait fini par l'asservissement de notre patrie sans l'intervention directe et visible de Dieu.

C'est la Révolution qui, après avoir renversé la Royauté chrétienne, déchaîna sur la France cette race de démons à face humaine qui la traîna dans la honte et dans le sang.

C'est la Révolution qui empêche aujourd'hui le retour de la Royauté nationale et chrétienne, parce qu'elle la considère comme l'auxiliaire de l'Eglise, et tient la France dans cet état d'abaissement et de décadence qui en fait la risée des nations, en attendant qu'elle devienne leur victime.

C'est la Révolution qui entretient aujourd'hui, avec le secours des sectes maçonniques et autres semblables, l'impiété, le dévergondage des mœurs, l'anarchie des opinions, l'enténébrement des esprits, l'étiollement des volontés pour le bien, et qui offre la France, ainsi subjuguée et affaiblie, comme une proie facile à une nation barbare, que la Révolution couronnée a laissé grandir et puis nous écraser.

En effet, comme autrefois les Philistins en face des Hébreux, la Prusse est à nos portes, prête à nous envahir et à nous détruire. Cette nation professe contre la France une haine absolue et profonde, dont les causes sont les mêmes que celles de la haine que lui porte la Révolution.

Les voici en quelques mots :

1°- La France est essentiellement et profondément catholique.

La Révolution veut la ruine du catholicisme.

La Prusse est foncièrement protestante elle se glorifie de la supériorité intellectuelle et morale qu'elle prétend avoir sur les autres nations, et particulièrement sur les nations catholiques, et en attribue la cause et en rapporte l'honneur à sa religion<sup>1</sup>.

2°- La France est le peuple choisi pour accomplir les œuvres de Dieu.

La Révolution nie Dieu et son action sur les peuples, et travaille sans cesse à détruire ses œuvres.

La Prusse a pris naissance et posé les fondements de sa nationalité sur l'injustice et sur la ruine des œuvres de Dieu.

3°- La France, la vraie France, livrée à elle-même, a toujours protégé et défendu la Royauté pontificale.

La Révolution a poussé son cri infernal : « Rome ou la mort ! » et s'est ruée sur Rome pour y établir le siège de son empire sur les ruines du pouvoir temporel des Papes.

La Prusse, agrandie et fortifiée par l'empire révolutionnaire, s'associe avec l'Italie<sup>2</sup> constituée par la même volonté, pour s'emparer des Etats du Pape, d'où il faut conclure que ses hommages d'aujourd'hui à la Papauté ne sont que des hommages intéressés, par conséquent hypocrites et éphémères.

<sup>1</sup> «21 décembre 1887. Avant-hier, on a enterré à Boitzemburg (Prusse) le comte d'Arnim-Boitzemburg, un parent du fameux Arnim, qui a été ambassadeur à Rome et à Paris. C'était, en son temps, l'un des partisans les plus acharnés du Kulturkampf, un sectaire violent. Sa vie politique a été, pour ainsi dire, empoisonnée par la haine du catholicisme. En Lorraine où il a été gouverneur (1873-74), en Silésie où il a rempli les fonctions de président-supérieur (1874-79), au Reichstag dont il a été président, partout, il s'est montré adversaire déclaré de l'Eglise romaine, et a renoncé à la présidence uniquement parce qu'on a nommé un vice-président catholique. Depuis, il vivait dans des rages. Il voyait de très mauvais œil l'évolution du gouvernement vers le Saint-Siège ; il avait tant compté sur l'écrasement complet du catholicisme ! M. le comte d'Arnim est mort dans la force de l'âge, à cinquante-cinq ans». (Journal *La Défense*.) *Ab uno disce omnes*. A des degrés divers, voilà les Prussiens, les hommes du gouvernement prussien. Haine contre le catholicisme, plus ou moins manifestée, mais radicale et absolue, voilà leur caractéristique. (Voir note d'un journal allemand, page 75).

<sup>2</sup> «Au milieu de deux nations en voie de décadence, la France et l'Autriche, se sont levées deux nations nouvelles, jeunes et pleines de vie, au nom d'un même principe : l'Italie et l'Allemagne, qui représentent la force de l'avenir et tout le mouvement ascendant de la civilisation moderne, et qui, à cause de leur idéal commun, s'aiment et s'unissent dans

4°- La France a toujours pris la défense des petits Etats et respecté leur autonomie. La Révolution foule aux pieds les droits acquis, méprise les traditions, et livre les petits Etats au despotisme de «voisins insatiables et malhonnêtes».

La Prusse est formée d'une foule de petits Etats dont elle s'est successivement emparée, tantôt par la ruse, tantôt par la violence, mais toujours au mépris du droit des gens.

Identifiées et entraînées par leurs affinités originelles, la Révolution et la Prusse marchent donc de pair, unies dans une haine commune contre la France, également acharnées l'une et l'autre contre cette noble nation, et s'efforçant, l'une au dedans, l'autre au dehors, d'amener son entière destruction.

Il est facile de comprendre qu'une même volonté les mène au même but. Satan, cet ennemi implacable de Dieu et de l'Eglise, les pousse l'une et l'autre à accomplir le même crime. «*Is fecit, cui prodest*» : c'est lui qui doit en retirer le profit. Il faut que la France, la vraie France, disparaisse, pour qu'il puisse établir définitivement son règne sur le monde. C'est lui qui a suscité ces deux ennemis<sup>1</sup> à la France ; c'est lui le père de la haine et du mensonge qui est le chef véritable de la Révolution ; c'est lui qui a fait la Prusse, laquelle, de concert avec la Révolution, doit servir à l'accomplissement de ses desseins pervers et scélérats.

Ce double joug de la Révolution et de l'étranger qui pèse si douloureusement sur la France n'est donc qu'un seul et même joug, le joug de Satan.

Or, Satan, l'homme seul, privé du secours de Dieu, soit individuellement, soit socialement, ne le vaincra jamais<sup>2</sup>.

En effet, la force et le succès de la Révolution lui viennent de son union avec Satan ; union réelle et complète de pensées, d'affections et de volonté. Pour la faciliter et la propager, le démon a créé une agrégation d'hommes pervers, imbus de son esprit et identifiés avec lui, qui tend par tous les moyens à former l'humanité à son image. La Franc-Maçonnerie est l'intermédiaire et le lien de cette union, l'état-major et l'âme de la Révolution, la véritable Eglise de l'enfer. C'est dans son sein que s'élaborent ces erreurs, ces calomnies, ces mensonges innombrables qui obscurcissent d'épaisses ténèbres l'intelligence des peuples modernes<sup>3</sup>. C'est de là que montent ces fumées d'orgueil<sup>4</sup> qui rendent l'homme méchant et les peuples ingouvernables ; c'est dans ces antres impurs que ses satellites et ses adeptes excitent à la haine contre Dieu, contre son Christ et contre tous ceux qui gardent le signe de leur alliance avec lui ; c'est là que les volontés s'identifient à la volonté infernale qui est de détruire l'Eglise de Jésus-Christ, et, avec elle, la société civile.

Cette union avec Satan, ce que l'on a défini «la folie en commun» en a été, de nos jours, la publique manifestation.

Jésus-Christ a promis de se trouver au milieu de ceux qui seraient réunis en son nom : Satan, qui est le singe de Dieu, fait la même faveur à ses sectaires, afin que leurs résolutions remplissent, avant tout, le but qu'il se propose, la destruction du règne de Dieu.

En chassant Dieu de l'âme du peuple, la Révolution y détruit en même temps toute idée de justice, de morale et d'immortalité ; elle tend à abaisser, à avilir, à ravalier tout ce qu'il y a de grand, de noble et d'élevé dans l'homme, afin de le rapprocher de la bête et de le rendre plus apte à remplir ses desseins ; elle veut faire de la France, qui est le peuple le plus délicat et le plus civilisé de l'univers, un peuple barbare, un peuple d'abrutis.

Ainsi dominée, la France est par elle-même impuissante à briser les liens qui l'enchaînent, à secouer le joug sous lequel elle périt.

Dieu seul peut la délivrer et la relever de l'état d'abaissement dans lequel l'ont plongée ses ennemis.

Tous ceux qui ont encore dans le cœur un peu de la vieille fierté française et dans les veines quelques gouttes de sang chrétien, tous ceux qui réfléchissent et qui raisonnent, reconnaissent que le salut de leur patrie est tout entier entre les mains de Dieu.

Donc, pour arracher la France à la décadence et à la mort, il faut la rattacher à Dieu par un lien social : il faut former entre elle et Dieu une union puissante qui mette en déroute la coalition satanique, parce qu'il n'y a que Dieu qui soit plus fort que le démon ; pour replacer Dieu à la tête du gouvernement, il faut y mettre en même temps un homme qui lui soit complètement dévoué et fortement résolu à faire triompher ses droits ; un homme dont l'intelligence éclairée, le cœur anobli et la volonté affermie par l'Esprit de Dieu, élèvent avec lui la nation tout entière ; un homme qui reçoive tous ces dons de la main de l'Eglise par la vertu du sacre ; un homme que le secours et la force de Dieu rendront invincible contre tous ses ennemis.

---

un pacte sincère de fraternité. Nous ne pouvons avoir historiquement d'autre alliée que l'Allemagne. Comme l'Allemagne, nous avons deux prépondérantes à réduire dans leurs vraies limites, deux adversaires à contenir (traduisez : à détruire) : la Papauté et la France». (*Capitan Fracassa*, journal italien - mai 1889, - à l'occasion du voyage du roi Humbert à Berlin.)

<sup>1</sup> La Révolution a soulevé le nombre contre Dieu et, par des hommes issus du nombre par le suffrage, elle s'est efforcée de détruire le règne de Dieu parmi nous ; et, par un juste retour des choses d'ici-bas, la Prusse, à son tour, conduite par la main de Dieu, a soulevé contre nous des nations puissantes, et menace d'exterminer le petit nombre de nos combattants et de nous détruire comme nation par la multitude de soldats qu'elle a accumulés sur nos frontières. Ainsi le nombre devient le haut justicier de Dieu contre ceux qui se sont servis du nombre pour accomplir leurs desseins criminels.

<sup>2</sup> «Il n'y a pas sur la terre de puissance qui puisse être comparée à celle du démon». (Job, XLI, 14.)

<sup>3</sup> «*Ipse (dæmon) est rex super universos filios superbiæ*», C'est lui, le démon, qui est roi de tous ces fils d'orgueil (Job, XLI, 25.)

<sup>4</sup> «A l'aide d'un système d'imposture suivi, on parvient à vicier l'intelligence de tout un peuple, à l'abuser sur les faits les plus connus et les plus palpables, et à le séparer totalement de la raison humaine sur certains points». (Lamennais)

C'est en vain que les politiques usent leur habileté dans la recherche de combinaisons plus ou moins ingénieuses pour raccrocher le pouvoir : Dieu, de qui vient tout pouvoir, ne donnera la souveraineté qu'à celui qui proclamera d'avance celle de Jésus-Christ et qui affirmera d'avance qu'il est résolu à faire prévaloir tous les droits qui en découlent.

Ni la philosophie la plus savante, ni la politique la plus habile ne vaincront, sans Dieu, la Révolution : pas plus que les fusils les plus perfectionnés et les armées les mieux exercées ne vaincront, sans Dieu, la puissance prussienne.

Voici un fait à l'appui de cette thèse :

«Le 3 septembre 1886, la loge maçonnique *le Globe*, de Vincennes, donnait une séance dans laquelle le frère Trollet, orateur de ladite loge, devait traiter cette question : «Des motifs devant faire désirer à la France, à la Franc-maçonnerie surtout, que l'Alsace-Lorraine demeure allemande».

L'annonce de cette conférence souleva des protestations dans la presse et dans quelques loges où il y avait des Alsaciens-Lorrains. Et, afin de savoir s'il fallait blâmer la loge *le Globe* d'avoir étudié et approuvé cette question, le grand conseil-directeur des loges posa aux loges de France la question suivante : La loge de... approuve-t-elle la délibération de la loge *le Globe*, de Vincennes, qui a étudié et approuvé dans sa séance du 3 septembre 1886 «les motifs devant faire désirer à la France, à la Franc-Maçonnerie surtout, que l'Alsace-Lorraine demeure allemande ?»

Six loges seulement sur 409 répondirent par un blâme formel des théories antipatriotiques relatives à la revendication de l'Alsace-Lorraine ; les autres, au nombre de 403, acceptaient ou au moins toléraient la conférence de la loge de Vincennes (*La Franc-maçonnerie démasquée*).

Or, tous les membres du gouvernement actuel de la France font partie des loges maçonniques et sont résolus à en appliquer les doctrines. Quelles garanties les Français trouveraient-ils auprès d'eux contre un nouveau démembrement de leur patrie en faveur de la Prusse ?<sup>1</sup>

Ce fait prouve d'une façon péremptoire qu'il n'y a pas le moindre patriotisme dans les rangs des révolutionnaires.

En voici un autre pris du côté des étrangers qui nous oppriment :

Après la guerre de 1870, le comte de Bismarck, premier ministre du roi de Prusse, échangea avec M. d'Arnim, ambassadeur de Berlin à Paris, plusieurs dépêches pour lui démontrer que la République, c'est-à-dire l'Etat aux mains des révolutionnaires, était le gouvernement qui favorisait le mieux le joug et la prépondérance de la Prusse sur la France, et qu'il fallait tout faire pour l'y maintenir définitivement.

Donc, la Révolution et la Prusse travaillent chacune de leur côté à la ruine matérielle et morale de la France. On comprend dès lors qu'elles s'opposent l'une et l'autre, par tous les moyens, à la restauration de la Royauté chrétienne qui serait, pour la France, le retour à la prospérité, à la grandeur matérielle et morale, et à sa prépondérance sur les autres nations.

D'un commun accord et avec une persistance vraiment infernale, elles empêchent le retour du Roi très chrétien, c'est-à-dire l'alliance et l'union de Dieu avec la nation française, son action sur elle, et, par elle, sur toutes les autres nations, afin d'aider à l'établissement de son règne sur tous les peuples de la terre.

Français qui aimez votre patrie, et qui voulez conserver votre nationalité et votre nom glorieux, souvenez-vous que l'intérêt de la Révolution et celui de la Prusse sont les mêmes, et que Dieu seul peut vous délivrer de leur joug odieux, en vous donnant un Roi qui, uni à lui par le sacre, défende et fasse triompher à la fois votre Religion et votre Patrie.

Hommes de foi et de bon sens, patriotes de tous les pays, considérez que ce n'est pas la France seulement qui est menacée dans son honneur, dans son repos, dans son existence ; que les perturbations sociales vont fondre sur vous à leur tour, et que votre salut, comme le sien, est dans le rétablissement de l'ordre moral parmi les nations.

Considérez que, puisqu'il faut une tête à chaque société, il faut aussi une tête à la société des nations ; et cette tête, c'est Dieu lui-même qui l'y a placée<sup>2</sup> ; cette tête, c'est la France avec son Roi baptisé et sacré. Travaillez donc à rendre aux nations la tête qui leur manque ; travaillez, au nom de vos intérêts les plus élevés et les plus chers, au triomphe de la France et de l'Eglise.

---

<sup>1</sup> Voici ce qu'écrivait naguère un journal allemand : «La Franc-Maçonnerie, disait-il en substance, qui est révolutionnaire\* dans les pays catholiques, ne l'est pas dans les pays protestants, et la raison en est qu'elle a le même but que le protestantisme : la destruction du catholicisme». Cet aveu vaut mieux que tous les raisonnements ; il explique le principe et le motif de la haine féroce et implacable que la Prusse porte à la France ; il fait prévoir quel puissant secours nous avons à attendre de Dieu dès l'instant que nous servirons sa cause par des actes et comme nation.

\* La Maçonnerie n'a point pour but la philanthropie, comme elle cherche à le faire croire, mais la guerre à la Royauté et à la Religion. Le serment des chevaliers Kadosch (30° grade) en est la preuve : «*Comme consécration des serments que je viens de faire devant l'autel des chevaliers Kadosch, dit le récipiendaire en terminant, je foule aux pieds la couronne royale ; je foule aux pieds la tiare pontificale*». (*La Franc-Maçonnerie démasquée*).

<sup>2</sup> «Le Seigneur t'établira à la tête, et non à la queue des nations, ta place sera d'être toujours au-dessus, jamais au-dessous, à la condition pourtant que tu entendras les commandements du Seigneur, ton Dieu, que tu les garderas et les mettras en œuvre». (*Deutéronome, XVIII, 13.*)